

VERDI

RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE D'AUTORISATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE GENLIS SINOTIV'EAU

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Descriptif du système d'assainissement

	Etabli par	Visé par	Date	Objet de la révision
Version 1	M. OBERDORF	J. MEUNIER		/



SOMMAIRE

RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE D'AUTORISATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE GENLIS 1

SINOTIV'EAU 1

1. Caractéristiques des réseaux et ouvrages de collecte 4

1.1 Les raccordements au réseau d'assainissement collectif 4

1.1.1 Raccordements domestiques 4

1.1.2 Raccordements non domestiques : liste des établissements 4

1.2 Le réseau d'assainissement 6

1.3 Les ouvrages particuliers du système de collecte 7

1.3.1 Postes de refoulement 7

1.3.2 Déversoirs d'orage 8

1.4 Le système de collecte dans son ensemble 10

1.5 Fonctionnement du système de collecte 11

1.5.1 Fonctionnement par temps sec 13

1.5.2 Fonctionnement par temps de pluie 13

2. Présentation de la station d'épuration 16

2.1 Caractéristiques 16

2.1.1 Données générales 16

2.1.2 Les normes de rejet actuelles et futures 21

2.1.3 Gestion des boues 21

2.1.4 Autres sous-produits 22

2.1.5 Apports extérieurs 22

2.2 Fonctionnement de la station 22

2.2.1 Analyse des performances épuratoires 22

2.2.2 Analyse des charges et débits reçus à la station 24

2.2.3 Analyse de la capacité d'accueil de la station 26

2.3 Analyse du déversoir en tête (A2) 27





SOMMAIRE



2.4 Analyse du by-pass (A5)	28
2.5 Déversoirs sur les réseaux de collecte (A1)	28
3. Entretien et surveillance des ouvrages et du milieu naturel	29
3.1 Les modalités d'exploitation et d'entretien	29
3.2 Autosurveillance et contrôle des systèmes de traitement	29
3.2.1 Diagnostic du système d'assainissement	29
3.2.2 Contrôle des rejets et des sous-produits	30
3.2.3 Autosurveillance des réseaux de collecte	30
3.2.4 Autosurveillance de la station d'épuration	31
3.2.5 Autosurveillance des boues	31
3.2.6 Contrôle des rejets dans le milieu récepteur	32
4. Principaux travaux d'amélioration réalisés et envisagés	42
5. Annexes	43
5.1 Annexe 1 – Convention de déversement SEPALUMIC / SEPA COLOR	43
5.2 Annexe 2 – Fiches des postes de refoulement	44
5.3 Annexe 3 – Fiche de la station d'épuration	45
5.4 Annexe 4 – Extrait du SDA de Genlis « Programme de travaux »	46



1. CARACTERISTIQUES DES RESEAUX ET OUVRAGES DE COLLECTE

La commune de Genlis est desservie par un réseau d'eaux usées de type séparatif. La collecte, le transport et le traitement des effluents sont assurés en affermage par SUEZ.

En 2020, selon les informations du Rapport Annuel du Délégué (RAD), la commune comptait 2 165 abonnés.

Le réseau d'eaux usées s'étend sur un linéaire de 31,5 km d'après le RAD.

1.1 Les raccordements au réseau d'assainissement collectif

1.1.1 Raccordements domestiques

(Informations issues du Bilan d'autosurveillance 2023)

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif arrivant à la STEP est de :

Raccordements domestiques				
Commune	(A) Population totale selon INSEE, de la zone collectée	(C) Nombre de clients Eau	(B) Nombre de clients Assainissement	(A/C)*B Population estimée raccordée
Genlis	5 210	2 206	2 190	5 172

NB : population INSEE = Population légale de la communes en vigueur au 31 décembre de l'année d'exercice

1.1.2 Raccordements non domestiques : liste des établissements

(Informations issues du Bilan d'autosurveillance 2023)

Les établissements produisant des effluents non domestiques sont soumis à une autorisation de déversement qui fixe les limites de qualité des eaux usées non domestiques pour pouvoir se raccorder au réseau. .

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Seule la société SEPALUMIC / SEPA COLOR dispose actuellement d'une convention qui se trouve en Annexe 1. Elle avait été conclue pour une durée de 5 ans et date de 2017, celle-ci est donc arrivée à échéance.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de 2002 fait mention de plusieurs autres entreprises étant autorisés à déverser leurs effluents après traitement au réseau communal. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Thomson Tubes Displays (producteurs de composants électroniques) représentant un rejet de 380 m³/j en 2002
⇒ plus en activité depuis 2014
- Euridep (fabricants de peinture) renommé PPG Architectural Coatings France représentant un rejet de 10 m³/j en 2002
⇒ encore en activité
- NSA (menuiseries aluminium et PVC) représentant un rejet de 200 m³/an en 2002
⇒ encore en activité
- SMT (société de mécanique générale) représentant un rejet de 13 559 m³/an en 2002
⇒ encore en activité

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des visites de contrôle des établissements industriels présents sur la commune ont été réalisées. Les résultats de ces visites se trouvent dans le tableau ci-dessous.

1. Synthèse des visites d'activités

Nom	Activité principale	Perte en eau dans le process	Situation administrative	Prétraitement et traitement avant rejet	Conformité
Piscine Municipale de Genlis	Piscine	Evaporation, surverse	-	Non	Conforme
ID Logistics France	Entreposage et stockage non frigorifique	2 m³/semaine, tests de sprinklage	Seveso seuil bas	Non	-
Dijon Cereales	Stockage de céréales	Non	Déclaration	Non	-
Cecem	Ingénierie et conception d'équipement pour l'industrie	Non	-	EP : séparateur d'hydrocarbure	Conforme
PPG AC France	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics.	1 713 m³	ICPE	Les eaux de process sont récoltées et traitées par EDIB, du groupe Veolia	Conforme
Genlis Metal	Production et recyclage d'alliage de Zinc	Non	ICPE	EP traitées et analysée avant rejet dans la Tille. Pas d'utilisation d'eau dans le process.	Conforme
Gafic	Matériel de restauration	Non	-	Non	Conforme
Societe De Mechanique Des Tilles - SMT	Fabrication de robinetterie et matériels de détente de gaz	5%	-	Produits issus de l'activité industrielle stockés et pris en charge par une entreprise externe	Conforme
Sepalumic et Sepacolor	Métallurgie aluminium	Non	ICPE, soumise à autorisation préfectorale	Rejets chimiques traités par station physico-chimique avant rejet dans milieu naturel + analyse quotidienne des eaux rejetées	Colorant non retrouvé
SARL Espada	Menuiserie	Non	Non	Non	Conforme
STI Genlis	Fabrication de câblage électrique	Non	Non	Non	Conforme
Autos Stations Bourgogne Genlis	Station-Service	20 L/lavage, évaporation et eau restante sur véhicules	Déclaration	Séparateur d'hydrocarbure pour EP et eaux de lavage 100% recyclées	Conforme
Euro Repar Casse 21	Casse et garage	Non	Non	EP : séparateur d'hydrocarbure (analyse annuelle des eaux) EU : 1 WC et 1 lavabo	-
Esso Express Du Chateau	Station-Service	Non	Non	EP : séparateur d'hydrocarbure Pas d'EU, anciens sanitaires condamnés	-
SARL Auto Contrôle	Centre de contrôle technique	Non	Non	Non EU : Seulement 1 WC et 1 lavabo	Conforme
Socoreve	Vente de vérandas et pergolas	Non	-	Non	ANC

Nom	Activité principale	Perte en eau dans le process	Situation administrative	Prétraitement et traitement avant rejet	Conformité
Bergerat Monnoyeur	SAV, vente et location de machines de chantier	Boues de lavage, évacuées	-	EP : séparateur d'hydrocarbures et déshuileur ; boues de lavage récupérées et traitées par Veolia	ANC

Parmi les établissements visités, plusieurs sont composés uniquement de bureaux, et leurs entrepôts ou ateliers n'utilisent pas d'eau.

D'après ces visites, aucun de ces établissements ne rejette d'eaux usées non domestiques strictes.

Une mise à jour des autorisations et/ou convention de déversement reste à prévoir afin d'acter la qualité et la quantité de rejet autorisé par établissement, notamment pour les entreprises suivantes :

Arrêté d'autorisation de déversement			
Commune	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Date de signature / En cours
Genlis	SMT (Société Mécanique des Tilles)	Robinetterie industrielle	

Conventions de déversement (Abonnés non-domestiques)			
Commune	Nom de l'industriel	Nature de l'activité	Date de signature / En cours
Genlis	SEPACOLOR - SEPALUMIC Industries - SEADDEX - Genlis	Déversement industriel	échue

1.2 Le réseau d'assainissement

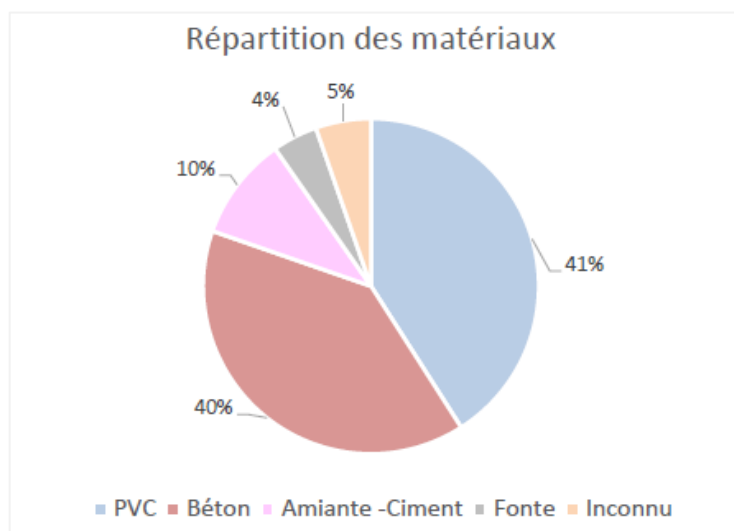
Les caractéristiques du réseau d'assainissement sont présentées dans les tableaux ci-dessous et proviennent du Schéma Directeur d'Assainissement.

2. Caractéristiques générales du réseau

	Réseau d'eaux usées		
Etat général	Etat général bon		
Mode de collecte	Collecte séparative		
Diamètres	DN 150 à 300 mm	Gravitaire	DN 150 à 300 mm
		Refolement	DN 90 à 180 mm
Matériaux	Amiante-ciment, Fonte-Grès et PVC/ PEHD/PP		
Linéaire de réseau	Environ 30 800 ml gravitaire et 700 ml de refolement		
Branchements	2165 branchements privés		
Equipements	10 Postes de refolement dont 8 gérés par l'exploitant, 1 poste à la déchetterie et 1 poste à l'aire des gens du voyage.		

3. Répartition des matériaux constitutifs du réseau EU gravitaire suite au récolement

	Linéaire total (ml)	PVC	Béton	Amiante-Ciment	Fonte	Inconnu
Réseau gravitaire	26 390	10 809	10 394	2 630	1 150	1 407
	100%	41%	40%	10%	4%	5%



4. Répartition des diamètres du réseau EU gravitaire suite au récolement

	Linéaire total (ml)	100/110	150	200	225/250	300	350	400	Inconnu
Réseau gravi-taire	20 207	496	7 825	11 992	2 193	2 216	301	19	1 349
	100%	2%	30%	45%	8%	8%	1%	0.1%	5%

Le Sinotiv'eau par l'intermédiaire de son exploitant, SUEZ, procède au curage préventif de son réseau de collecte. En 2023, 3 942 ml de réseau d'eaux usées ont été curés, ce qui représente un taux de curage préventif de 10 à 15%.

1.3 Les ouvrages particuliers du système de collecte

1.3.1 Postes de refoulement

On dénombre 10 postes de refoulement sur le système d'assainissement dont 2 équipés de trop-plein.

Tous les postes de refoulement de la commune de Genlis sont télégérés et exploités par SUEZ, sauf le poste « Des gens du Voyage » (géré par la Communauté de Communes).

5. Liste des postes de refoulement

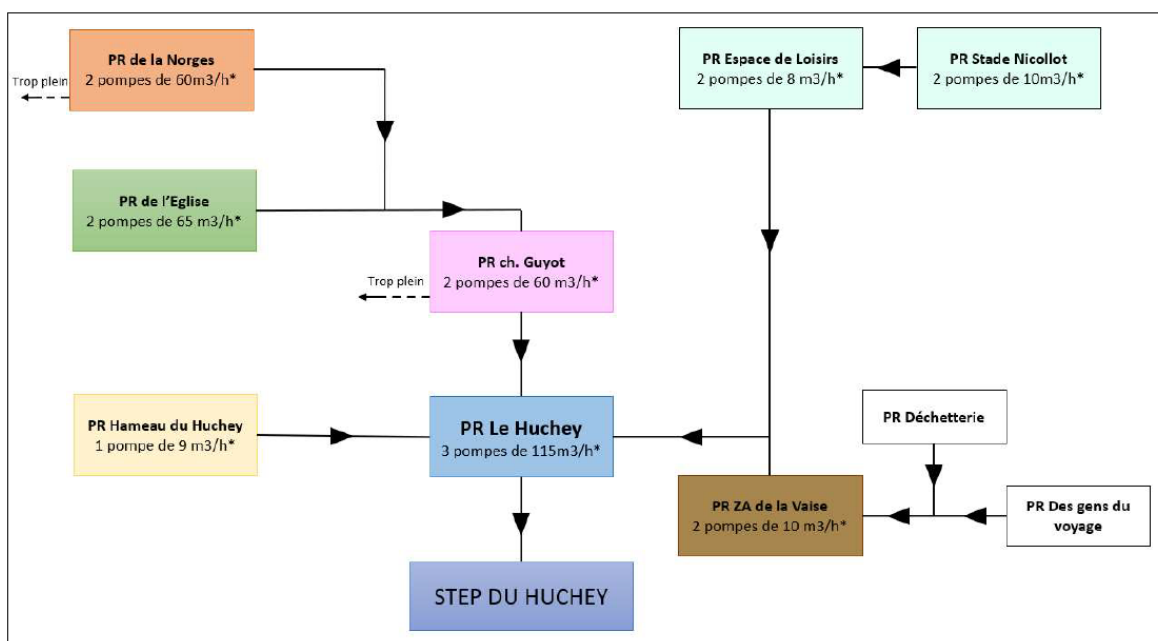
Nom du site	Débit nominal (par pompe en m³/h)	Trop-plein (O/N)	Télesurveillance	Télégestion
PR Chemin Guyot	~ 80	O	PeraxP200	oui
PR de l'Eglise	~ 8	N	2013	oui
PR de la Norges	~ 40	O	S530	oui
PR du hameau de Huchey	3,5	N	S530	oui

Nom du site	Débit nominal (par pompe en m³/h)	Trop-plein (O/N)	Télesurveillance	Télégestion
PR espace de loisir (Agora)	3,6	N	S530	oui
PR rue du Huchey	~ 115	N	S530	oui
PR stade Nicollot	~ 10	N	S530	oui
PR ZA de la Vaise	~ 10	N	S530	oui
<i>PR Déchetterie</i>	-	<i>NC</i>	-	<i>non</i>
<i>PR Des gens du voyage</i>	-	<i>N</i>	-	<i>non</i>

Les trop-pleins des postes ne sont pas suivis actuellement car ils reçoivent une charge polluante en dessous de 120 kg de DBO5/j.

Cependant, dans la perspective de développement de la commune (notamment de la ZAC de la République) et afin d'anticiper les charges futures, un dispositif de surveillance du trop-plein PR Guyot trop-plein est vivement recommandé à court/moyen terme.

6. Synoptique des postes de refoulement



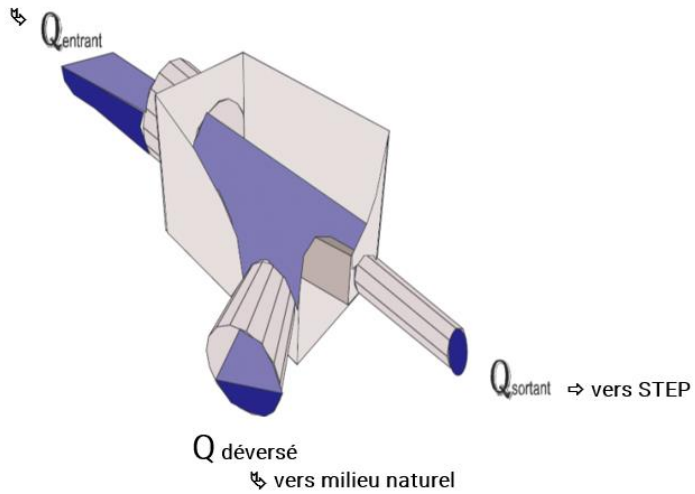
L'Annexe 2 reprend les fiches des postes de refoulement recensés sur le secteur.

1.3.2 Déversoirs d'orage

Ces ouvrages sont prévus pour décharger le système d'assainissement des eaux usées par temps de forte pluie en rejetant dans le milieu naturel une pollution fortement diluée. Par temps sec ou peu pluvieux, ils laissent normalement passer tout le débit d'effluents vers la station de traitement.

7. Principe d'un déversoir d'orage : répartition des débits

Réseau de collecte



Un déversoir d'orage a été détecté par l'exploitant au cours de l'étude Schéma Directeur. Il est situé dans un regard mixte sous le rond-point des Trois Rivières. Ce déversoir n'était pas suivi car inconnu jusqu'alors. Ce déversoir qui déverse dans le réseau d'eau pluviale devra être condamné.

1.4 Le système de collecte dans son ensemble



1.5 Fonctionnement du système de collecte

Les éléments présentés dans les paragraphes suivants sont pour l'essentiel extrait des rapports produits dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (campagne de mesures, inspections nocturnes et investigations complémentaires) et des données fournies par l'exploitant du système (données d'auto-surveillance, ou bilan annuel).

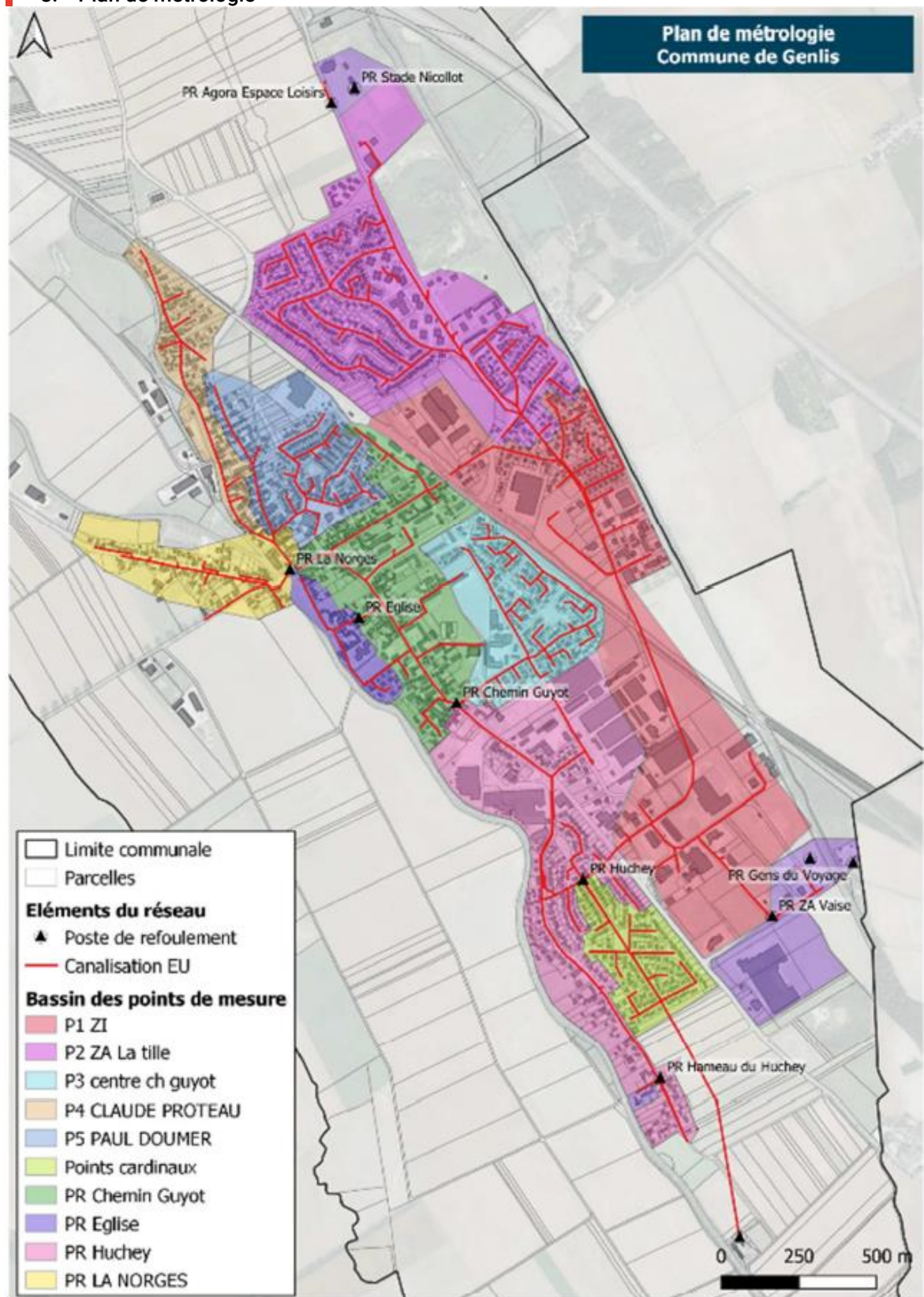
Dans un premier temps, des anomalies ont été constatées au cours de la campagne de récolement du réseau :

- Anomalies structurelles telles que la présence de racines, fissures, échelons corrodés et socles descellés ... ;
- Traces d'infiltration ;
- Mise en charge (présence de bouchons ou dépôts significatifs traduisant des difficultés d'écoulement vers l'aval) ;
- Suspensions de mauvais raccordements ;
- Potentiels développement d'H₂S.

Puis, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, une campagne de mesures nappe haute a été réalisée sur 4 semaines du 3 février au 7 mars 2022 et une campagne de mesures nappe basse a été réalisée sur 4 semaines du 6 septembre au 6 octobre 2022.

La carte en page suivante présente l'emplacement des différents points de mesures sur l'ensemble de l'aire d'étude ainsi que les bassins versants formés.

8. Plan de métrologie



1.5.1 Fonctionnement par temps sec

Le résultat des débits moyens par temps sec en période de nappe haute est repris dans le tableau ci-dessous :

9. Débit journalier - PR Entrée STEP

PR "Step"						
Qth (m3/j)	Qsec	Q mini nocturne	Q ECPP	EU strictes	Taux Rac.	Sa comparaison sec/pluie
600,5	(m3/j)	(l/s)	(m3/j)	(m3/j)	(%)	(m²)
Moyenne sec	926,7	5,31	321,2	605,5	101	13 500

Le volume d'ECPP est assez important avec 321,2 m³/j arrivant à la STEP soit 34% du débit moyen de temps sec.

Lors du récolement, peu de regards avaient des signes d'infiltration. Il est donc probable qu'il y ait des infiltrations entre les regards, notamment dans les secteurs aux abords de la Norges et de la Tille.

Le résultat des débits moyens par temps sec en période de nappe basse est repris dans le tableau ci-dessous :

10. Débit journalier - PR Entrée STEP

PR STEP						
Qth (m3/j)	Qsec	Q mini nocturne	Q ECPP	EU strictes	Taux Rac.	Sa comparaison sec/pluie
600,5	(m3/j)	(l/s)	(m3/j)	(m3/j)	(%)	(m²)
Moyenne sec nappe basse	738,5	4,80	288,9	449,6	75	18 100
<i>Moyenne sec nappe haute</i>	<i>926,7</i>	<i>5,31</i>	<i>321,2</i>	<i>605,5</i>	<i>101</i>	<i>13 500</i>

Le volume d'ECPP est assez important avec 288,9 m³/j arrivant à la STEP soit 39 % du débit moyen de temps sec. Ce volume semble cohérent avec les résultats de la nappe haute.

1.5.2 Fonctionnement par temps de pluie

Le tableau suivant permet de comparer les surfaces actives avec le linéaire de réseau repris par le point de mesure et le bassin de collecte en période de nappe haute.

11. Surface active par rapport au linéaire

	Surface active (m2)	Linéaire de réseau repris (ml)	Sa/linéaire de réseau (m2/ml)	Sa/Sa totale (%)
Point de mesure				
P1 - Z.I.	2700	4330	0,62	20
P2 – ZA La Tille	800	5665	0,14	6
P3 – Chemin Guyot	800	2790	0,28	6
P4 – Claude Proteau Église	600	1405	0,42	4,5
P5 – Paul Doumer	1300	2310	0,56	9,6
STEP	13500	-	-	-

La surface active totale étant raccordée à la station a été estimée à 13 500 m² en période de nappe haute.

La surface active estimée en période de nappe basse était de 18 100 m². Les pluies d'orage importantes de cette seconde campagne peuvent expliquer la différence avec les résultats de la nappe haute.

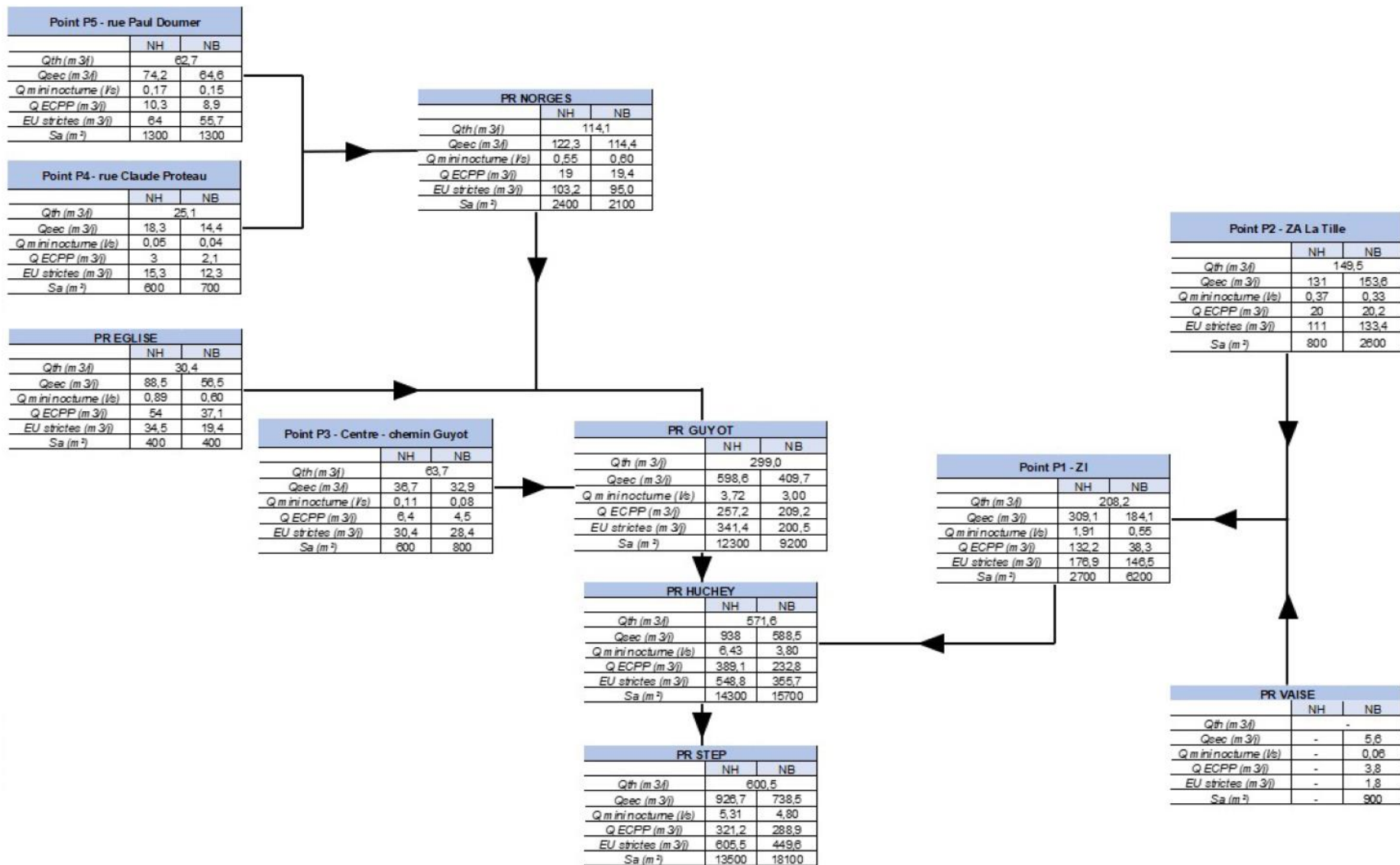
En conclusion, le réseau d'eaux usées du système d'assainissement de Genlis draine environ 300 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et plus de 10 000 m² de surface active y sont raccordés.

Des travaux sont donc à prévoir afin de diminuer les apports importants d'eaux claires qu'elles soit permanentes ou météoriques.

Le programme de travaux issu du Schéma Directeur d'Assainissement est présenté en chapitre 4 du présent dossier.

L'ensemble des résultats de ces campagnes sont présentés dans le synoptique en page suivante.

12. Résultats des campagnes de mesures du SDA



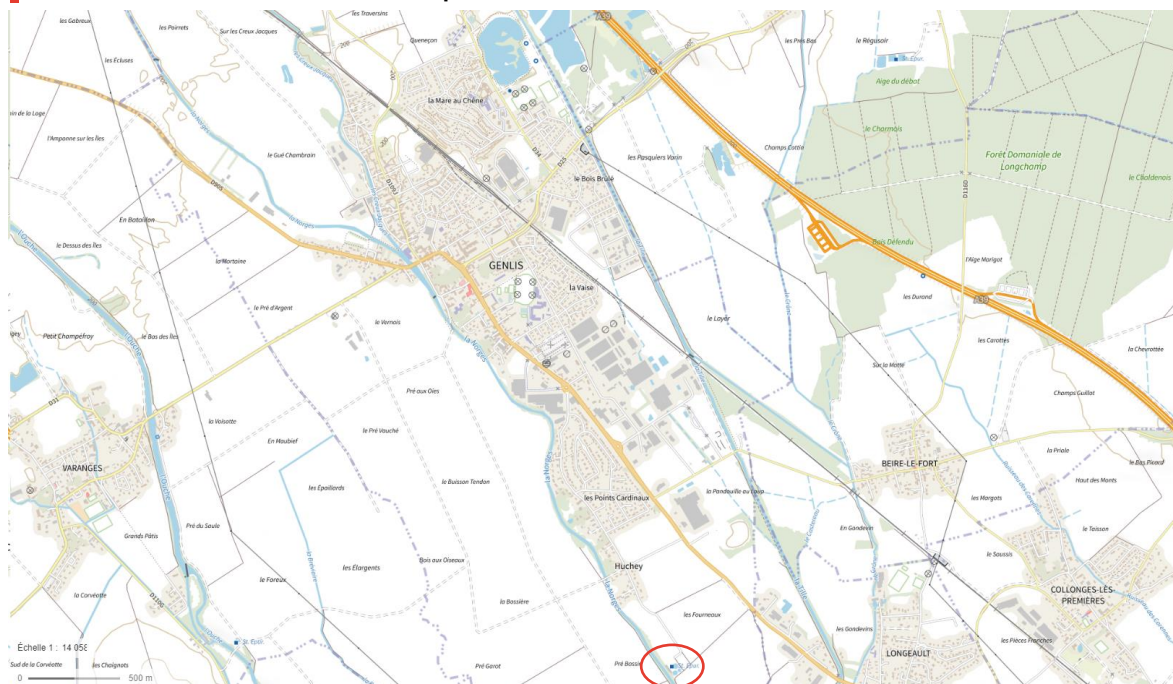
2. PRESENTATION DE LA STATION D'EPURATION

2.1 Caractéristiques

2.1.1 Données générales

La commune de Genlis est équipée d'une station d'épuration de type boues activées – aération fines bulles située rue de Huchey. Le milieu récepteur des effluents traités est La Norges.

13. Localisation de la station d'épuration de Genlis



14. Photographie de la STEP de Genlis



Cette station de 10 000 EH, mise en service en 2007, présente les capacités nominales suivantes :

Paramètres	Valeurs de référence
Volume journalier en m³/j	2 700 (3 700 par temps de pluie)
MES en Kg/j	700
DBO5 en Kg/j	600
DCO en Kg/j	1 200
Nt en Kg/j	140
NH4+ en Kg/j	79,2
Pt en Kg/j	40

Les étapes de traitements de la filière sont détaillées ci-dessous.

- Prétraitement comprenant :
 - ⇒ Un poste de relèvement équipé de trois pompes,
 - ⇒ Un dégrilleur automatique : les déchets sont compactés et stockés dans une poubelle.
 - ⇒ Un dessableur/dégraisseur : les refus de sable sont pompés au fond du bassin et les graisses raclées en surface.
- Réacteur biologique avec :
 - ⇒ Une zone anérobie pour la dénitrification et la déphosphatation. Le mélange en continu est assuré par deux agitateurs. La déphosphatation est complétée par précipitation après adjonction de chlorure ferrique.
 - ⇒ Un chenal central d'oxydation destiné à l'épuration carbonée et azotée. L'aération se fait via insufflation d'air grâce à deux surpresseurs.
- Clarifiacation :
 - ⇒ Un ouvrage de dégazage.
 - ⇒ Un clarificateur avec un pont tourant et des dispositifs de raclage des boues et de surface.
- Canal de sortie

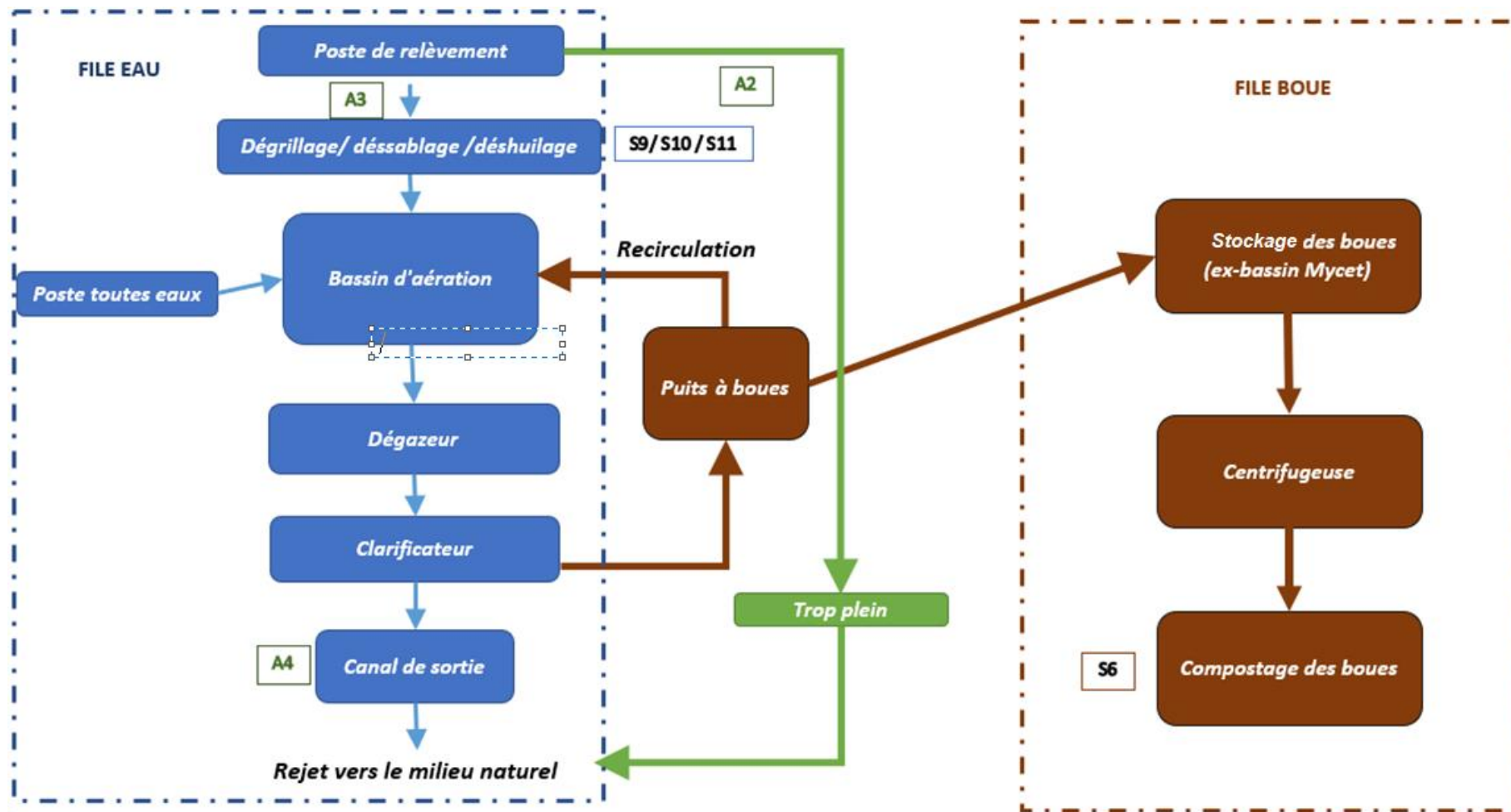
Les coordonnées Lambert 93 du point de rejet dans la Norges sont les suivantes :

- $x = 819,600$ $y = 2\,250,850$

La fiche descriptive issue du Schéma Directeur d'Assainissement se trouve en Annexe 3.

Le synoptique est présenté en page suivante.

15. Synoptiques des filières eau et boue



16. Photographies filière eau

Prétraitement



Bassin d'aération



Clarificateur



Canal de sortie



17. Photographies filière boue

Bassin de stockage des
boues (ex bassin Mycet)



Centrifugeuse



Benne à boues



2.1.2 Les normes de rejet actuelles et futures

L'arrêté préfectoral du 25 Mai 2004 fixe les normes de rejet suivantes :

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations rédhitoires (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	25	50	95
DCO	90	250	85
MES	30	85	93
NGL	15	-	80
NTK	15	-	80
Pt	2	-	80

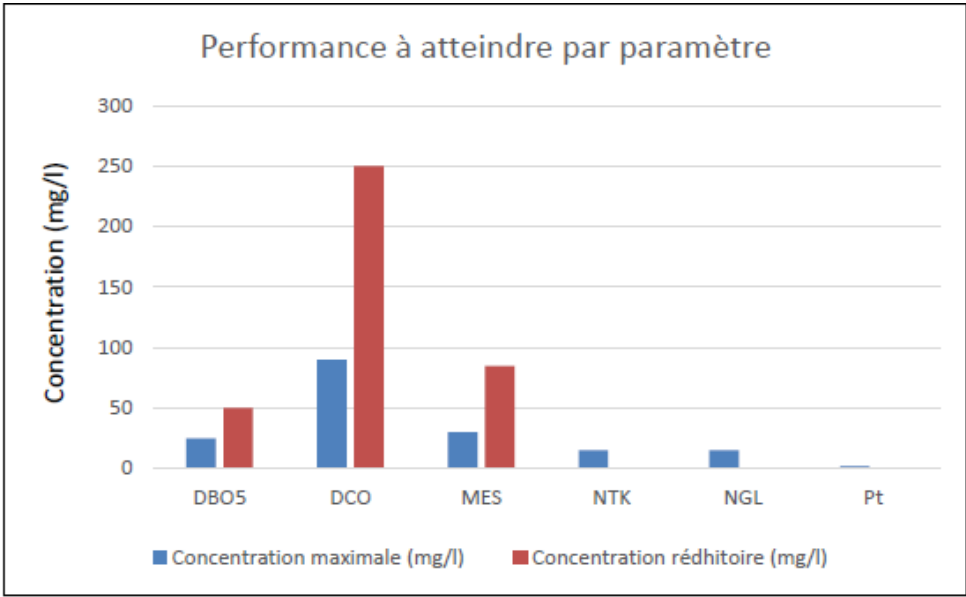
Prélèvement 24 heures

Moyenne annuelle

Il s'agit des valeurs limites en concentration du rejet sans décantation ou des rendements minimaux à atteindre.

Les performances en termes de concentration du rejet sont rappelées dans le graphique ci-dessous issu du rapport de Phase 1 du Schéma Directeur d'Assainissement.

18. Performances à atteindre



Le présent dossier ne demande pas de modifications de ces normes, mais la valeur rédhitoire de la DCO sera abaissée à 100% de la valeur seuil soit 180 mg/l et celle des MES à 150% de la valeur seuil soit 75 mg/l (DERU).

2.1.3 Gestion des boues

Les boues sont actuellement déshydratées puis mises en compostage (études PPS collectivités). Jusqu'en 2018, une serre solaire permettait de les sécher mais suite à des plaintes du voisinage pour « mauvaises odeurs » ce traitement a été stoppé.

Le tableau en page suivante synthétise la quantité de matière sèche en tonnes produites et évacuées au niveau de la station d'épuration ainsi que le volume de boues en m³ et leurs siccités moyennes au cours des dernières années.

19. Production annuelle des boues de la STEP

		2019	2020	2021	2022	2023
Boues produites	Quantité annuelle brute (m ³ /an)	8 677	8 249	12 154	13 657	9 089
	Quantité annuelle de matières sèche (Tonnes de MS)	40	41	73	133	110
	Siccité moyenne (%)	0,6	0,6	-	-	-
Boues évacuées	Quantité annuelle brute (m ³ /an)	53 243	290	331	383	350
	Quantité annuelle de matières sèche (Tonnes de MS)	47	61	73	84	72

2.1.4 Autres sous-produits

Les déchets produits par la station d'épuration proviennent du prétraitement (refus de dégrillage, sables et graisses) et de la filière de traitement des boues.

20. Production annuelle des boues de la STEP

	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité annuelle brute en kg de Sables (⇒ autre STEP)	45	-	-	-	9 000
Quantité annuelle brute en kg de Refus de dégrillage (⇒ incinération)	5 650	7 400	10 350	7 250	3 700
Quantité annuelle brute en kg d'Huiles/Graisses (⇒ autre STEP)	2 870	11 000	5 000	12 050	10 000

2.1.5 Apports extérieurs

Aucun apport extérieur n'est recensé sur la station de traitement de Genlis.

2.2 Fonctionnement de la station

2.2.1 Analyse des performances épuratoires

D'après les bilans de SUEZ des dernières années, la station d'épuration respecte les normes actuelles de rejet et présente même de très bonnes performances épuratoires.

Le tableau en page suivante synthétise les résultats des ces trois dernières années.

21. Synthèse des bilans de ces 3 dernières années

Normes de rejet		MES		DCO		DBO5		NTK		NG		Pt	
Rendement minimal		30 mg/L		90 mg/L		25 mg/L		15 mg/L		15 mg/L		2 mg/L	
		85%		85%		95%		80%		80%		80%	
		(moyenne annuelle)				(moyenne annuelle)				(moyenne annuelle)			
Date	Paramètres	Valeur	Nb. non conformités	Valeur	Nb. non conformités	Valeur	Nb. non conformités	Valeur	Nb. non conformités	Valeur	Nb. non conformités	Valeur	Nb. non conformités
2021	Concentration moy (mg/L)	6,4	0	26,7	0	3,3	0	2,1	0	3,3	0	1,1	0
	Rendement moy (%)	95,9%	0	93,4%	0	97,9%	0	96,8%	0	95,0%	0	80,4%	0
2022	Concentration moy (mg/L)	4	0	19,6	0	3	0	2	0	3,2	0	0,6	0
	Rendement moy (%)	98,1%	0	96,9%	0	98,8%	0	97,0%	0	95,1%	0	92,4%	0
2023	Concentration moy (mg/L)	3,7	0	19,2	0	3,3	0	2,8	0	3,5	0	1,1	0
	Rendement moy (%)	98,6%	0	98,7%	0	96,7%	0	95,2%	0	94,0%	0	85,3%	0

D'après les données d'autosurveillance, la station n'a connu aucun dépassement de ses normes de rejet entre 2021 et 2023. La station d'épuration est donc conforme du point de vue des performances épuratoires.

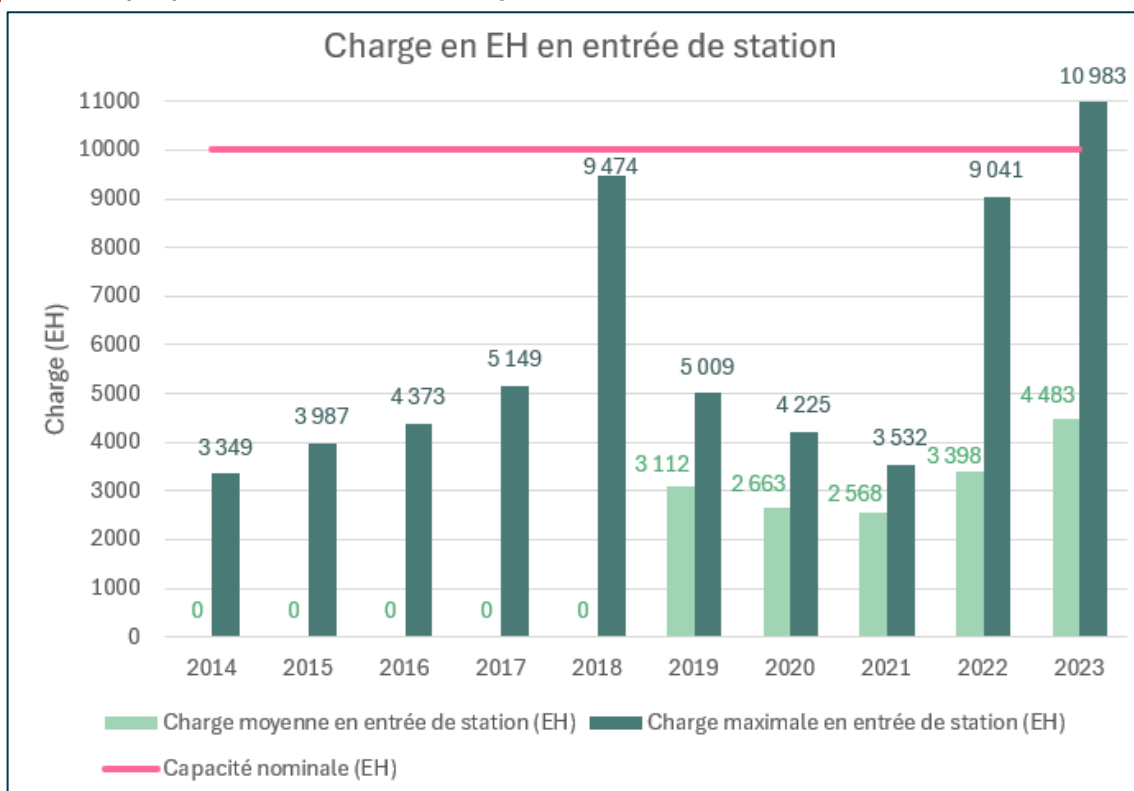
2.2.2 Analyse des charges et débits reçus à la station

Les chiffres clés concernant les charges en termes d'EH et les débits reçus depuis 2014 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charge moyenne en entrée de station (EH)	-	-	-	-	-	3 112	2 663	2 568	3 398	4 483
Charge maximale en entrée de station (EH)	3 349	3 987	4 373	5 149	9 474	5 009	4 225	3 532	9 041	10 983
Mois "d'atteinte du max"	-	-	-	-	-	nov-19	oct-20	janv-21	juin-22	mars-23
Débit moyen entrant m³/j	1 081	999	1 324	913	1 377	858	895	1 027	864	-
Percentile 95 en m³/j	-	-	-	-	-	1 212	1 583	2 010	1 863	-

(Sources : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr> et Bilans d'autosurveillance SUEZ)

23. Graphique de l'évolution de la charge en terme d'EH en entrée de STEP

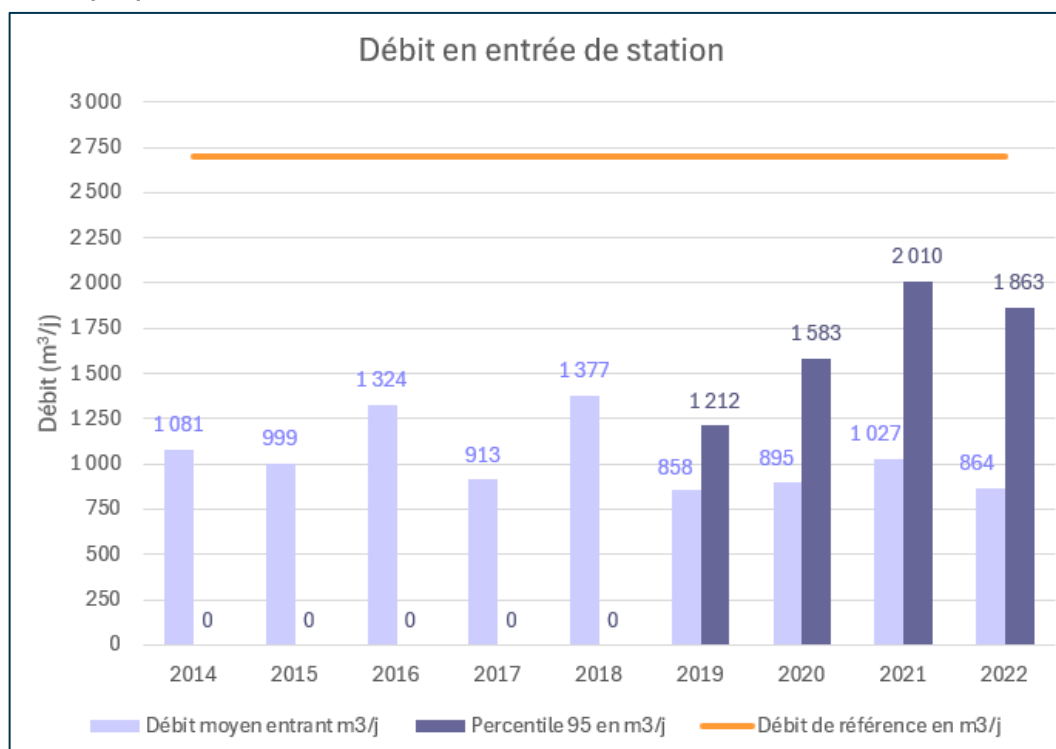


Les charges moyennes présentées ci-dessus, ont été calculées à partir des moyennes annuelles enregistrées en entrée de station d'épuration.

La charge moyenne annuelle entrante est bien inférieure à la capacité nominale de la station avec 4 483 EH en 2023 pour une capacité nominale de 10 000 EH.

La charge maximale a cependant quasiment atteint la capacité de nominale de 10 000 EH à deux reprises (en 2018 et en 2022) et l'a dépassée en Mars 2023 avec 10 983 EH. Ce dépassement ponctuel semble être dû à un événement exceptionnel non connu à ce jour. En effet, la charge brute de pollution organique était de 659 kg de DBO5 ce jour-là (02 Mars 2023) avec une concentration de 770 mg/L de DBO5 et 1 500 mg/L de DCO (hors plage des eaux domestiques).

24. Graphique de l'évolution du débit en entrée de STEP

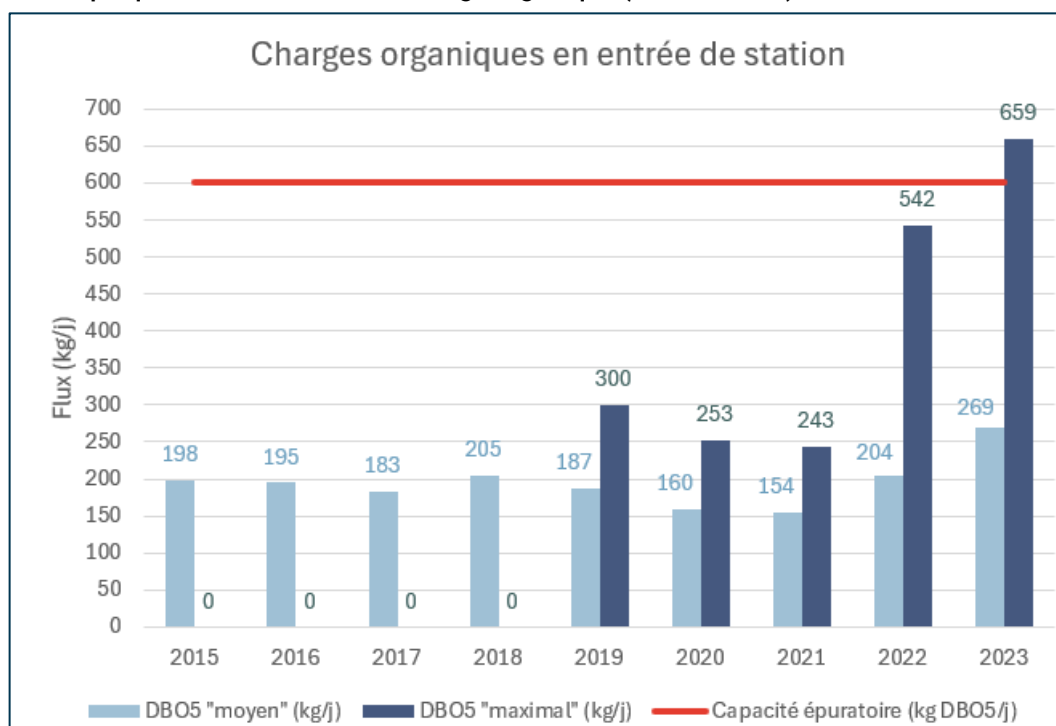


Le percentile 95 est calculé avec les valeurs journalières de débits en entrée de station. Le calcul du percentile 95 permet de vérifier l'adéquation du débit de référence de la station d'épuration avec la charge hydraulique réellement reçue en entrée de station.

Les débits entrants sont bien en dessous du débit nominal de la station à 2 700 m³/j.

Les charges organiques en termes de flux de DBO5 sur ces dernières années sont les suivantes :

25. Graphique de l'évolution de la charge organique (flux de DBO5) en entrée de STEP



Les charges présentées ci-dessus, ont été calculées à partir des moyennes annuelles enregistrées en entrée de station d'épuration.

La charge annuelle entrante est bien inférieure à la capacité épuratoire nominale de la station avec 269 kg/j de DBO5 en 2023 pour une capacité nominale de 600 kg/j.

Un dépassement ponctuel de cette charge est cependant à noter sur l'année 2023. Ce dépassement semble être dû à un évènement exceptionnel non connu à ce jour. En effet, comme indiqué ci-dessous la charge brute de pollution organique était de 659 kg de DBO5 ce jour-là (02 Mars 2023) avec une concentration de 770 mg/L de DBO5 et 1 500 mg/L de DCO (hors plage des eaux domestiques).

Indépendant de cela, le rendement épuratoire de la station est bon et la station respecte globalement ses normes de rejet.

Globalement la station est correctement dimensionnée en termes de charge de pollution.

2.2.3 Analyse de la capacité d'accueil de la station

Une augmentation des charges polluantes et hydrauliques à traiter est attendue, induite par l'accroissement démographique à venir de la commune de Genlis.

En effet, le Plan Local d'Urbanisme de la commune prévoit la construction de 550 nouveaux logements à l'horizon 2033 permettant d'accueillir 750 nouveaux habitants.

Les nouveaux logements seront répartis ainsi :

- Une réhabilitation estimée à 2 % du parc de résidences principales, soit 52 logements ;
- Une reconquête des logements vacants : 7 logements ;
- Une densification des parcelles (mobilisation des dents creuses) pour environ 50 logements ;
- Environ 175 logements prévus sur la ZAC République ;
- Environ 150 logements dans le cadre de la revitalisation du centre-ville ;
- Environ 50 logements locatifs sur la pointe de la Vaise ;
- Environ 50 logements prévus en extension du quartier Huchey.

En plus de cette augmentation de population, le raccordement de deux communes à la STEP de Genlis est envisagé. Il s'agit des communes de Labergement-Foigny (21110) et Longchamp (21351).

Un calcul de charge a été effectué dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement afin de s'assurer que la station soit en capacité d'assumer ces raccordements qui s'ajouteraient aux nouveaux raccordements créés sur la commune.

Les données concernant les communes à raccorder sont tirées du RPQS d'Assainissement Collectif des Eaux Usées de chaque commune.

26. Charge supplémentaire apportée par le raccordement des nouveaux abonnés à la STEP de Genlis

Commune	Genlis actuel	Expansion prévue	Labergement	Longchamp		
Logements	2568	550	181	477		
Taux d'occupation (INSEE 2020)	2,17	2,17	2,29	2,46		
Population théorique raccordées au réseau	5 573	1 194	414	1 173		
Gros consommateurs (EH)	1 004	0	0		SOMME	Capacité nominale STEP
EH	5183	895	311	880	7 269	10 000
Débit (m3/j)	836	179	62	176	1 253	2 700
DBO5 (kg/j)	311	54	19	53	436	600

Le raccordement des STEP de Longchamp et de Labergement-Foigny équivaut potentiellement à 1 950 habitants avec une charge brute de pollution organique de 866 EH en 2023.

D'après ces calculs, la charge théorique reçue par la station reste inférieure aux capacités nominales de la station de Genlis.

Cependant, ce calcul théorique ne prend pas en compte :

- l'augmentation éventuelle de population sur les communes de Labergement-Foigny et Longchamp qui sera défini dans le cadre du Schéma Directeur de ces communes (actuellement en cours de réalisation - Phase 1) ;
- la future ZAE des 100 journaux projetée sur la commune de Genlis dont la charge potentielle n'est pas estimable à ce jour.

En cas d'implantation d'industries ou d'autres activités sur la ZAE, il faudra veiller à l'établissement de convention(s) pour assurer la qualité ainsi que la quantité de rejets acceptables dans le réseau d'assainissement collectif.

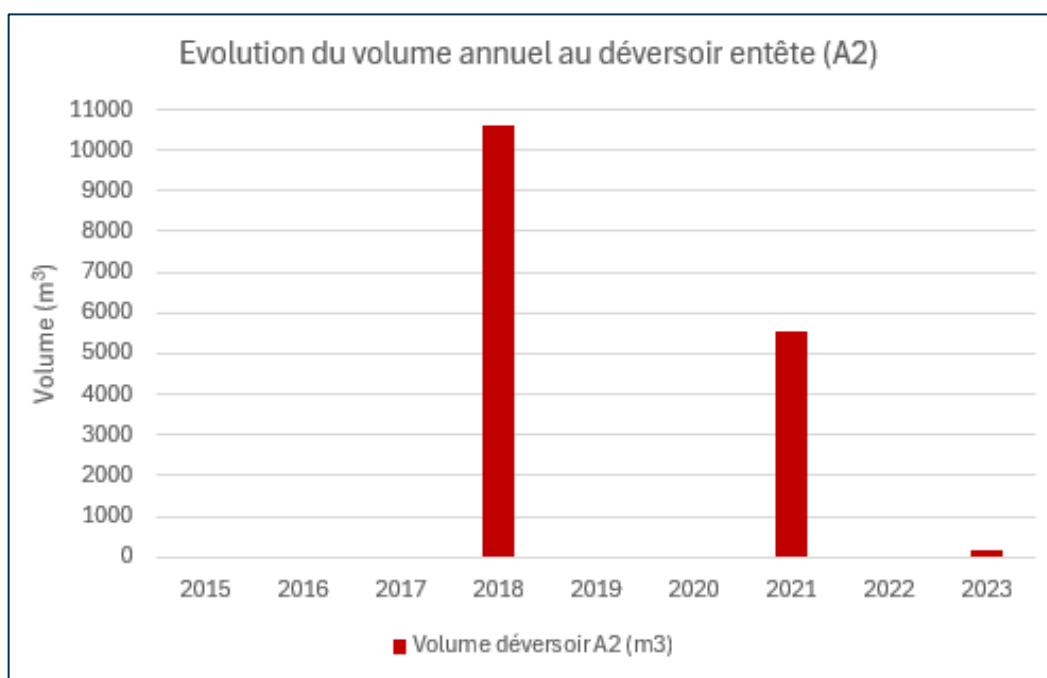
Dans tous les cas, il sera nécessaire de renouveler les secteurs apportant des eaux claires parasites permanentes et de déconnecter les surfaces actives du réseau d'eaux usées afin de conserver un fonctionnement satisfaisant du système d'assainissement avec la connexion de nouvelles habitations au système existant.

2.3 Analyse du déversoir en tête (A2)

Le poste d'entrée de la station est équipé d'un déversoir disposant d'une mesure de hauteur par ultrasons sur lame déversante. Le débit journalier est enregistré.

Des déversements ont été observés en 2018, 2021 et 2023. Les plus importants sont ceux de 2018 avec 17 jours de déversements représentant 10 617 m³ et 2021 avec 5 530 m³.

Le graphique ci-après représente l'évolution de ces déversements :



2.4 Analyse du by-pass (A5)

La station d'épuration est dotée d'un déversoir by-pass (A5) qui n'a pas été sollicité ces 8 dernières années.

2.5 Déversoirs sur les réseaux de collecte (A1)

Seuls 2 postes de refoulement sur le système d'assainissement sont équipés de trop-plein.

Ces trop-pleins des postes ne sont pas suivis actuellement car ils reçoivent une charge polluante en dessous de 120 kg de DBO5/j.

Cependant, dans la perspective de développement de la commune (notamment de la ZAC de la République) et afin d'anticiper les charges futures, un dispositif de surveillance du trop-plein PR Guyot trop-plein est vivement recommandé à court/moyen terme.

3. ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES ET DU MILIEU NATUREL

3.1 Les modalités d'exploitation et d'entretien

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015 fixe certaines prescriptions particulières aux stations d'épuration.

L'exploitation et l'entretien est à la charge de SUEZ. Ils ont donc la responsabilité de la gestion de la station d'épuration et des réseaux. Les opérations d'entretien sont les suivantes :

- Contrôle visuel du bon fonctionnement des installations
- Evacuation des déchets de dégrillage, de dessablage et de dégraissage
- Contrôle des boues
- Entretien des espaces verts et nettoyage des installations
- Vidange de la benne collectant les refus de dégrillage
- Vidange des boues
- Maintenance des pompes et autres systèmes électromécaniques, contrôle du bon fonctionnement.

3.2 Autosurveillance et contrôle des systèmes de traitement

3.2.1 Diagnostic du système d'assainissement

L'article 12 de l'arrêté du 21 Juillet 2015 stipule que :

« Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/ j de DBO5, le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.

Ce diagnostic vise notamment à :

1° Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur, notamment les déversoirs d'orage cités au II de l'article 17 ;

2° Connaître la fréquence et la durée annuelle des déversements, quantifier les flux polluants rejetés et évaluer la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;

3° Identifier les principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte ;

4° Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;

5° Identifier et localiser les principales anomalies structurelles et fonctionnelles du système d'assainissement ;

6° Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Suite à ce diagnostic, le maître d'ouvrage établit et met en œuvre un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles constatées et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte. »

La collectivité a initié fin 2023 la réalisation du diagnostic permanent. Il sera mis en œuvre courant d'année 2024.

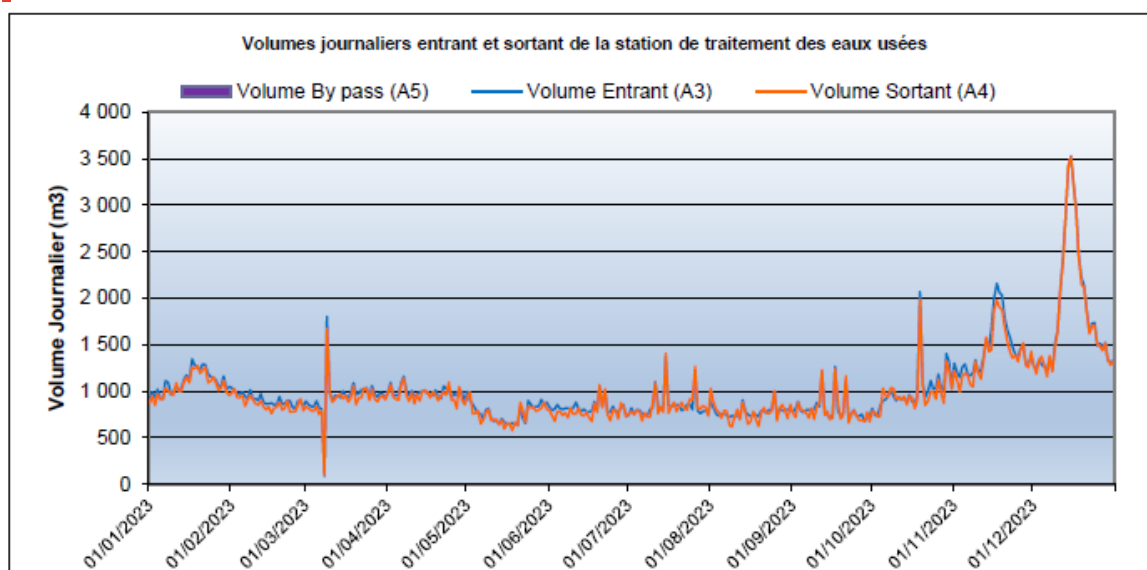
Le Schéma Directeur d'Assainissement du système de Genlis a été lancé en 2021 (DCI Environnement) et est sur le point d'être finalisé.

3.2.2 Contrôle des rejets et des sous-produits

L'exploitant met tout en œuvre pour obtenir une parfaite corrélation entre les mesures de débits d'entrée et les mesures de débits de sortie comme indiqué sur le graphique ci-dessous.

Un rapport annuel des mesures est envoyé à la Police de l'eau.

27. Autosurveillance des volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées



En ce qui concerne les boues, les résultats sont portés tous les mois à la connaissance de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

3.2.3 Autosurveillance des réseaux de collecte

3.2.3.1 Réglementation

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015 :

« Sont soumis à cette autosurveillance les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution, organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. Cette surveillance consiste à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés par les déversoirs d'orage surveillés. »

3.2.3.2 Ouvrages concernés

Il n'existe aucun déversoir d'orage ou trop-plein de poste de refoulement sur le réseau d'assainissement de la station d'épuration de Genlis.

3.2.4 Autosurveillance de la station d'épuration

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015, la fréquence des mesures de charges sur la station d'épuration de Genlis sera à minima de 1 fois par mois. Les paramètres à analyser seront les suivants : débit, pH, température, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3 et Pt.

Les fréquences d'analyses sont respectées à ce jour comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

28. Fréquence des mesures de la station de Genlis		
Paramètres	Fréquence de mesures à effectuer par an selon l'arrêté du 21/07/15	Fréquence de mesures réalisées sur la station en 2023
Débit	365	365
pH	24	24
T°	24	24
MES	24	24
DBO5	12	12
DCO	24	24
NTK	12	12
NH4	12	12
NO2	12	12
NO3	12	12
Pt	12	12

Les résultats de ces analyses sont transmis à la Police de l'eau ainsi qu'à l'Agence de l'Eau RMC.

3.2.5 Autosurveillance des boues

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015, la fréquence des mesures sur les boues sera à minima de 1 fois par mois pour la quantité de matière sèche des boues produites et de 2 fois par mois pour la siccité.

Les fréquences d'analyses sont respectées à ce jour.

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	0	9 089	110
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	0	350	72

- Destination des boues évacuées au cours de l'année**

Destination	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage + Produit Normalisé	72		

• **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2019	40
2020	41
2021	73
2022	133
2023	110

3.2.6 Contrôle des rejets dans le milieu récepteur

En application de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015, l'exploitant procèdera à une surveillance

3.2.6.1 Localisation des points de mesures

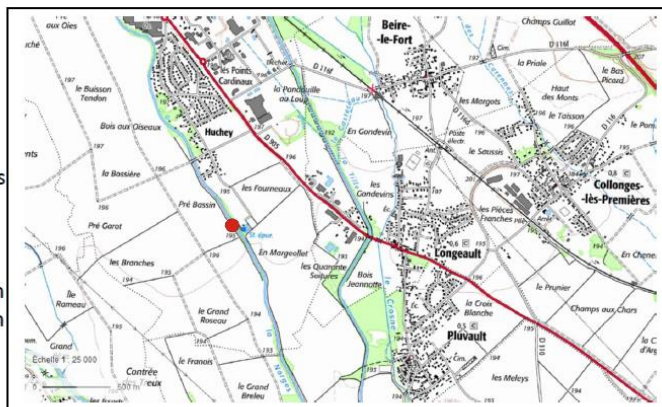
Deux stations sont étudiées afin de contrôler le système d'assainissement des eaux usées de la commune de Genlis et d'évaluer son éventuelle incidence sur le milieu récepteur.

La localisation des stations se trouve sur les plans de situation ci-dessous.

29. Localisation de la STATION 1 : LA NORGES EN AMONT DE LA STEU DE GENLIS

Date : 19/07/2023
Bassin : Rhône Méditerranée
Cours d'eau : La Norges
Commune : Genlis
Localisation : Amont du rejet de la STEU de Genlis
Typologie : TP15

Coord. Lambert 93 :
 Amont X= 869195 Y= 6682516 Z = 191 m
 Aval X= 869237 Y= 6682465 Z = 191 m

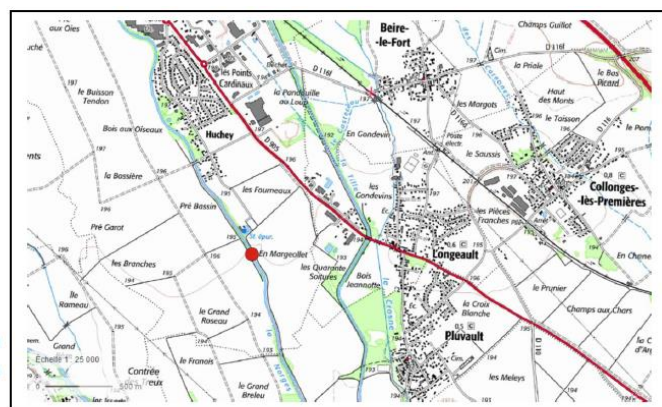


Extrait Géoportail

30. Localisation de la STATION 2 : LA NORGES EN AVAL DE LA STEU DE GENLIS

Date : 19/07/2023
Bassin : Rhône Méditerranée
Cours d'eau : La Norges
Commune : Genlis
Localisation : 150 m en aval de la STEU de Genlis
Typologie : TP15

Coord. Lambert 93 :
 Amont X= 869342 Y= 6682287 Z = 191 m
 Aval X= 869419 Y= 6682164 Z = 190 m



Extrait Géoportail

3.2.6.2 Résultats IBGN

- La Norges à l'amont du rejet de la STEP de Genlis en 2023 :

Eq-IBGN	Taxon Indicateur	Groupe Indicateur	Variété taxonomique (familiale)	Eq-IBGN		Robustesse	Classe d'état
				EQR	Note		
	<i>Leuctridae</i>	7	26	0,9285	14/20	09/20	Très bon

Avec une note Eq-IBGN de 14/20 (0,9285 en EQR), la qualité biologique du cours d'eau en amont de la STEU est considérée comme très bonne. Cette note correspond toutefois à la limite inférieure de la classe de très bon état.

La note Eq-IBGN est surestimé, car la robustesse de la note est très faible.

- La Norges à l'aval du rejet de la STEP de Genlis en 2023 :

Eq-IBGN	Taxon Indicateur	Groupe Indicateur	Variété taxonomique (familiale)	Eq-IBGN		Robustesse	Classe d'état
				EQR	Note		
	<i>Leptoceridae</i>	4	27	0,7143	11/20	10/20	Moyen

Avec une note Eq-IBGN de 11/20 (0,7142 en EQR), la qualité biologique du cours d'eau en aval du rejet de la STEU de Genlis est considérée comme moyenne. On assiste à la perte de trois unités de la note indiciaire Eq-IBGN par rapport à la station amont (14/20).

L'incidence du rejet de la STEU de Genlis sur la qualité biologique de la Norges est donc visible mais peu significative, en lien avec la capacité d'assimilation du milieu.

Les résultats sur les dernières années sont présentés dans le tableau ci-dessous.

31. Notes Eq-IBGN de La Norges à l'amont et à l'aval du point de rejet sur les cinq dernières années

		Eqq IBGN	Robustesse	Classe d'état
2019	AMONT	09/20	09/20	Moyen
	AVAL	14/20	13/20	Très bon
2020	AMONT	15/20	13/20	Très bon
	AVAL	14/20	13/20	Très bon
2021	AMONT	17/20	17/20	Très bon
	AVAL	16/20	15/20	Très bon
2022	AMONT	16/20	16/20	Très bon
	AVAL	15/20	15/20	Très bon
2023	AMONT	14/20	09/20	Très bon
	AVAL	11/20	10/20	Moyen

On note la plupart du temps une légère dégradation de la qualité biologique entre l'amont et l'aval. La Norges est donc de « très bonne à moyenne » qualité biologique.

Le rejet de la station d'épuration influence peu la qualité biologique de la Norges sur ce secteur.

3.2.6.3 Résultats physico-chimiques

En 2022, le bureau d'étude DCI environnement a mandaté Eurofins Hydrobiologie France afin de réaliser des mesures physico-chimiques sur la Norges au niveau de quatre stations situées de part et d'autre de la STEP de Genlis : amont lointain, amont immédiat, aval immédiat et aval lointain.

Trois campagnes de prélèvements d'eau pour analyses physico-chimiques ont été réalisées sur les quatre stations. Elles se sont déroulées :

- en juin 2022 en début d'étiage par temps sec,
- en septembre 2022 en fin d'étiage par temps sec et,
- en octobre 2022 en fin d'étiage après un épisode pluvieux.

La Norges affichait une eau de bonne, voire une très bonne, qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés sur tous les points lors des trois campagnes de mesures.

32. Qualité physico-chimique de la Norges en début d'étiage par temps sec

		LA NORGES			
	Station	AMONT LOINTAIN	AMONT	AVAL	AVAL LOINTAIN
Paramètres	Unité	14/06/2022			
Mesure du débit					
Débit	m3/s	0,164	0,193	0,466	0,479
Arrêté 27 juillet 2018 (DCE)					
Bilan de l'Oxygène					
Oxygène dissous (in situ)	mg O2/l	14,6	12,6	11,5	12,5
Pourcentage de saturation en oxygène (in situ)	%	175,9	147,5	129,9	139,8
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	mg O2/l	1,1	0,7	0,6	0,7
Température					
Température de l'eau (in situ)	°C	22,3	23,3	20,2	20,1
Nutriments					
Phosphore (P)	mg P/l	0,1	0,12	0,14	0,13
Ammonium	mg NH4/l	0,05	0,05	0,05	0,05
Nitrites	mg NO2/l	0,19	0,07	0,07	0,05
Nitrates	mg NO3/l	16	19	19	18
Acidification					
Mesure du pH (in situ)	unités pH	8,4	8	8,1	8,3
SEQ-Eau Version 2 (2003)					
MOOX - Matières organiques et oxydables					
DCO	mg O2/l	9	5	6	6
NKJ	mg N/l	0,5	0,5	0,5	0,5
PAES - Particules en suspension					
Matières en suspension (MES)	mg/l	3	3	3	9
MINE - Minéralisation					
Conductivité (in situ)	µS/cm	732	661	688	698

33. Qualité physico-chimique de la Norges en fin d'été par temps sec

Paramètres	Station Unité	LA NORGES			
		AMONT LOINTAIN	AMONT	AVAL	AVAL LOINTAIN
		27/09/2022			
Mesure du débit					
Débit	M3/s	0,222	0,273	0,273	0,254
Arrêté 27 juillet 2018 (DCE)					
Bilan de l'Oxygène					
Oxygène dissous (in situ)	mg O2/l	11	11,1	10,6	10,8
Pourcentage de saturation en oxygène (in situ)	%	111,7	112,5	106,3	106,1
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	mg O2/l	2,1	1,4	1,4	1,2
Température					
Température de l'eau (in situ)	°C	14,5	14,6	14,2	13,4
Nutriments					
Phosphore (P)	mg P/l	0,17	0,13	0,13	0,11
Ammonium	mg NH4/l	0,11	0,05	0,05	0,05
Nitrites	mg NO2/l	0,18	0,03	0,03	0,02
Nitrates	mg NO3/l	17	16	16	15
Acidification					
Mesure du pH (in situ)	unités pH	7,7	7,7	7,7	7,7
SEQ-Eau Version 2 (2003)					
MOOX - Matières organiques et oxydables					
DCO	mg O2/l	8	5	5	5
NKJ	mg N/l	0,5	0,5	0,5	0,5
PAES - Particules en suspension					
Matières en suspension (MES)	mg/l	11	2	6	4
MINE - Minéralisation					
Conductivité (in situ)	µS/cm	686	774	771	744

34. Qualité physico-chimique de la Norges en fin d'été après un évènement pluvieux

Paramètres	Station Unité	LA NORGES			
		AMONT LOINTAIN	AMONT	AVAL	AVAL LOINTAIN
		14/10/2022			
Mesure du débit					
Débit	m3/s	0,3607	0,3755	0,4661	0,4611
Arrêté 27 juillet 2018 (DCE)					
Bilan d'Oxygène					
Oxygène dissous (in situ)	mg O2/l	12,3	10,5	15,4	15,5
Pourcentage de saturation en oxygène (in situ)	%	128,2	109,4	121,4	127,6
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	mg O2/l	1,8	2,3	2,1	0,3
Température					
Température de l'eau (in situ)	°C	15,8	15	15,4	15,5
Nutriments					
Phosphore (P)	mg P/l	0,13	0,11	0,14	0,14
Ammonium	mg NH4/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Nitrites	mg NO2/l	0,16	0,15	0,13	0,08
Nitrates	mg NO3/l	24	22	21	20
Acidification					
Mesure du pH (in situ)	Unités pH	8,3	8,3	8,1	8,3
SEQ-Eau Version 2 (2003)					
MOOX - Matières organiques et oxydables					
DCO	mg O2/l	<5	<5	14	<5
NKJ	mg N/l	1,6	<0,5	<0,5	<0,5
PAES - Particules en suspension					
Matières en suspension (MES)	mg/l	19	<2	<2	2
MINE - Minéralisation					
Conductivité (in situ)	µS/cm	681	681	689	682

Il y a peu de différences entre l'amont et l'aval du rejet de la STEP de Genlis. L'impact actuel de la station d'épuration sur la physico-chimie de l'eau de la Norges semble donc peu perceptible.

Cette conclusion est confirmée par l'analyse des résultats des 4 suivis physico-chimiques annuels (autosurveillance du milieu récepteur) sur les 3 dernières années.

35. Résultats des analyses physico-chimiques sur la Norges de 2021 à 2023

Qualité du cours d'eau 2021									
	10/03/2021		09/06/2021		04/09/2021		03/11/2021		
	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	
DBO ₅	1,70	1,90	<3	<3	1,10	1,10	1,70	1,70	mg/l
DCO	5,00	<5	<5	<5	13,00	10,00	10,00	8,00	mg/l
MES	3,00	3,00	<2	<2	5,00	5,00	6,00	4,00	mg/l
NTK	0,60	0,70	0,50	<0,5	0,70	<0,5	0,60	0,60	mg/l
Pt	0,02	0,04	0,11	0,09	0,07	0,12	0,11	0,07	mg/l

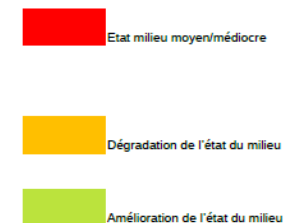
Qualité du cours d'eau 2022									
	05/03/2022		10/06/2022		17/08/2022		19/10/2022		
	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	
DBO ₅	1,40	1,00	2,10	2,30	2,00	2,00	3,20	3,40	mg/l
DCO	6,00	14,00	15,00	15,00	12,00	12,00	<5	<5	mg/l
MES	2,00	3,00	7,00	7,00	4,00	3,00	5,00	5,00	mg/l
NTK	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	0,90	1,10	<0,5	<0,5	mg/l
Pt	0,08	0,08	0,11	0,10	0,09	0,10	-	-	mg/l

Qualité du cours d'eau 2023											
	04/03/2023		09/06/2023		31/08/2023		18/10/2023		15/11/2023		
	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	AMONT	AVAL	
DBO ₅	3,50	3,00	2,00	2,00	1,40	1,50	2,40	2,80	2,20	2,00	mg/l
DCO	<5	<5	<5	<5	<5	<5	8,00	<5	9,00	9,00	mg/l
MES	2,00	3,00	<2	2,00	3,00	3,00	<2	2,00	18,00	16,00	mg/l
NTK	<0,5	0,70	0,60	0,60	<0,5	0,80	1,00	0,80	<0,5	<0,5	mg/l
Pt	0,20	0,20	0,14	0,14	0,16	0,16	0,37	0,33	0,10	0,09	mg/l

Une analyse des données sur le paramètre phosphore a également été réalisée par la DDT de Côte d'Or sur les 7 dernières années. Le tableau de synthèse se trouve en page suivante.

36. Tableau de synthèse des analyses du paramètre Phosphore sur la Norges depuis 2017

Date	Code Point d	Nom Point de mesure	Paramètre	Valeur	Unité		Date	Code Point d	Nom Point de mesure	Paramètre	Valeur	Unité
16/01/2017	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,050	mg(P)/L		16/01/2017	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,050	mg(P)/L
18/04/2017	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,050	mg(P)/L		18/04/2017	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,088	mg(P)/L
05/07/2017	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,074	mg(P)/L		05/07/2017	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,050	mg(P)/L
07/11/2017	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,063	mg(P)/L		07/11/2017	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,060	mg(P)/L
12/03/2018	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,130	mg(P)/L		12/03/2018	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,130	mg(P)/L
12/06/2018	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,056	mg(P)/L		12/06/2018	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,061	mg(P)/L
07/08/2018	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,068	mg(P)/L		07/08/2018	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,080	mg(P)/L
06/11/2018	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,090	mg(P)/L		06/11/2018	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,097	mg(P)/L
11/03/2019	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,020	mg(P)/L		11/03/2019	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,020	mg(P)/L
11/06/2019	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,100	mg(P)/L		11/06/2019	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,090	mg(P)/L
05/08/2019	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,060	mg(P)/L		05/08/2019	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,100	mg(P)/L
04/11/2019	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,110	mg(P)/L		04/11/2019	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,110	mg(P)/L
05/11/2019	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,110	mg(P)/L		05/11/2019	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,110	mg(P)/L
08/03/2020	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,020	mg(P)/L		08/03/2020	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,020	mg(P)/L
03/08/2020	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,200	mg(P)/L		03/08/2020	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,230	mg(P)/L
18/10/2020	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,050	mg(P)/L		18/10/2020	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,050	mg(P)/L
03/11/2020	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,050	mg(P)/L		03/11/2020	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,050	mg(P)/L
09/03/2021	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,020	mg(P)/L		09/03/2021	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,040	mg(P)/L
08/06/2021	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,110	mg(P)/L		08/06/2021	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,090	mg(P)/L
03/09/2021	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,070	mg(P)/L		03/09/2021	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,120	mg(P)/L
02/11/2021	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,110	mg(P)/L		02/11/2021	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,070	mg(P)/L
03/03/2022	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,080	mg(P)/L		03/03/2022	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,080	mg(P)/L
09/06/2022	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,110	mg(P)/L		09/06/2022	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,100	mg(P)/L
16/08/2022	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,090	mg(P)/L		16/08/2022	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,100	mg(P)/L
03/03/2023	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,200	mg(P)/L		03/03/2023	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,200	mg(P)/L
07/06/2023	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,140	mg(P)/L		07/06/2023	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,140	mg(P)/L
16/10/2023	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,370	mg(P)/L		16/10/2023	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,330	mg(P)/L
13/11/2023	M1	Point de suivi amont d'u	P total	0,100	mg(P)/L		13/11/2023	M2	Point de suivi aval d'un	P total	0,090	mg(P)/L
				Moyenne	0,096						Moyenne	0,098
				PC90	0,158						PC90	0,158



Ces résultats mettent en évidence une très faible dégradation du milieu voire une amélioration de celui-ci dans certains cas entre l'amont et l'aval du point de rejet de la station. L'impact de la station est donc minime même sur le paramètre phosphore.

3.2.6.4 Incidences des rejets avec un abattement 10% du QMNA₅

Dans son courrier du 23 Novembre 2023 la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or (DDT) souhaite qu'une analyse des incidences des rejets du système d'assainissement de Genlis soit réalisée sur la Norges en actualisant le calcul de dilution avec un abattement de 10% du QMNA₅.

Ces calculs d'impacts ont été réalisés en prenant en compte la capacité nominale de la station soit 10 000 EH.

En pages suivantes se trouvent donc ces calculs d'impacts avec dans un premier temps un rappel des calculs apparaissant dans le Dossier Loi sur l'Eau (DLE) de 2002 puis dans un second temps les calculs actualisés avec les données de 2024.

En 2002, le débit d'étiage pouvant correspondre au QMNA₅ était de 190 l/s.

Cette donnée est toujours d'actualité d'après les informations issues du « Serveur de données hydro-métriques en temps réel » - Hydroreel :

Situation hydrologique

Station : Genlis (U1235020)

Cours d'eau : La Norges

STATISTIQUES ANNUELLES SUR LES DÉBITS (en m³/s)

Module Inter Annuel	Étiage quinquennal QMNA ₅
2.75	0.190

Les concentrations initiales de la Norges ainsi que l'objectif de qualité présentés dans le DLE de 2002 faisaient référence à une grille qui depuis 1971 permettait d'évaluer la qualité des cours d'eau en France selon 5 classes de qualité (1A / 1B / 2 / 3 / Hors classe).

L'objectif de qualité de la Norges à l'époque était la classe 2 « passable » qui correspondrait aujourd'hui à la classe d' « état moyen ».

Le SDAGE 2022-2027 indique qu'actuellement l'objectif de la Norges est le « bon état » depuis 2015.

37. Calculs d’impacts de 2002

Estimation de l'impact des rejets de la STEP de Genlis sur la Norges (calculs issus du DLE de 2002)

1) Données cours d'eau

QMNA ₅	190	l/s
Qualité:		
Qualité du cours d'eau en amont*		
DBO ₅	7,5	mg/l
DCO	32,5	mg/l
MES	30	mg/l
NTK	2,5	mg/l
Pt	0,375	mg/l

* Classe de qualité moyenne ou passable (classe de qualité 2) à la station 06013000.

2) Données STEP

2.1) Débit

Débit moyen journalier futur	2700 m³/j
Débit moyen horaire	113 m³/h
Débit moyen l/s	31,3 l/s

2.2) Charges de pollution

Entrée STEP	Flux		Concentration des effluents en entrée de STEP	
DBO ₅	600	kg/j	DBO ₅	222 mg/l
DCO	1200	kg/j	DCO	444 mg/l
MES	700	kg/j	MES	259 mg/l
NTK	140	kg/j	NTK	52 mg/l
Pt	40	kg/j	Pt	15 mg/l

2.3) Concentrations des rejets attendues.

Paramètres	Concentration maxi		Rendement mini
DBO ₅	25	mg/l	95%
DCO	90	mg/l	85%
MES	30	mg/l	93%
NTK	15	mg/l	80%
Pt	2	mg/l	80%

Paramètre	Flux produit kg/j	Concentration mg/l	Flux maximal kg/j rejeté	Rendement %
DBO ⁵	600	25	68	95
DCO	1 200	90	244	85
MES	700	30	81	93
NGL		15		80
NTK	140	15	41	80
Pt	40	2	6	80

3) Calcul des impacts

avec les concentrations maximales autorisées				
Débit ruisseau amont rejets		190 l/s		
Concentrations ruisseau amont rejet STEP		Flux amont		
DBO ₅	7,50 mg/l	123,12 kg/j		
DCO	32,50 mg/l	533,52 kg/j		
MES	30,00 mg/l	492,48 kg/j		
NTK	2,50 mg/l	41,04 kg/j		
Pt	0,38 mg/l	6,16 kg/j		
Débit rejet		31,3 l/s		
Concentrations rejet STEP		Flux rejet		Rendement
DBO ₅	25,00 mg/l	67,50 kg/j		89%
DCO	90,00 mg/l	243,00 kg/j		80%
MES	30,00 mg/l	81,00 kg/j		88%
NTK	15,00 mg/l	40,50 kg/j		71%
Pt	2,00 mg/l	5,40 kg/j		87%
Débit ruisseau aval rejets		221,3 l/s		
Concentrations ruisseau aval rejet STEP		Flux aval		
DBO ₅	9,97 mg/l	190,62 kg/j		
DCO	40,62 mg/l	776,52 kg/j		
MES	30,00 mg/l	573,48 kg/j		
NTK	4,27 mg/l	81,54 kg/j		
Pt	0,60 mg/l	11,56 kg/j		

avec les rendements minimums à atteindre				
Débit ruisseau amont rejets		190 l/s		
Concentrations ruisseau amont rejet STEP		Flux amont		
DBO ₅	7,50 mg/l	123,12 kg/j		
DCO	32,50 mg/l	533,52 kg/j		
MES	30,00 mg/l	492,48 kg/j		
NTK	2,50 mg/l	41,04 kg/j		
Pt	0,38 mg/l	6,16 kg/j		
Débit rejet		31,3 l/s		
Concentrations rejet STEP		Flux rejet		Rendement
DBO ₅	11,11 mg/l	30,00 kg/j		95%
DCO	66,67 mg/l	180,00 kg/j		85%
MES	18,15 mg/l	49,00 kg/j		93%
NTK	10,37 mg/l	28,00 kg/j		80%
Pt	2,96 mg/l	8,00 kg/j		80%
Débit ruisseau aval rejets		221,3 l/s		
Concentrations ruisseau aval rejet STEP		Flux aval		
DBO ₅	8,01 mg/l	153,12 kg/j		
DCO	37,33 mg/l	713,52 kg/j		
MES	28,33 mg/l	541,48 kg/j		
NTK	3,61 mg/l	69,04 kg/j		
Pt	0,74 mg/l	14,16 kg/j		

4) Objectifs d'état

Définition des états écologique (DCE)	TB (<)	B (<)	M (<)	M (<)	M (>)
DBO ₅	3	6	10	25	25
DCO	20	30	40	80	80
MES	5	25	38	50	50
NTK	1	2	4	6	6
Pt	0,05	0,2	0,5	1	1

5) Comparaison Résultats / Objectif

Concentration (mg/l)	Résultats avec les concentrations maximales autorisées	Objectif	Respect de l'objectif
DBO ₅	9,97	10,00	OUI
DCO	40,62	40,00	NON
MES	30,00	38,00	OUI
NTK	4,27	4,00	NON
Pt	0,60	0,50	NON

* Classe de qualité 2 de la grille de qualité des eaux multi-usages (26 Juin 1990)

Concentration (mg/l)	Résultats avec les rendements minimums à atteindre	Objectif	Respect de l'objectif
DBO ₅	8,01	10,00	OUI
DCO	37,33	40,00	OUI
MES	28,33	38,00	OUI
NTK	3,61	4,00	OUI
Pt	0,74	0,50	NON

* Classe de qualité 2 de la grille de qualité des eaux multi-usages (26 Juin 1990)

D’après ces résultats, il avait été validé dans le DLE de 2002 qu’à l’étiage la Norges serait en limite de classe moyenne et médiocre.

38. Calculs d’impacts actualisés de 2024

Estimation de l'impact des rejets de la STEP de Genlis sur la Norges en 2024

1) Données cours d'eau

QMNA₅ 171 l/s soit 0,190 - 10%

Qualité:

Qualité du cours d'eau en amont (mesure du 14/06/2022)		
DBO ₅	0,70	mg/l
DCO	5,00	mg/l
MES	3,00	mg/l
NTK	0,50	mg/l
Pt	0,12	mg/l

2) Données STEP

2.1) Débit

Débit moyen journalier futur 2700 m³/j
Débit moyen horaire 113 m³/h
Débit moyen l/s 31,3 l/s

2.2) Charges de pollution

Entrée STEP	Flux	Concentration des effluents en entrée de STEP
DBO ₅	600,00 kg/j	222 mg/l
DCO	1200,00 kg/j	444 mg/l
MES	700,00 kg/j	259 mg/l
NTK	140,00 kg/j	52 mg/l
Pt	40,00 kg/j	15 mg/l

2.3) Concentrations des rejets attendues.

Paramètres	Concentration maxi		Rendement mini
DBO ₅	25	mg/l	95%
DCO	90	mg/l	85%
MES	30	mg/l	93%
NTK	15	mg/l	80%
Pt	2	mg/l	80%

Paramètre	Flux produit kg/j	Concentration mg/l	Flux maximal kg/j rejeté	Rendement %
DBO ⁵	600	25	68	95
DCO	1 200	90	244	85
MES	700	30	81	93
NGL		15		80
NTK	140	15	41	80
Pt	40	2	6	80

3) Calcul des impacts

avec les concentrations maximales autorisées			
Débit ruisseau amont rejets 171 l/s			
Concentrations ruisseau amont rejet STEP		Flux amont	
DBO ₅	0,70 mg/l	10,34	kg/j
DCO	5,00 mg/l	73,87	kg/j
MES	3,00 mg/l	44,32	kg/j
NTK	0,50 mg/l	7,39	kg/j
Pt	0,12 mg/l	1,77	kg/j
Débit rejet 31,3 l/s			
Concentrations rejet STEP		Flux rejet	Rendement
DBO ₅	25,00 mg/l	67,50 kg/j	89%
DCO	90,00 mg/l	243,00 kg/j	80%
MES	30,00 mg/l	81,00 kg/j	88%
NTK	15,00 mg/l	40,50 kg/j	71%
Pt	2,00 mg/l	5,40 kg/j	87%
Débit ruisseau aval rejets 202,3 l/s			
Concentrations ruisseau aval rejet STEP		Flux aval	
DBO ₅	4,45 mg/l	77,84	kg/j
DCO	18,13 mg/l	316,87	kg/j
MES	7,17 mg/l	125,32	kg/j
NTK	2,74 mg/l	47,89	kg/j
Pt	0,41 mg/l	7,17	kg/j

avec les rendements minimums à atteindre			
Débit ruisseau amont rejets 171 l/s			
Concentrations ruisseau amont rejet STEP		Flux amont	
DBO ₅	0,70 mg/l	10,34	kg/j
DCO	5,00 mg/l	73,87	kg/j
MES	3,00 mg/l	44,32	kg/j
NTK	0,50 mg/l	7,39	kg/j
Pt	0,12 mg/l	1,77	kg/j
Débit rejet 31,3 l/s			
Concentrations rejet STEP		Flux rejet	Rendement
DBO ₅	11,11 mg/l	30,00 kg/j	95%
DCO	66,67 mg/l	180,00 kg/j	85%
MES	18,15 mg/l	49,00 kg/j	93%
NTK	10,37 mg/l	28,00 kg/j	80%
Pt	2,96 mg/l	8,00 kg/j	80%
Débit ruisseau aval rejets 202,3 l/s			
Concentrations ruisseau aval rejet STEP		Flux aval	
DBO ₅	2,31 mg/l	40,34	kg/j
DCO	14,53 mg/l	253,87	kg/j
MES	5,34 mg/l	93,32	kg/j
NTK	2,03 mg/l	35,39	kg/j
Pt	0,56 mg/l	9,77	kg/j

4) Objectifts d'état

Définition des états écologique (DCE)	TB (<)	B (<)	M (<)	M (<)	M (>)
DBO ₅	3	6	10	25	25
DCO	20	30	40	80	80
MES	5	25	38	50	50
NTK	1	2	4	6	6
Pt	0,05	0,2	0,5	1	1

5) Comparaison Résultats / Objectif

Concentration (mg/l)	Résultats avec les concentrations maximales autorisées	Objectif	Respect de l'objectif
DBO ₅	4,45	3,00	NON
DCO	18,13	20,00	OUI
MES	7,17	25,00	OUI
NTK	2,74	1,00	NON
Pt	0,41	0,20	NON

5) Comparaison Résultats / Objectif

Concentration (mg/l)	Résultats avec les rendements minimums à atteindre	Objectif	Respect de l'objectif
DBO ₅	2,31	3,00	OUI
DCO	14,53	20,00	OUI
MES	5,34	25,00	OUI
NTK	2,03	1,00	NON
Pt	0,56	0,20	NON

*

Pour rappel l’objectif d’états écologique et chimique de la Norges issus du SDAGE 2022-2027 sont les suivants :

				Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Statut	Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquiste	Echéance sans ubiquiste	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Tille - SA_01_13												
FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux	Cours d'eau	MEFM	OMS	2027	ET	Ichtyofaune, Concentration en nutriments, Polluants spécifiques, Phytobenthos	Bon état	2015	2015		

D'après les résultats des calculs d'impacts actualisés, nous pouvons constater que l'objectif de bon état est respecté pour tous les paramètres hormis le paramètre phosphore.

Cependant, les analyses de l'état actuel du cours d'eau démontrent un faible impact du rejet sur le milieu récepteur y compris le paramètre phosphore. Le bon état pour le paramètre phosphore n'est pas atteint en aval du rejet uniquement lorsque celui-ci n'est pas atteint en amont également d'après les résultats des mesures physico-chimiques sur les 7 dernières années.

Un ajustement du traitement au chlorure ferrique sur la station sera peut être à envisager sur les années à venir, mais dans tous les cas l'impact de la station sur la station restera faible.

4. PRINCIPAUX TRAVAUX D'AMELIORATION REALISES ET ENVISAGES

(voir Annexes 4)

5. ANNEXES

5.1 Annexe 1 – Convention de déversement SEPALUMIC / SEPA COLOR

Genlis, le 14 février 2018

SEPA COLOR – SEPALUMIC Industrie
M. Thomas GIMARET, société SEADEx
7 Rue Marie CURIE
21110 GENLIS

REF : LR/MLG N° 150

Aff. suivie par : Philippe CASTEL, Directeur Général des Services

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces
- Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Genlis des effluents de la société SEPALUMIC

Mairie de Genlis

18 Avenue Général de Gaulle – 21110 GENLIS

Tél. 03 80 47 98 98 – Télécopie 03 80 37 74 91 – Courriel : info@mairie-genlis.fr – Adresse internet : www.mairie-genlis.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

SEPALUMIC

Site de Genlis



Mairie de Genlis

**CONVENTION DE DEVERSEMENT, DE TRANSFERT ET DE
TRAITEMENT SUR L'USINE D'EPURATION DE GENLIS DES
EFFLUENTS DE LA SOCIETE SEPALUMIC**

Octobre 2017

ENTRE:

La société SEPA COLOR - SEPALUMIC Industries
dont le siège est Rue Marie Curie - ZI de Beire - 21110 GENLIS
pour son établissement de GENLIS
sis à Rue Marie Curie - ZI de Beire - 21110 GENLIS
N° SIRET : 482 551 009 00020 SEPA COLOR
391 321 817 00036 SEPALUMIC Industries
532 811 023 00029 SEADDEX

Code NAF : 2561Z (Traitement et revêtement des métaux)
2442Z (Métallurgie de l'aluminium)
7022Z (conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)

représentée par Monsieur Thomas GIMARET, société SEADDEX, en qualité de Directeur d'exploitation,

et dénommée l'Etablissement,

ET

La Mairie de Genlis, 18 avenue Général De Gaulle - 21110 GENLIS, représentée par son Maire, Monsieur Vincent DANCOURT,

et désigné dans ce qui suit par l'appellation la Collectivité.

D'une deuxième part,

ET

La Société SUEZ Eau France SAS au capital de 422.224.040 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 410 034 607 ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE (92040) - Tour CB21 - 16, place de l'Iris, représentée par Monsieur Marc BONNIEUX, en qualité de Directeur Région EST,

et désignée dans ce qui suit par l'appellation le Délégué,

D'autre dernière part.

AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Considérant que l'Etablissement SEPACOLOR est soumis à autorisation (arrêté préfectoral du 28 juillet 2005) au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant que le Délégué assure la gestion déléguée du système d'assainissement (réseau et station d'épuration) de la Collectivité sur le périmètre de la commune de Genlis dans le cadre de son contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement, dans le réseau public d'assainissement.

ARTICLE 2- DEFINITIONS

2.1 EAUX USEES DOMESTIQUES (DEFINITION DONNEE PAR LA NORME NF EN 752 P1)

Les eaux usées domestiques comprennent les eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations similaires. Ces eaux sont admissibles au réseau public d'assainissement sans autres restrictions que celles mentionnées au règlement du service de l'assainissement.

2.2 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Peuvent être reconnues assimilées à ces eaux pluviales les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles ainsi que les eaux de refroidissement, les eaux de rabattement de nappe,... sous réserve que ces eaux ne soient pas souillées par des résidus issus de l'activité de l'Etablissement.

L'Etablissement devra, le cas échéant, apporter les justifications nécessaires à l'acceptation des eaux de refroidissement, des eaux épurées, des eaux de rabattement de nappe,... dans le réseau d'eaux pluviales. En absence de justification, ces eaux seront assimilées à des eaux industrielles.

2.3 EAUX INDUSTRIELLES ET ASSIMILEES

Sont classés dans les eaux industrielles et assimilées tous les rejets autres que les eaux usées domestiques ou eaux pluviales (ou expressément assimilées à ces dernières par la présente convention).

Les eaux industrielles et assimilées sont dénommées ci-après eaux usées autres que domestiques.

ARTICLE 3- CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

3.1 NATURE DES ACTIVITES

La superficie du site est actuellement d'environ 90 000 m² dont 20 000 m² de bâtiments, regroupant 3 sociétés : SEPACOLOR, SEPALUMIC Industries et SEADDEX.

L'Etablissement emploie environ 100 personnes travaillant en 3 X 8 heures, 5 jours /7. Fermeture du site en août (3 semaines).

L'Etablissement ne possède pas de restaurant d'entreprise ni d'aire de lavage de véhicule ni d'atelier.

Seule la société SEPACOLOR relève de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La société SEPALUMIC Industries procède à l'assemblage et au sertissage des profilés.

L'activité de l'Etablissement SEPACOLOR est le laquage de profilés aluminium avec traitement de surface préalable.

Cette activité comporte les opérations industrielles suivantes :

- Laquage (teinte) barres aluminium,
- Traitement de surface
- Poudrage, séchage
- Station de traitement physico-chimique

Rq : l'expédition des produits est assurée par le site Sépalumic de Chevigny-Saint Sauveur (Sépalumic Diffusion).

En raison de cette activité, des produits fabriqués, employés ou stockés, l'Etablissement (SEPACOLOR) est soumis à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté Préfectoral du 28/07/2005 en annexe n°7).

Il relève des rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes :

N° Rubrique	Libellé de la rubrique de la nomenclature des installations classées (activité)	Quantité autorisée	A D ou NC(*)
1111.2.B	Emploi et stockage de substances liquides très toxiques : stockage de 2.4 tonnes de dérochant acide classe T (acide fluorhydrique)	Supérieure à 205 kg mais inférieure à 20 tonnes	A
2564	Décapage de peinture de profilés aluminium peints par un procédé au trempé mettant en œuvre des solvants organiques halogénés (cuve de 4 m ³ , décapage)	Volume de bain de traitement supérieur à 1 500 litres.	A
2565.2	Traitement chimique de surfaces métalliques (alliage d'aluminium) sur l'unité de préparation de surface avant peinture : 8 m ³ dégraissage alcalin, 8 m ³ dérochage acide et 4 m ³ de finition non chromique.	Volume de bain de traitement supérieur à 1 500 litres.	A
2940.3.A	Revêtement de peinture à base de poudres organiques par pulvérisation électrostatique (capacité maximale de 1.5 tonne/jour). Application de peinture poudre à base de résines organiques par pistoletage électrostatique.	Capacité de mise en œuvre supérieure à 200 kg de poudre par jour	A
2920.2	Installations de réfrigération ou compression : 2	la puissance absorbée comprise entre 50	D

	compresseurs de 75 kW	et 500 kW.	
--	-----------------------	------------	--

A : autorisation - D : Déclaration

3.2 PLAN DES RESEAUX INTERNES DE COLLECTE

Le plan de recollement des installations intérieures d'évacuation des eaux de l'Etablissement, expurgé des éléments à caractère confidentiel, est annexé à la présente convention (annexe n° 4).

3.3 USAGE DE L'EAU DANS L'ETABLISSEMENT

- Domestique : sanitaires, eaux vannes
- Industriel : traitement de surface, nettoyage des sols et locaux, production d'eau déminéralisée
- Incendie : RIA

3.4 PRODUITS UTILISES PAR L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement se tient à la disposition de la Collectivité et du Délégué pour répondre à toute demande d'information quant à la nature des produits utilisés par ce dernier. A ce titre, les « fiches produits » et les « fiches de données de sécurité » correspondantes peuvent être consultées par la Collectivité et le Délégué dans l'Etablissement.

3.5 MISE A JOUR

Les informations mentionnées au présent article sont mises à jour par l'Etablissement au moment de chaque réexamen de la convention, ainsi qu'en cas d'application de l'article 13.

ARTICLE 4- INSTALLATIONS PRIVEES

4.1 RESEAU INTERIEUR

L'Etablissement prend toutes les dispositions nécessaires d'une part pour s'assurer que la réalisation ou l'état de son réseau intérieur est conforme à la réglementation en vigueur et d'autre part pour éviter tout rejet intempestif susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, et le cas échéant, des ouvrages de dépollution, soit au personnel d'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement.

L'Etablissement entretient convenablement ses canalisations de collecte d'effluents et procède à des vérifications régulières de leur bon état. L'Etablissement doit pouvoir justifier de cette qualité d'entretien en fournissant les certificats de curage,... si la Collectivité ou le Délégué en font la demande. Les matières de curage doivent impérativement être évacuées du réseau et non « poussées » vers l'aval et transférées dans un centre de traitement agréé.

4.2 TRAITEMENT PREALABLE AUX DEVERSEMENTS

L'Etablissement déclare que ses eaux usées autres que domestiques subissent un traitement avant rejet au milieu naturel (Tille) et sont issues du process traitement de surface.

Le descriptif de la station de prétraitement des eaux industrielles avant rejet au milieu naturel est présenté en annexe n° 8.

Ces dispositifs de traitement ou d'épuration avant rejet, nécessaires à l'obtention des qualités d'effluents fixées à l'annexe n°4 de la présente convention sont conçus, installés et entretenus sous la responsabilité de l'Etablissement.

Ils sont conçus, exploités et entretenus de manière à faire face aux éventuelles variations de débit, de température ou de composition des effluents en particulier à l'occasion du démarrage ou de l'arrêt des installations, et à réduire au minimum les durées d'indisponibilité. Tout dysfonctionnement doit être porté à la connaissance du Concessionnaire.

Les principaux paramètres permettant de s'assurer de la bonne marche des prétraitements sont mesurés périodiquement et les résultats de ces mesures sont portés sur un registre (éventuellement informatisé) tenu à la disposition de la Collectivité et du Concessionnaire.

ARTICLE 5 - CONDITIONS TECHNIQUES D'ETABLISSEMENT DES BRANCHEMENTS

L'Etablissement déverse ses effluents dans les réseaux suivants:

	Réseau public Eaux usées	Réseau public Eaux pluviales	Autre
Eaux usées domestiques (ED)	X		
Eaux usées autres que domestiques (EI)			Milieu naturel (TILLE)
Eaux pluviales (EP)			Milieu naturel (TILLE)

Le raccordement à ces réseaux est réalisé par:

- Un (1) branchement pour les eaux usées domestiques (ED)
- zéro (0) branchement pour les eaux autres que domestiques (EI) (rejet en Tille)
- Un (1) branchement pour les eaux pluviales (EP) (rejet au réseau pluvial de la Collectivité)

Il existe donc un (1) branchement distinct.

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

- Un dispositif permettant le raccordement au réseau public ;
- Une canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé ;
- Un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » placé de préférence sur le domaine public. Ce regard doit être visible et accessible en permanence aux agents du service public d'assainissement de la Collectivité et du Délégué, Il doit permettre l'installation des équipements mentionnés à l'article 9 ;

ARTICLE 6 - ECHEANCIER DE MISE EN CONFORMITE DES REJETS

Sans objet.

ARTICLE 7 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX EFFLUENTS

7.1. EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES

Les eaux usées autres que domestiques doivent respecter les limites imposées par l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2005 (chapitre 14.2 - B) et sont rejetées au milieu naturel (Tille). Ces limites de rejets sont reprises en annexe n°5 de la présente convention.

7.2. EAUX PLUVIALES

La présente convention ne dispense pas l'Etablissement de prendre les mesures nécessaires pour évacuer ses eaux pluviales dans les conditions réglementaires en vigueur.

L'Etablissement s'engage à justifier des dispositions prises pour assurer une collecte séparative et éviter ainsi d'envoyer des eaux pluviales dans les réseaux publics d'eaux usées.

Les eaux pluviales de voiries transitent par un séparateur d'hydrocarbures en amont d'un bassin de confinement de 765 m³ avant rejet au réseau pluvial.

Une partie des eaux pluviales de toiture alimentent une (1) réserve incendie (complément possible avec eau de distribution). Les autres eaux pluviales de toiture transitent par le bassin de confinement avant rejet au réseau pluvial.

7.3. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES POUR LES REJETS D'EAU USEES AUTRES QUE DOMESTIQUE

L'Etablissement s'engage à ne pas utiliser de procédé visant à diluer ses effluents par le biais d'une consommation d'eau excessive ou d'un rejet non autorisé d'eau de refroidissement ou d'eaux pluviales, tout en conservant la même charge polluante globale.

Les rejets d'eaux usées consécutifs à des opérations exceptionnelles telles que nettoyages exceptionnels, vidanges de bassin, sont autorisés à condition de prévenir le Délégué au moins 48h00 avant l'opération.

ARTICLE 8 - SURVEILLANCE DES REJETS

8.1 AUTO-SURVEILLANCE

L'Etablissement est responsable, à ses frais, de la surveillance et de la conformité de ses rejets au regard des prescriptions de la présente convention (annexe n°5).

L'Etablissement met en place, sur les rejets d'eaux usées autres que domestiques, un programme de mesures dont la nature et la fréquence sont les suivantes :

Fréquence	Analyse
En continu	Débit rejet
Pour les EI : Hebdomadaire et trimestrielle	pH, DCO, MES, Hydrocarbures totaux (HCT), Aluminium, Phosphore total, Fluorures

Les paramètres cités ci-dessus sont analysés selon les normes AFNOR en vigueur à la date de la présente convention (annexe n°2).

Il est convenu que le présent programme de mesure pourra être modifié notamment dans le cas où les prescriptions relatives à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, définies dans l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement dans lequel ses eaux sont déversées, seraient modifiées. Le cas échéant, cette modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les mesures de concentration, visées dans le tableau ci-dessus, seront effectuées sur des échantillons

moyens de 24 heures, proportionnels au débit ou au temps, conservés à basse température (4°C). Dans le cas où un prélèvement 24h n'est pas réalisable, un prélèvement ponctuel servira de référence.

L'Etablissement fournit au moins une (1) fois par an des résultats d'analyses réalisées par un organisme accrédité COFRAC ou agréé par le Ministère chargé de l'Environnement.

8.2 INSPECTION TELEVISEE DU BRANCHEMENT

Sans objet.

8.3 CONTROLES PAR LA COLLECTIVITE ET LE DÉLÉGATAIRE

La Collectivité et le Délégué pourront effectuer, à leurs frais et de façon inopinée, des contrôles de débit et de qualité. Les résultats seront communiqués par la Collectivité ou le Délégué à l'Etablissement.

Toutefois, dans le cas où les résultats de ces contrôles dépasseraient les concentrations ou flux des effluents domestiques, ou révéleraient une anomalie, les frais de l'opération de contrôle concernée seraient mis à la charge de l'Etablissement sur la base des pièces justificatives produites par la Collectivité ou le Délégué.

ARTICLE 9 - DISPOSITIFS DE MESURES ET DE PRELEVEMENTS

Compte tenu de la configuration des dispositifs de comptage et de prélèvements, l'Etablissement en laissera le libre accès aux agents de la Collectivité et du Délégué, sous réserve du respect par ces derniers des procédures de sécurité en vigueur au sein de l'Etablissement. Le cas échéant, ces procédures sont communiquées à la Collectivité et au Délégué.

Compte tenu de la configuration des installations de rejet, l'Etablissement maintiendra un regard facilement accessible et spécialement aménagé pour permettre le prélèvement à l'exutoire de ses réseaux d'eaux usées autres que domestiques.

ARTICLE 10- DISPOSITIFS DE COMPTAGE DES PRELEVEMENTS D'EAU

L'Etablissement déclare que toute l'eau qu'il utilise provient des dispositifs suivants d'alimentation en eau :

Nature du prélèvement d'eau	Comptage
Eau de distribution	Compteur D14XG101533, Schlumberger, D=60 (relève mensuelle - télérelève). Usage process et domestique. Compteur A05WH700250, ABB, D=80, relève semestrielle (environ 20 m ³ /an). Usage incendie.

Le volume annuel d'eau utilisé en provenance du réseau public est d'environ 9 000 m³ en 2015.

L'Etablissement autorise la Collectivité et le Délégué à visiter ces dispositifs dans les conditions définies à l'article 9.

ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

11.1 FLUX ET CONCENTRATIONS DE MATIERES POLLUANTES DE REFERENCE

Les eaux usées autres que domestiques sont rejetées par l'Etablissement au milieu naturel (Tille) comme le prévoit l'Arrêté d'autorisation du 28 juillet 2005.

Le volume total rejeté par l'Etablissement ne doit pas excéder sa consommation d'eau.

11.2. TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article R 2224-19-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Etablissement est soumis au paiement d'une redevance assainissement R au titre de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées domestiques déversées dans le réseau public d'assainissement.

Compte tenu que les rejets d'eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement se font au milieu naturel (la Tille), la redevance R applicable est celle appliquée aux usages domestiques définie dans le contrat de Délégation liant la Ville de Genlis et le Délégué sur le volume d'eau de distribution à usage domestique au sein de l'Etablissement.

Ce volume sera calculé semestriellement :

$$VR_{dom} = V_{conso} - VR_{ind}$$

Avec :

- VR_{dom} = Volume (m^3) d'eaux à usage domestiques rejeté au réseau assainissement de la ville de Genlis.
- V_{conso} = Volume (m^3) d'eaux de distribution consommé par l'Etablissement sur la période et comptabilisé par le compteur d'alimentation.
- VR_{ind} = Volume (m^3) d'eaux à usage industriel rejeté au milieu naturel (Tille) et comptabilisé par le débitmètre. Ce volume est mesuré mensuellement (déclaration DREAL).

L'Etablissement transmettra semestriellement au Délégué les volumes rejetés au milieu naturel.

Aucune dégressivité ne sera appliquée à l'Etablissement.

Toutes les taxes et redevances applicables au service de l'assainissement seront répercutées à l'Etablissement.

Toute nouvelle taxe ou redevance fera l'objet d'une analyse pour déterminer, selon sa nature et les dispositions qui la régissent, et en fonction des éléments de calcul de la rémunération de la présente convention, son assiette de facturation.

ARTICLE 12 - FACTURATION ET REGLEMENT

Le Délégué émettra une facture semestrielle pour la redevance R à terme échu avec des modalités de paiement identiques à celle des factures d'eau.

Ces dispositions prennent effet à la signature de la présente convention par toutes les parties et au 1^{er} janvier 2018 pour la part collectivité.

En cas de non-paiement dans le délai de quarante-cinq (45) jours, ces sommes seront majorées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 13 - REVISION DES REMUNERATIONS ET DE LEUR INDEXATION

Pour tenir compte des conditions économiques, techniques et réglementaires, les modalités d'application de la tarification pourront être soumises à réexamen, notamment dans les cas suivants :

- 1) en cas de changement dans la composition des effluents rejetés, notamment par application de l'article 17;
- 2) en cas de modification substantielle des ouvrages du service public d'assainissement;
- 3) en cas de modification de la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement et notamment en matière d'élimination des boues, ou de modification de l'autorisation préfectorale de rejet de l'usine d'épuration de la Collectivité.

ARTICLE 14 - GARANTIE FINANCIERE

Sans objet.

ARTICLE 15 - CONDUITE A TENIR PAR L'ETABLISSEMENT EN CAS DE NON-RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION DES EFFLUENTS

En cas de dépassement des valeurs limites fixées dans la présente convention, l'Etablissement est tenu :

- d'en avertir dès qu'il en a connaissance la Collectivité et le Délégué,
- de prendre les dispositions nécessaires pour réduire la pollution de l'effluent rejeté.

En cas d'accident de process susceptible de provoquer un dépassement des valeurs limites fixées (en particulier du pH et de la DCO), l'Etablissement est tenu :

- d'en avertir dans les plus brefs délais le Délégué,
- de prendre, si nécessaire, les dispositions pour évacuer les rejets exceptionnellement pollués vers un centre de traitement spécialisé, sauf accord du Délégué pour une autre solution,
- d'isoler son réseau d'évacuation d'eaux industrielles si le dépassement fait peser un risque grave pour le fonctionnement du service public d'assainissement ou pour le milieu naturel (détérioration potentielle des ouvrages, diminution de la capacité d'évacuation du réseau ou de la capacité de traitement de la station d'épuration, déviation des boues, etc... ou pour le milieu naturel (déversement)), ou sur demande justifiée de la Collectivité ou du Délégué.

ARTICLE 16 - CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION DES EFFLUENTS

16.1 CONSEQUENCES TECHNIQUES

Dès lors que les conditions d'admission des effluents ne seraient pas respectées, l'Etablissement s'engage à en informer le Délégué conformément aux dispositions de l'article 15, et à soumettre à ce dernier, en vue de procéder à un examen commun, des solutions permettant de remédier à cette situation et compatibles avec les contraintes d'exploitation du service public d'assainissement.

Si nécessaire, la Collectivité et le Déléataire se réservent le droit :

- de n'accepter dans le réseau public et sur les ouvrages d'épuration que la fraction des effluents correspondant aux prescriptions définies dans l'annexe n°4 de la présente convention,
- de prendre toute mesure susceptible de mettre fin à l'incident constaté, y compris la fermeture du ou des branchement(s) en cause, si la limitation des débits collectés et traités, prévue au paragraphe précédent, est impossible à mettre en œuvre ou inefficace ou lorsque les rejets de l'Etablissement présentent des risques importants.

Toutefois, dans ces cas, la Collectivité ou le Déléataire :

- informera l'Etablissement de la situation et de la ou des mesure(s) envisagée(s), ainsi que de la date à laquelle celles-ci pourraient être mises en œuvre,
- le mettra en demeure par lettre RAR d'avoir à se conformer aux dispositions définies dans la présente convention et au respect des valeurs limites définies dans la présente convention avant cette date.

16.2 CONSEQUENCES FINANCIERES

L'Etablissement est responsable des conséquences dommageables subies par la Collectivité ou le Déléataire du fait du non-respect des conditions d'admission des effluents et, en particulier, des valeurs limites définies dans la présente convention, et ce dès lors que le lien de causalité entre la non conformité des dits rejets et les dommages subis par la Collectivité ou le Déléataire aura été démontré.

Dans ce cadre, il s'engage à réparer les préjudices subis par la Collectivité ou le Déléataire et à rembourser tous les frais engagés et justifiés par ceux-ci.

Ainsi, si les conditions initiales d'élimination des sous-produits et des boues générées par le système d'assainissement devaient être modifiées du fait des rejets de l'Etablissement, celui-ci devra supporter les surcoûts d'évacuation et de traitement correspondant.

Il en est de même si les rejets de l'Etablissement influent sur la quantité et la qualité des sous-produits de curage et de décantation du réseau et sur leur destination finale.

ARTICLE 17- MODIFICATION DE L'ARRETE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT

En cas de modification de l'arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement, la présente convention pourra, le cas échéant, et après renégociation être adaptée à la nouvelle situation et faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 18- OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

La Collectivité et le Déléataire, sous réserve du strict respect par l'Etablissement des obligations résultant de la présente convention, prennent toutes les dispositions pour :

- Accepter les rejets de l'Etablissement dans les limites fixées par l'annexe n°4 de la présente convention ;
- Fournir à l'Etablissement, sur sa demande écrite, une copie du rapport annuel du Maire sur le fonctionnement technique du service d'assainissement ;
- Assurer l'acheminement de ces rejets, leur traitement et leur évacuation dans le milieu naturel conformément aux prescriptions techniques fixées par la réglementation applicable en la matière;

- Informer, dans les meilleurs délais, l'Etablissement de tout incident ou accident survenu sur son système d'assainissement et susceptible de ne plus permettre d'assurer de manière temporaire la réception ou le traitement des eaux usées visées par la convention, ainsi que des délais prévus pour le rétablissement du service.

Dans le cadre de l'exploitation du service public de l'assainissement la Collectivité ou le Délégué pourront être amenés de manière temporaire à devoir limiter les flux de pollution entrants dans les réseaux, ils devront alors en informer au préalable l'Etablissement et étudier avec celui-ci les modalités de mise en œuvre compatibles avec les contraintes de production de l'Etablissement.

Dans ce cas l'Etablissement est tenu sur demande justifiée de la Collectivité ou du Délégué :

- d'isoler son réseau d'évacuation d'eaux industrielles ;
- de prendre, si nécessaire, les dispositions pour évacuer les effluents non domestiques vers un centre de traitement spécialisé, sauf accord du Délégué pour une autre solution. Les surcoûts d'une telle opération seraient alors refacturés par l'Etablissement au Délégué.

Les volumes et flux éventuellement non rejetés au réseau par l'Etablissement pendant cette période ne seront pas pris en compte dans l'assiette de facturation.

Une réduction notable d'activité imposée à l'Etablissement ou un dommage subi par une de ses installations en raison d'un dysfonctionnement grave et/ou durable du système d'assainissement engagera la responsabilité de la Collectivité ou du Délégué dans la mesure où le préjudice subi par l'Etablissement présente un caractère anormal et spécial eu égard aux gênes inhérentes aux opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages dudit système.

La Collectivité et le Délégué ne pourront être tenus pour responsables d'une déficience du transit et de traitement en cas de force majeure (cataclysme naturel, guerre, sabotage, manque de fourniture électrique, fait de grève à caractère national ou sectoriel, conditions climatiques reconnues comme exceptionnelles).

ARTICLE 19 - CESSATION DU SERVICE

19.1 CONDITIONS DE FERMETURE DU BRANCHEMENT

La Collectivité ou le Délégué peuvent décider de procéder ou de faire procéder à la fermeture du branchement, dès lors que :

- d'une part, le non-respect des dispositions de l'arrêté d'autorisation de déversement ou de la présente convention induit un risque justifié et important sur le service public de l'assainissement et notamment en cas:
 - de modification de la composition des effluents ;
 - de non-respect des limites et des conditions de rejet fixées à l'annexe n° 4 de la présente convention ;
 - de non-installation des dispositifs de mesure et de prélèvement ;
 - la dégradation du branchement ;
 - de non-respect des échéanciers de mise en conformité ;
 - d'impossibilité pour la Collectivité ou le Délégué de procéder aux contrôles ;
- et d'autre part, les solutions proposées par l'Etablissement pour y remédier restent insuffisantes.

En tout état de cause, la fermeture du branchement ne pourra être effective qu'après notification de

la décision par la Collectivité ou le Délégué à l'Etablissement, par lettre RAR, et à l'issue d'un préavis de quinze (15) jours.

Toutefois, en cas de risque pour la santé publique ou d'atteinte grave à l'environnement, la Collectivité et le Délégué se réservent le droit de pouvoir procéder à une fermeture immédiate du branchement.

En cas de fermeture du branchement, l'Etablissement est responsable de l'élimination de ses effluents.

La participation financière demeure exigible pendant cette fermeture, à l'exception de la partie variable couvrant les charges d'exploitation.

19.2 RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée de plein droit avant son terme normal :

- Par la Collectivité ou le Délégué, en cas d'inexécution par l'Etablissement de l'une quelconque de ses obligations trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre RAR, restée sans effet ou n'ayant donné lieu qu'à des solutions de la part de l'Etablissement jugées insuffisantes.
- Par l'Etablissement, dans un délai de trente (30) jours après notification à la Collectivité et au Délégué par lettre RAR.

La résiliation autorise la Collectivité et le Délégué à procéder ou à faire procéder à la fermeture du branchement à compter de la date de prise d'effet de ladite résiliation et dans les conditions précitées à l'article 19.1.

19.3 DISPOSITIONS FINANCIERES

En cas de résiliation de la présente Convention par la Collectivité, le Délégué ou par l'Etablissement, les sommes dues par celui-ci au titre, d'une part, de la redevance d'assainissement jusqu'à la date de fermeture du branchement deviennent immédiatement exigibles.

Dans le cas d'une résiliation par l'Etablissement, une indemnité peut être demandée par la Collectivité et le Délégué à l'Etablissement si la résiliation n'a pas pour origine la mauvaise qualité du service rendu et si la prise en charge du traitement des effluents de l'Etablissement a nécessité un dimensionnement spécial des équipements de collecte et de traitement des effluents. Cette indemnité vise notamment les cas de transfert d'activité.

ARTICLE 20 - DUREE

La présente convention est conclue pour la durée fixée de cinq (5) ans. Elle prend effet à la date de notification de la convention à l'ensemble des parties.

Six (6) mois avant l'expiration de la présente convention de déversement, la Collectivité ou le Délégué procédera en liaison avec l'Etablissement, si celui-ci le demande, au réexamen de la présente Convention en vue de son renouvellement et de son adaptation éventuelle.

La présente convention n'est pas transférable, même en cas de cession de l'Etablissement. Une nouvelle convention devra être établie.

ARTICLE 21 - DELEGATAIRE ET CONTINUITE DU SERVICE

La présente convention, conclue avec la Collectivité, s'applique pendant toute la durée fixée à l'article 20 quel que soit le mode d'organisation du service d'assainissement.

A la date de signature de la présente convention, SUEZ Eau France est substituée à la Collectivité pour la mise en œuvre des droits et obligations de ladite Collectivité dans les limites définies par le contrat de concession du service d'assainissement : pendant la durée de ce contrat, les notifications à la Collectivité, prévues par la présente convention, lui sont donc valablement adressées.

ARTICLE 22 - JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Faute d'accord amiable entre les parties, tout différent qui viendrait à naître à propos de la validité, de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 23 - DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe n° 1	Liste des principaux textes réglementaires concernant le domaine de l'eau.
Annexe n° 2	Paramètres analytiques notés dans la convention - méthodes de mesures de référence.
Annexe n° 3	Règlement d'Assainissement de la Ville de Genlis.
Annexe n° 4	Plan des installations intérieures d'évacuation des eaux.
Annexe n° 5	Tableau des concentrations de matières polluantes à respecter.
Annexe n° 6	Liste des personnes à prévenir en cas d'urgence.
Annexe n° 7	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
Annexe n° 8	Descriptif de la station de prétraitement des eaux industrielles.

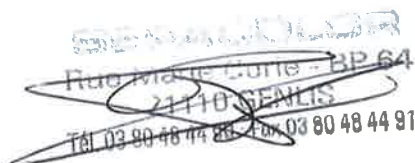
Fait à Dijon, le 29/12/2017 en 3 exemplaires,

Pour le **Déléataire**,
La Société SUEZ Eau France,
Son Directeur Région EST,



Monsieur Marc BONNIEUX

Pour l'**Etablissement**,
La Société SEPALUMIC,
Son Directeur d'exploitation,



Monsieur Thomas GIMARET

Pour la **Collectivité**
Mairie de Genlis
Son Maire,



Monsieur Vincent DANCOURT

ANNEXE N° 1

*Liste des principaux textes réglementaires concernant
le domaine de l'eau.*

Les grandes Sources de droit du Domaine de l'Eau

Décret du 12 Mars 1975

Contrôle des déversements d'eaux usées par les Collectivités



Directive Européenne du 21 mai 1991

Relative au traitement des eaux urbaines résiduaires



Loi du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

Reconquête de la qualité des eaux

Atteinte en 2015 des objectifs de bon état écologique (DCE du 22/12/2000)

Adéquation entre ressource en eau et besoin (Développement Durable des activités économiques utilisatrices d'eau)

Adaptation des services publics aux nouveaux enjeux (transparence, solidarité, efficacité environnementale)



Textes relatifs aux installations classées

Textes relatifs aux collectivités

Arrêté du 2 février 1998

Limitation de l'impact des eaux usées par la mise en œuvre de traitement, de normes et de techniques moins polluantes

Surveillance des eaux pluviales et traitement si besoin

Circulaire du 5 janvier 2009

Action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique

Le Code de la Santé Publique

Tout rejet d'eaux usées autre que domestique doit être autorisé par le Maire et asservi de seuils

Arrêté du 21 juillet 2015

Programme d'auto surveillance des principaux rejets

Rédaction d'un manuel d'auto surveillance

Contrôle de la qualité du dispositif d'auto surveillance par la police de l'eau

Le règlement d'assainissement

Définition des aspects réglementaire, administratif, financier et technique de l'assainissement



Etablissement d'une convention de déversement



CONFORMITE DE L'INDUSTRIEL
Vis à vis de la réglementation

ANNEXE N° 2

*Paramètres analytiques notés dans la convention
méthodes de mesures de référence.*

PARAMETRES ANALYTIQUES

METHODES DE MESURES DE REFERENCE

✓ Potentiel hydrogène (pH) :

✓ Référence : AFNOR NF T 90-008 - Avril 1953.

✓ Demande chimique en oxygène (DCO) :

✓ Référence : AFNOR NF T 90-101 (oxydation - volumétrie) - Février 2001.
NF EN ISO 15705 (microméthode en tubes fermés)

✓ Matières en suspension (MES) :

✓ Référence : AFNOR NF EN 872 (T 90-105-1) - (méthode par filtration) - Avril 1996.
AFNOR NF T 90-105-2 (méthode par centrifugation) - Janvier 1997

✓ Phosphore total :

✓ Référence : AFNOR NF EN ISO 6878 - (Dosage spectrométrique à l'aide du molybdate d'ammonium) - 2005.

✓ Cadmium (Cd) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Chrome (Cr) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Cuivre (Cu) :

✓ Références : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Mercure (Hg) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Nickel (Ni) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Plomb (Pb) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Zinc (Zn) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Aluminium (Al) :

✓ Référence : AFNOR EN ISO 17294-2 et NF EN ISO 11885 (ICP/MS)

✓ Indice Hydrocarbures CH10 -C40 :

✓ Référence : EN ISO 9377-2 (CPG)

✓ Fluorures :

✓ Référence : NF EN ISO 10304-1

ANNEXE N° 3

*Règlement d'Assainissement de
la Ville de GENLIS*

ANNEXE N° 4

Plan des installations intérieures d'évacuation des eaux

ANNEXE N° 5

Tableau des concentrations de matières polluantes à respecter.

CONCENTRATIONS LIMITEES AUTORISEES

Les eaux usées autres que domestiques doivent respecter les limites détaillées ci-dessous avant rejet au milieu naturel (arrêté d'autorisation d'exploiter du 28 juillet 2005).

DEBIT :

84 m³/j

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES :

Température	≤ 30°C
PH	5,5 ≤ pH ≤ 8,5

PARAMETRES PARTICULAIRES ET ORGANIQUES :

DCO	≤ 150 mg/l
MES	≤ 30 mg/l

RAPPORT BIODEGRADABILITE DE L'EFFLUENT :

$$\frac{\text{DCO}}{\text{DBO5}} < 3$$

COMPOSES AZOTES ET PHOSPHORES :

Phosphore total exprimé en P	≤ 10 mg/l
---------------------------------	-----------

METAUX LOURDS :

Aluminium (Al)	≤ 5 mg/l
----------------	----------

AUTRES COMPOSES:

Fluorures	$\leq 15 \text{ mg/l}$
Hydrocarbures totaux	$\leq 5 \text{ mg/l}$

Les eaux pluviales doivent respecter les limites détaillées ci-dessous avant rejet au milieu naturel :

DCO	$\leq 75 \text{ mg/l}$
MES	$\leq 40 \text{ mg/l}$
Hydrocarbures totaux	$\leq 5 \text{ mg/l}$

ANNEXE N° 6

Liste des personnes à prévenir en cas d'urgence.

Liste des personnes à prévenir en cas d'urgence

SUEZ Eau France

Par ordre :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------|
| × | ASTREINTE LYONNAISE DES EAUX | 0977 408 408 |
| | - 24h/24h - 365j/365j | |

Etablissement

- | | | |
|---|--------------------------|----------------|
| × | SEPALUMIC | 03 80 48 44 90 |
| × | Mr Thomas GIMARET | |
| | Directeur d'exploitation | 03 80 48 44 91 |

ANNEXE N° 7

*Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des
installations classées pour la protection de
l'environnement.*

ANNEXE N° 8

Descriptif station prétraitement

5.2 Annexe 2 – Fiches des postes de refoulement

FICHE POSTE DE REFOULEMENT
 Date : mercredi 22 septembre 2021
 Commune : Genlis - route de cessey

Coordonnées en Lambert 93 (m) : X :
 Y :

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

Nom de l'ouvrage : PR Agora

Type de réseau amont : Séparatif

Zone de collecte : AGORA

Charge de pollution amont :

Nombre de branchements :

5 - CONDUITES D'ARRIVÉES :

	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement
Conduite n°1	Ø	300	2,6							Inox
Conduite n°2	Ø									
Conduite n°3	Ø									
Conduite n°4	Ø									

2 - PLAN DE SITUATION

6 - CONDUITE DE REFOULEMENT

Matériau :

Longueur :

Diamètre :

7 - SURVERSE / TROP PLEIN

Présence : Oui: Non: Diamètre (mm) : Ø

Sur le réseau : Oui: Non: Profondeur (m) :

Dans la bache : Oui: Non: Coordonnées de l'exutoire en Lambert 93 (m) : X: Y:

Clapet de Nez : Oui: Non:

Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :

3 - PHOTOS

4 - SCHEMA - COTES

8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Généralités

Matériaux de la cuve : Prefabriquée résine

Dimension de la cuve : 1,2 dia/ 3m prof env

Volume de la bache :

Etat du Génie Civil :

Equipement Hydraulique

Nombre de pompes : 2

Date de mise en service :

Nombre de pompes en simultanée : 2

Pompe n°	Debit (m³/h)	Référence pompe
1	8*	
2		
3		

Débites tarés

Date dernier tarage :

	Debit m³/h	Debit m³/h
Pompe 1	P1+ P2	
Pompe 2	P1+ P3	
Pompe 3	P2+ P3	

Analyse risque H₂S

Présence H₂S ? non

Nuisances olfactives ? Non

Corrosion prononcée ? légère traces

Traitement H₂S Non

Traitement Odeur Non

Extérieur du Poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Clôture :		X		
Capot d'accès :	X			
Grille antichute :	X			
Potence :		X		

Intérieur du poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Panier dégrilleur :	X		B	
Barre de guidage :	X		M	patte de fixation corrodé
Chaîne de levage :	X		B	
Echelle :		X		

Chambre de Vanne

	Oui	Non	Etat	Remarques
Présence :		X		
Clapet :				

Equipement de surveillance

Type de mesure :		Etat	Remarques
Sonde piézo			
Ultrasons			
Poires de niveau	X	B	3 poires
Autres			

Type de Télégestion

	Présence	Etat
Type / Marque	X	SOFREL S530

Equipement de sécurité

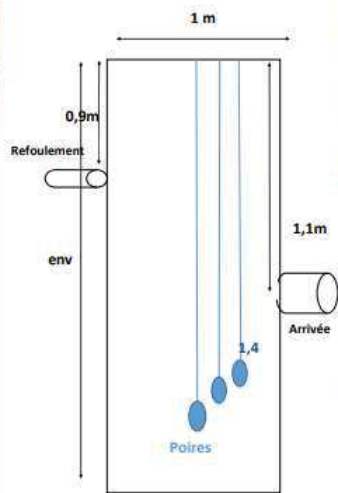
Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF : Oui: Non:

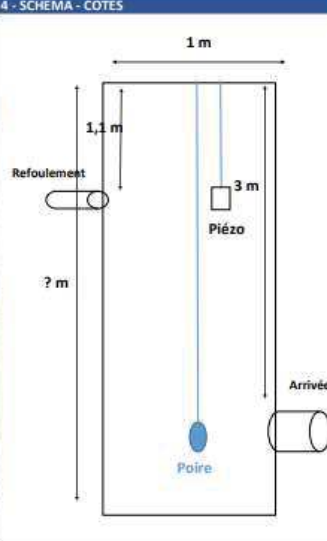
Branchements générateur de secours : Oui: Non:

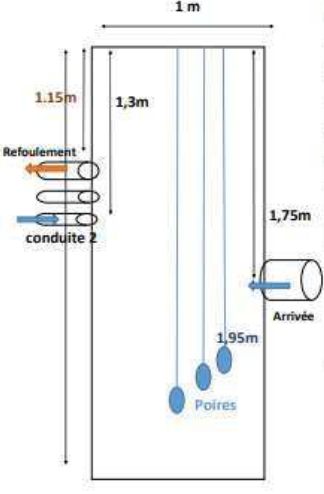
Bassin Tampon : Présence : Volume :

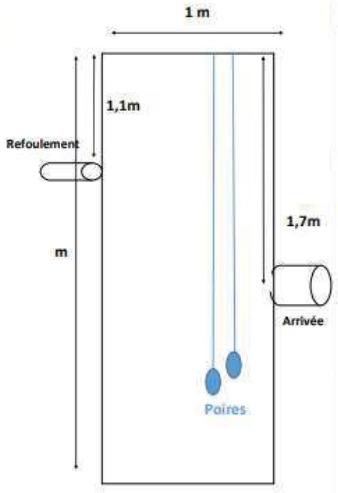
9 - REMARQUES :

* d'après études de 2018 PPS collectivité / Piquage possible en aval du poste du PR Stade Nicollot

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																																																																					
Commune : Genlis - route de cessey																																																																																																								
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR Stade Nicollot Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Stade Nicollot + quelques maisons (env 10 hab) Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fonte</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>Ø 200</td> <td>1,1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>inox</td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	Ø 200	1,1							inox	Gravitaire	Conduite n°2	Ø										Conduite n°3	Ø										Conduite n°4	Ø																																																						
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																																																														
Conduite n°1	Ø 200	1,1							inox	Gravitaire																																																																																														
Conduite n°2	Ø																																																																																																							
Conduite n°3	Ø																																																																																																							
Conduite n°4	Ø																																																																																																							
2 - PLAN DE SITUATION  		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : PVC Longueur : Diamètre : 50 mm		7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Oui : Non : Sur le réseau : Oui : Non : Dans la bache : Oui : Non : Clapet de Nez : Oui : Non : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																																																																				
3 - PHOTOS  		4 - SCHEMA - COTES 		8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Prefabriquée TOP 50-80 Dimension de la cuve : 1,1 dia Volume de la bache : Etat du Génie Civil : Equipement Hydraulique Nombre de pompes : 2 Date de mise en service : Nombre de pompes en simultanée : 2 Pompe n° Débit (m³/h) Référence pompe 1 10* 2 3 Débits tarés Date dernier tarage : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Débit m³/h</th> <th>Débit m³/h</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pompe 1</td> <td>P1+ P2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 2</td> <td>P1+ P3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 3</td> <td>P2+ P3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Analyse risque H₂S Présence H ₂ S ? non Nuisances olfactives ? Non Corrosion prononcée ? légère traces Traitement H ₂ S Non Traitement Odeur Non		Débit m³/h	Débit m³/h	Pompe 1	P1+ P2		Pompe 2	P1+ P3		Pompe 3	P2+ P3																																																																																									
	Débit m³/h	Débit m³/h																																																																																																						
Pompe 1	P1+ P2																																																																																																							
Pompe 2	P1+ P3																																																																																																							
Pompe 3	P2+ P3																																																																																																							
		Extérieur du Poste <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Clôture :</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capot d'accès :</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grille antichute :</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Potence :</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Intérieur du poste <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Panier dégrilleur :</td> <td></td> <td>X</td> <td>B</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Barre de guidage :</td> <td>X</td> <td></td> <td>B</td> <td>patte de fixation corrodé</td> </tr> <tr> <td>Chaine de levage :</td> <td>X</td> <td></td> <td>B</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Echelle :</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Chambre de Vanne <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence :</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Clapet :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Equipement de surveillance <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de mesure</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sonde piézo</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ultrasons</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poires de niveau</td> <td>X</td> <td>B</td> <td>2 poires</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Type de Télégestion <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présence</th> <th>Etat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Type / Marque</td> <td>SOFREL S530</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Equipement de sécurité <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Branchements générateurs de secours</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bassin Tampon</td> <td>Présence</td> <td>Volume :</td> </tr> </tbody> </table>				Oui	Non	Etat	Remarques	Clôture :		X			Capot d'accès :	X				Grille antichute :	X				Potence :		X				Oui	Non	Etat	Remarques	Panier dégrilleur :		X	B		Barre de guidage :	X		B	patte de fixation corrodé	Chaine de levage :	X		B		Echelle :		X				Oui	Non	Etat	Remarques	Présence :		X			Clapet :					Type de mesure	Etat	Remarques	Sonde piézo			Ultrasons			Poires de niveau	X	B	2 poires	Autres					Présence	Etat	Type / Marque	SOFREL S530			Oui	Non	Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF			Branchements générateurs de secours			Bassin Tampon	Présence	Volume :
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																				
Clôture :		X																																																																																																						
Capot d'accès :	X																																																																																																							
Grille antichute :	X																																																																																																							
Potence :		X																																																																																																						
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																				
Panier dégrilleur :		X	B																																																																																																					
Barre de guidage :	X		B	patte de fixation corrodé																																																																																																				
Chaine de levage :	X		B																																																																																																					
Echelle :		X																																																																																																						
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																				
Présence :		X																																																																																																						
Clapet :																																																																																																								
Type de mesure	Etat	Remarques																																																																																																						
Sonde piézo																																																																																																								
Ultrasons																																																																																																								
Poires de niveau	X	B	2 poires																																																																																																					
Autres																																																																																																								
	Présence	Etat																																																																																																						
Type / Marque	SOFREL S530																																																																																																							
	Oui	Non																																																																																																						
Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF																																																																																																								
Branchements générateurs de secours																																																																																																								
Bassin Tampon	Présence	Volume :																																																																																																						
		9 - REMARQUES : * d'après études de 2018 PPS collectivité / Piquage possible en aval du poste du PR Stade Nicollot																																																																																																						

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																								
Commune : Genlis - 88 rue du Huchey																																																											
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR Hameau du Huchey Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Hameau du Huchey Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fonte</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>Ø 300</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	Ø 300	3			X			X		Gravitaire	Conduite n°2	Ø										Conduite n°3	Ø										Conduite n°4	Ø									
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																	
Conduite n°1	Ø 300	3			X			X		Gravitaire																																																	
Conduite n°2	Ø																																																										
Conduite n°3	Ø																																																										
Conduite n°4	Ø																																																										
2 - PLAN DE SITUATION  		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : PVC Longueur : Diamètre : 1 m																																																									
		7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Sur le réseau : Dans la bache : Clapet de Nez : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																									
3 - PHOTOS 		4 - SCHEMA - COTES 																																																									
		8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Béton Dimension de la cuve : 1m de diamètre Volume de la bache : Etat du Génie Civil : TB Équipement Hydraulique Nombre de pompes : 1 Date de mise en service : 1997 Nombre de pompes en simultanée : 1 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pompe n°</th> <th>Debit (m³/h)</th> <th>Référence pompe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>9</td> <td>0,8kW Pas de plaque</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Débits tarés Date dernier tarage : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Debit m³/h</th> <th>Debit m³/h</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pompe 1</td> <td>P1+ P2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 2</td> <td>P1+ P3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 3</td> <td>P2+ P3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Analyse risque H₂S Présence H ₂ S ? Non Nuisances olfactives ? Non Corrosion prononcée ? Non Traitement H ₂ S Non Traitement Odeur Non			Pompe n°	Debit (m³/h)	Référence pompe	1	9	0,8kW Pas de plaque	2			3				Debit m³/h	Debit m³/h	Pompe 1	P1+ P2		Pompe 2	P1+ P3		Pompe 3	P2+ P3																																
Pompe n°	Debit (m³/h)	Référence pompe																																																									
1	9	0,8kW Pas de plaque																																																									
2																																																											
3																																																											
	Debit m³/h	Debit m³/h																																																									
Pompe 1	P1+ P2																																																										
Pompe 2	P1+ P3																																																										
Pompe 3	P2+ P3																																																										
		9 - REMARQUES : Poste en bon état. Pompe renouvelée en 2014																																																									

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																								
Commune : Genlis - D116																																																											
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR Gens du Voyage Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Aire des gens du Voyage Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fonte</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>150</td> <td>1,75</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>50</td> <td>1,3</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>65</td> <td>1,15</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Rq: conduite venant de la chambre à vanne</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	150	1,75			X					Gravitaire	Conduite n°2	50	1,3			X					Gravitaire	Conduite n°3	65	1,15			X					Rq: conduite venant de la chambre à vanne	Conduite n°4										
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																	
Conduite n°1	150	1,75			X					Gravitaire																																																	
Conduite n°2	50	1,3			X					Gravitaire																																																	
Conduite n°3	65	1,15			X					Rq: conduite venant de la chambre à vanne																																																	
Conduite n°4																																																											
2 - PLAN DE SITUATION  		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : inox Longueur : Diamètre : 80 mm		7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Sur le réseau : Dans la bache : Clapet de Nez : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																							
3 - PHOTOS   		4 - SCHEMA - COTES 		8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Prefabriquée fibre de verre Dimension de la cuve : 1,4 dia Volume de la bache : Etat du Génie Civil : bon Equipement Hydraulique Nombre de pompes : 2 Date de mise en service : Nombre de pompes en simultané : 2 Pompe n° : Débit (m³/h) : Référence pompe : Débits tarés Date dernier tarage : Débit m³/h : Débit m³/h : Analyse risque H₂S Présence H₂S ? non Nuisances olfactives ? Non Corrosion prononcée ? Non Traitement H₂S Non Traitement Odeur Non																																																							
		9 - REMARQUES : Beaucoup de lingettes/ graisse dans le poste. Problèmes de bouchage de pompage régulier.																																																									

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																								
Commune : Genlis - rue marie curie																																																											
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR ZA vaise Ampère Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fente</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>Ø</td> <td>200</td> <td>1,1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fente	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	Ø	200	1,1								Conduite n°2	Ø										Conduite n°3	Ø										Conduite n°4	Ø									
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fente	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																	
Conduite n°1	Ø	200	1,1																																																								
Conduite n°2	Ø																																																										
Conduite n°3	Ø																																																										
Conduite n°4	Ø																																																										
2 - PLAN DE SITUATION 		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : PVC Longueur : Diamètre : 80 mm 7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Oui : Non : Sur le réseau : Oui : Non : Dans la bache : Oui : Non : Clapet de Nez : Oui : Non : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																									
3 - PHOTOS 		4 - SCHEMA - COTES 																																																									
		8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Prefabriquée Dimension de la cuve : 1 dia Volume de la bache : Etat du Génie Civil : moyen Extérieur du Poste Clôture : Oui : Non : X Capot d'accès : Oui : X Non : Grille antichute : Oui : Non : X Potence : Oui : Non : X Intérieur du poste Panier dégrilleur : Oui : Non : X B Barre de guidage : Oui : X Non : B patte de fixation corrodé Chaîne de levage : Oui : X Non : B Echelle : Oui : Non : X Chambre de Vanne Présence : Oui : Non : X Clapet : Oui : Non : Equipement de surveillance Type de mesure : Sonde piézo : Ultrasons : Poires de niveau : X B 2 poires Autres : Type de Télégestion Présence : X Type / Marque : SOFREL S530 Equipement de sécurité Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF : Oui : Non : Branchement générateur de secours : Oui : Non : Bassin Tampon : Présence : Volume :																																																									
		9 - REMARQUES : * d'après études de 2018 PPS collectivité / encombrement autour du poste																																																									

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																								
Commune : Genlis - rue Jean Jaurès																																																											
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR La Norges Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fonte</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	Ø									Gravitaire	Conduite n°2	Ø									Gravitaire	Conduite n°3	Ø										Conduite n°4	Ø									
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																	
Conduite n°1	Ø									Gravitaire																																																	
Conduite n°2	Ø									Gravitaire																																																	
Conduite n°3	Ø																																																										
Conduite n°4	Ø																																																										
2 - PLAN DE SITUATION 		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : Longueur : Diamètre :																																																									
3 - PHOTOS 		7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Sur le réseau : Dans la bache : Clapet de Nez : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																									
4 - SCHEMA - COTES 		8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Béton - Prefabriquée ? Dimension de la cuve : Volume de la bache : Etat du Génie Civil : assez bon Equipement Hydraulique Nombre de pompes : 2 Date de mise en service : Nombre de pompes en simultané : 2 Pompe n° : Débit (m³/h) : 60* Référence pompe : Débits tarés Date dernier tarage : Débit m³/h : Pompe 1 : P1+ P2 Pompe 2 : P1+ P3 Pompe 3 : P2+ P3 Analyse risque H2S Présence H2S ? non Nuisances olfactives ? Non Corrosion prononcée ? légère traces Traitement H2S Non Traitement Odeur Non																																																									
		9 - REMARQUES : * d'après études de 2018 PPS collectivité.																																																									
		Extérieur du Poste Clôture : Oui : Non : X Capot d'accès : Oui : X Non : Grille antichute : Oui : Non : X Potence : Oui : Non : X Etat : Legerement corrodée Intérieur du poste Panier dégrilleur : Oui : Non : X Barre de guidage : Oui : X Non : Chaîne de levage : Oui : X Non : Echelle : Oui : X Non : Chambre de Vanne Présence : Oui : Non : Clapet : Oui : Non : Equipement de surveillance Type de mesure : Sonde piézo : ? Ultrasons : Paires de niveau : X 8 Autres : Type de Télégestion Présence : X Type / Marque : SOFREL S530 Equipement de sécurité Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF : Oui : Non : Branchement générateur de secours : Oui : Non : Bassin Tampon : Présence : Volume :																																																									

FICHE POSTE DE REFOULEMENT

Date : mercredi 22 septembre 2021
Commune : Genlis - 2 rue aristide briand

Coordonnées en Lambert 93 (m) : X :
Y :

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

Nom de l'ouvrage : PR Eglise
Type de réseau amont : Séparatif
Zone de collecte :
Charge de pollution amont :
Nombre de branchements :

5 - CONDUITES D'ARRIVÉES :

	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement
Conduite n°1	Ø									
Conduite n°2	Ø									
Conduite n°3	Ø									
Conduite n°4	Ø									

2 - PLAN DE SITUATION

6 - CONDUITE DE REFOULEMENT

Matériau :
Longueur :
Diamètre :

7 - SURVERSE / TROP PLEIN

Présence :
Sur le réseau :
Dans la bache :
Clapet de Nez :
Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :

3 - PHOTOS

4 - SCHEMA - COTES

8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Généralités

Matériaux de la cuve : Béton - Prefabrique
Dimension de la cuve :
Volume de la bache :
Etat du Génie Civil : assez bon

Equipement Hydraulique

Nombre de pompes : 2
Date de mise en service :
Nombre de pompes en simultanée : 2

Pompe n°	Débit (m³/h)	Référence pompe
1	65*	
2		
3		

Débits tarés

Date dernier tarage :

	Débit m³/h	Débit m³/h
Pompe 1	P1 + P2	
Pompe 2	P1 + P3	
Pompe 3	P2 + P3	

Analyse risque H₂S

Présence H ₂ S ?	non
Nuisances olfactives ?	Non
Corrosion prononcée ?	legere traces
Traitement H ₂ S	Non
Traitement Odeur	Non

9 - REMARQUES :

* d'après études de 2018 PPS collectivité

Extérieur du Poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Clôture :	Oui	Non	X	
Capot d'accès :	Oui	Non	X	simple tampon
Grille antichute :	Oui	Non	X	Legèrement corrodée
Potence :	Oui	Non	X	

Intérieur du poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Panier dégrilleur :	Oui	Non	X	
Barre de guidage :	Oui	Non	X	
Chaine de levage :	Oui	Non	X	
Echelle :	Oui	Non	X	

Chambre de Vanne

	Oui	Non	Etat	Remarques
Présence :	Oui	Non		
Clapet :	Oui	Non		

Equipement de surveillance

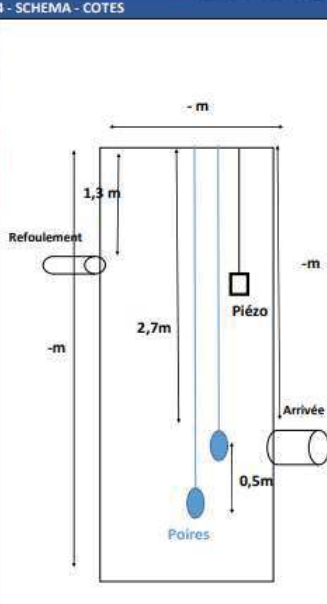
	Oui	Non	Etat	Remarques
Sonde piézo	Oui	Non	X	
Ultrasons	Oui	Non	X	
Poires de niveau	X	8		2 poires
Autres				

Type de mesure :

	Présence	X	mise en service en 2013
Type / Marque	SOFREL S530		

Equipement de sécurité

	Oui	Non
Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF	Oui	Non
Branchements générateurs de secours	Oui	Non
Bassin Tampon	Présence	Volume :

FICHE POSTE DE REFOULEMENT		Date : mercredi 22 septembre 2021	Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : Y :																																																																																																																	
Commune : Genlis - 1 chemin Guyot																																																																																																																				
1 - DONNÉES GÉNÉRALES Nom de l'ouvrage : PR Guyot Type de réseau amont : Séparatif Zone de collecte : Charge de pollution amont : Nombre de branchements :		5 - CONDUITES D'ARRIVÉES : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Diamètre intérieur (mm)</th> <th>Prof. Fil eau (m)/TN</th> <th>Fonte</th> <th>Béton</th> <th>PVC</th> <th>Grès</th> <th>PRV</th> <th>PEHD</th> <th>Autres</th> <th>Gravitaire / Refoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conduite n°1</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Gravitaire</td> </tr> <tr> <td>Conduite n°2</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°3</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conduite n°4</td> <td>Ø</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement	Conduite n°1	Ø									Gravitaire	Conduite n°2	Ø										Conduite n°3	Ø										Conduite n°4	Ø																																																																		
	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement																																																																																																										
Conduite n°1	Ø									Gravitaire																																																																																																										
Conduite n°2	Ø																																																																																																																			
Conduite n°3	Ø																																																																																																																			
Conduite n°4	Ø																																																																																																																			
2 - PLAN DE SITUATION 		6 - CONDUITE DE REFOULEMENT Matériau : inox Longueur : Diamètre : 150 mm 7 - SURVERSE / TROP PLEIN Présence : Oui : Non : Sur le réseau : Oui : Non : Dans la bache : Oui : Non : Clapet de Nez : Oui : Non : Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :																																																																																																																		
3 - PHOTOS 		4 - SCHEMA - COTES 																																																																																																																		
8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE Généralités Matériaux de la cuve : Béton Dimension de la cuve : Volume de la bache : État du Génie Civil : Moyen Équipement Hydraulique Nombre de pompes : 2 Date de mise en service : 1996 Nombre de pompes en simultané : Pompe n° : débit (m³/h) : 60 Référence pompe : 1 : 2 : 3 : Débits tarés Date dernier tarage : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Débit m³/h</th> <th>Débit m³/h</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pompe 1</td> <td>P1+ P2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 2</td> <td>P1+ P3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pompe 3</td> <td>P2+ P3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Analyse risque H₂S Présence H ₂ S ? non Nuisances olfactives ? Non Corrosion prononcée ? traces Traitement H ₂ S évent Traitement Odeur non			Débit m³/h	Débit m³/h	Pompe 1	P1+ P2		Pompe 2	P1+ P3		Pompe 3	P2+ P3		Extérieur du Poste <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Clôture :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capot d'accès :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td>trappe légère en aluminium</td> </tr> <tr> <td>Grille antichute :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Potence :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Intérieur du poste <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Panier dégrilleur :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Barre de guidage :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chaine de levage :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Echelle :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Chambre de Vanne <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Clapet :</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Équipement de surveillance <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Etat</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Type de mesure :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sonde piézo</td> <td>X</td> <td>B</td> <td></td> <td>1 sonde</td> </tr> <tr> <td>Ultrasons</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poires de niveau</td> <td>X</td> <td>B</td> <td></td> <td>2 poires</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Type de Télégestion <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présence</th> <th>Etat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Type / Marque</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Équipement de sécurité Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF : Oui : Non : Branchement générateur de secours : Oui : Non : Bassin Tampon : Présence : Volume :			Oui	Non	Etat	Remarques	Clôture :	Oui	Non	X		Capot d'accès :	Oui	Non	X	trappe légère en aluminium	Grille antichute :	Oui	Non	X		Potence :	Oui	Non	X			Oui	Non	Etat	Remarques	Panier dégrilleur :	Oui	Non	X		Barre de guidage :	Oui	Non	X		Chaine de levage :	Oui	Non	X		Echelle :	Oui	Non	X			Oui	Non	Etat	Remarques	Présence :	Oui	Non			Clapet :	Oui	Non				Oui	Non	Etat	Remarques	Type de mesure :					Sonde piézo	X	B		1 sonde	Ultrasons					Poires de niveau	X	B		2 poires	Autres						Présence	Etat	Type / Marque	X	
	Débit m³/h	Débit m³/h																																																																																																																		
Pompe 1	P1+ P2																																																																																																																			
Pompe 2	P1+ P3																																																																																																																			
Pompe 3	P2+ P3																																																																																																																			
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																																
Clôture :	Oui	Non	X																																																																																																																	
Capot d'accès :	Oui	Non	X	trappe légère en aluminium																																																																																																																
Grille antichute :	Oui	Non	X																																																																																																																	
Potence :	Oui	Non	X																																																																																																																	
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																																
Panier dégrilleur :	Oui	Non	X																																																																																																																	
Barre de guidage :	Oui	Non	X																																																																																																																	
Chaine de levage :	Oui	Non	X																																																																																																																	
Echelle :	Oui	Non	X																																																																																																																	
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																																
Présence :	Oui	Non																																																																																																																		
Clapet :	Oui	Non																																																																																																																		
	Oui	Non	Etat	Remarques																																																																																																																
Type de mesure :																																																																																																																				
Sonde piézo	X	B		1 sonde																																																																																																																
Ultrasons																																																																																																																				
Poires de niveau	X	B		2 poires																																																																																																																
Autres																																																																																																																				
	Présence	Etat																																																																																																																		
Type / Marque	X																																																																																																																			
9 - REMARQUES : *d'après étude de 2018 PPS collectivité																																																																																																																				

FICHE POSTE DE REFOULEMENT

Date : mercredi 22 septembre 2021
Commune : Genlis - 2 rue du Vent d'autan

Coordonnées en Lambert 93 (m) : X :
Y :

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

Nom de l'ouvrage : PR Huchey
Type de réseau amont : Séparatif
Zone de collecte : Commune de Genlis - Poste avant STEP
Charge de pollution amont :
Nombre de branchements :

5 - CONDUITES D'ARRIVÉES :

	Diamètre intérieur (mm)	Prof. Fil eau (m)/TN	Fonte	Béton	PVC	Grès	PRV	PEHD	Autres	Gravitaire / Refoulement
Conduite n°1	Ø									
Conduite n°2	Ø									
Conduite n°3	Ø									
Conduite n°4	Ø									

2 - PLAN DE SITUATION

6 - CONDUITE DE REFOULEMENT

Matériau : PVC
Longueur :
Diamètre : 200 mm

7 - SURVERSE / TROP PLEIN

Présence : Oui : Non :
Sur le réseau : Oui : Non :
Dans la bache : Oui : Non :
Clapet de Nez : Oui : Non :
Milieu récepteur au niveau de l'exutoire :
Diamètre (mm) : Ø
Profondeur (m) :
Coordonnées de l'exutoire en Lambert 93 (m) : X : Y :

3 - PHOTOS

4 - SCHEMA - COTES

8 - CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Généralités

Matériaux de la cuve : Béton
Dimension de la cuve : 3m dia/6m prof env
Volume de la bache :
Etat du Génie Civil : Moyen

Equipement Hydraulique

Nombre de pompes : 3
Date de mise en service : 1997
Nombre de pompes en simultanée : 1

Pompe n°	Débit (m³/h)	Référence pompe
1		NP 3127 MT 438 4,7kW
2	115 à 130	NP 3127 MT 438 4,7kW
3		NP 3127 MT 438 4,7kW

Débits tarés

Date dernier tarage :

	Débit m³/h	Débit m³/h
Pompe 1	P1+ P2	
Pompe 2	P1+ P3	
Pompe 3	P2+ P3	

Analyse risque H₂S

Présence H₂S ? traces
Nuisances olfactives ? Non
Corrosion prononcée ? traces
Traitement H₂S Non
Traitement Odeur Non

Extérieur du Poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Clôture :	X		TB	Posée en 2015
Capot d'accès :	X		B	
Grille antichute :	X		B	Légerement corrodée
Potence :	Oui	Non : X		

Intérieur du poste

	Oui	Non	Etat	Remarques
Panier dégrilleur :	X			
Barre de guidage :	X			
Chaine de levage :	X			
Echelle :	X			

Chambre de Vanne

	Oui	Non	Etat	Remarques
Présence :	Oui	Non :		
Clapet :	Oui	Non :		

Equipement de surveillance

Type de mesure :		Etat	Remarques
Sonde piézo	?		
Ultrasons			
Poires de niveau	X	B	2 poires
Autres			

Type de Télégestion

	Présence	X
Type / Marque	SOFREL S550	

Equipement de sécurité

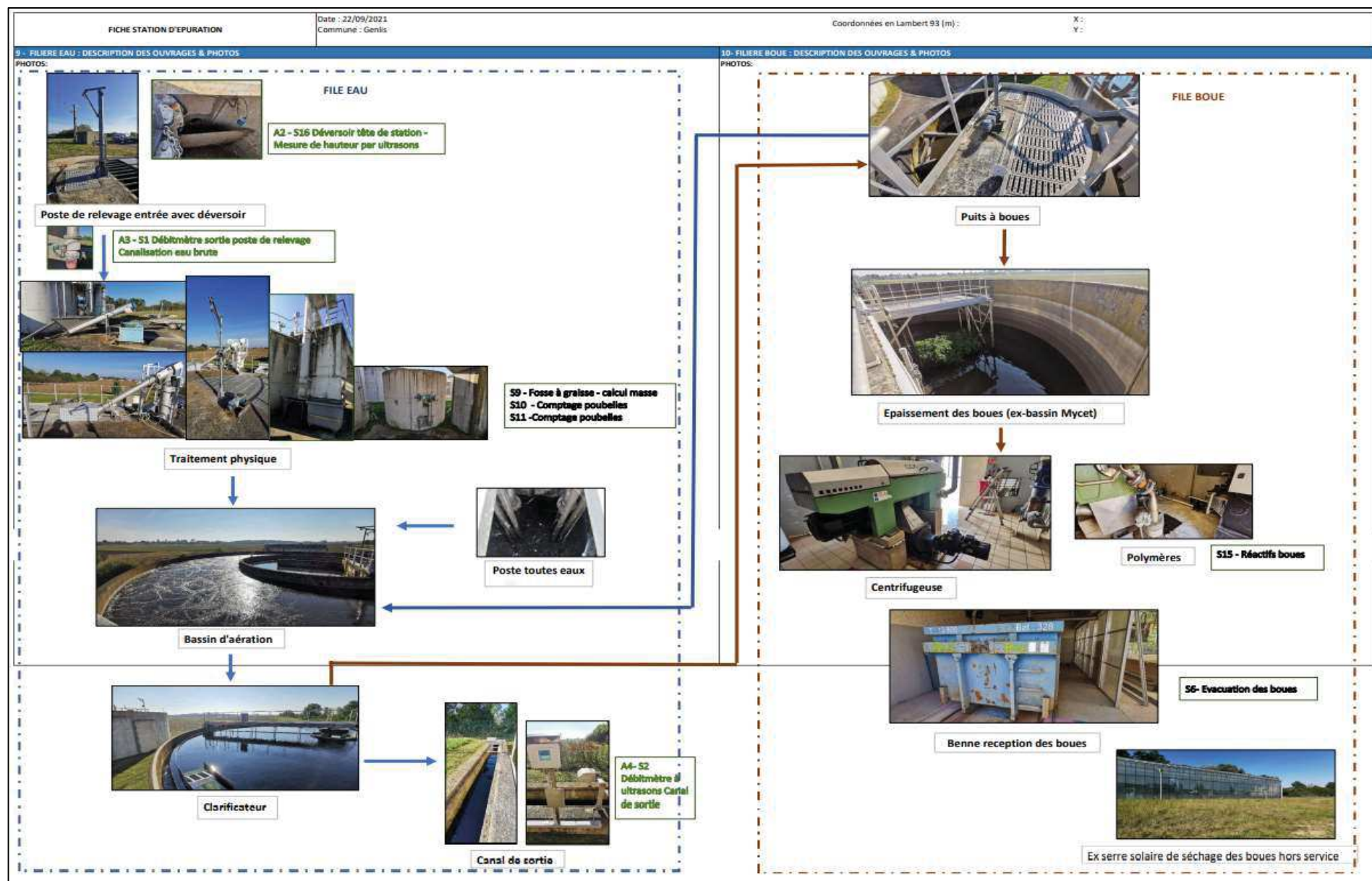
	Oui	Non
Présence Ré-enclencheur automatique du disjoncteur EDF		
Branchements générateur de secours	Oui	Non :
Bassin Tampon	Présence	Volume :

9 - REMARQUES :

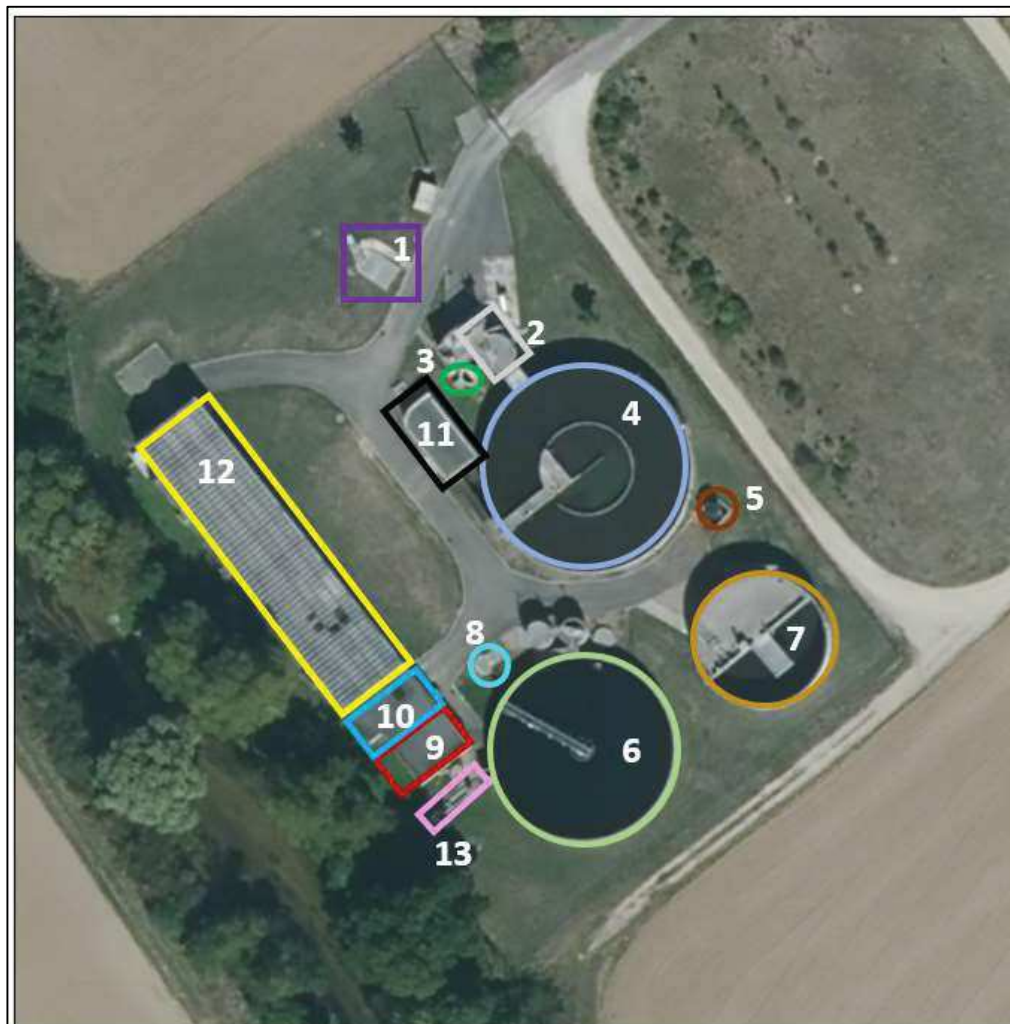
traces de corrosion sur les barres et les grilles anti chutes. Legere usure du GC.

5.3 Annexe 3 – Fiche de la station d'épuration

FICHE STATION D'EPURATION		Date : 22/09/2021 Commune : Genlis		Coordonnées en Lambert 93 (m) : X : m Y : m																													
		code de la station: 060921292001																															
1 - DONNÉES GÉNÉRALES		4 - EQUIPEMENTS																															
Nom de l'ouvrage : STEP du Huchey Type de filière eau : Boue activée à faible charge Type de filière boue : Compostage (avant 2017 séchage) Capacité Nominale E.H. : 10000 E.H. Débit nominal : 2700 m³/j Date de mise en service : 1 avril 2007 Exploitant : Suez		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">FILIÈRE EAU</th> <th colspan="2">FILIÈRE BOUE</th> </tr> <tr> <td colspan="2">Ouvrages & Caractéristiques</td> <td colspan="2">Ouvrages & Caractéristiques</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Poste de relèvement Dégrillage/dessablage/déshuilage Bassin d'aération Dégazeur Clarificateur raclé Poste toutes eaux Canal de sortie Stockage Eaux Traitées </td> <td colspan="2"> Epaisseur à boues Puits à boues Centrifugeuse Compostage </td> </tr> </table>				FILIÈRE EAU		FILIÈRE BOUE		Ouvrages & Caractéristiques		Ouvrages & Caractéristiques		Poste de relèvement Dégrillage/dessablage/déshuilage Bassin d'aération Dégazeur Clarificateur raclé Poste toutes eaux Canal de sortie Stockage Eaux Traitées		Epaisseur à boues Puits à boues Centrifugeuse Compostage																	
FILIÈRE EAU		FILIÈRE BOUE																															
Ouvrages & Caractéristiques		Ouvrages & Caractéristiques																															
Poste de relèvement Dégrillage/dessablage/déshuilage Bassin d'aération Dégazeur Clarificateur raclé Poste toutes eaux Canal de sortie Stockage Eaux Traitées		Epaisseur à boues Puits à boues Centrifugeuse Compostage																															
2 - PLAN DE SITUATION		6 - REJET & TROP PLEIN																															
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Débit Horaire de Pointe :</td> <td colspan="2">Lieux du rejet : La Norges</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>2018</td> <td colspan="2">Coordonnées de l'exutoire en lambert 93 (m) :</td> </tr> <tr> <td>858 m³/j</td> <td>1377 m³/j</td> <td>X :</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Débit Horaire de Pointe :</td> <td>Y :</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Charge maximale en entrée : 5009 E.H.</td> <td colspan="2">Zone sensible OUI : X NON :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Production de boue : 40 tMS/an</td> <td colspan="2">La Saône en amont de sa sortie de Massieux</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Nom de la masse d'eau et objectif de Bon Etat : LA NORGES DEPUIS ORGEUX JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA TILLE (OBJECTIF BON ETAT 2027) Mauvais état pour les nutriments azotés et les polluants spécifiques</td> </tr> </table>				Débit Horaire de Pointe :		Lieux du rejet : La Norges		2019	2018	Coordonnées de l'exutoire en lambert 93 (m) :		858 m³/j	1377 m³/j	X :	A définir	Débit Horaire de Pointe :		Y :		Charge maximale en entrée : 5009 E.H.		Zone sensible OUI : X NON :		Production de boue : 40 tMS/an		La Saône en amont de sa sortie de Massieux				Nom de la masse d'eau et objectif de Bon Etat : LA NORGES DEPUIS ORGEUX JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA TILLE (OBJECTIF BON ETAT 2027) Mauvais état pour les nutriments azotés et les polluants spécifiques	
Débit Horaire de Pointe :		Lieux du rejet : La Norges																															
2019	2018	Coordonnées de l'exutoire en lambert 93 (m) :																															
858 m³/j	1377 m³/j	X :	A définir																														
Débit Horaire de Pointe :		Y :																															
Charge maximale en entrée : 5009 E.H.		Zone sensible OUI : X NON :																															
Production de boue : 40 tMS/an		La Saône en amont de sa sortie de Massieux																															
		Nom de la masse d'eau et objectif de Bon Etat : LA NORGES DEPUIS ORGEUX JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA TILLE (OBJECTIF BON ETAT 2027) Mauvais état pour les nutriments azotés et les polluants spécifiques																															
3 - PHOTOS		7 - SYNOPSIS																															
		8 - REMARQUES : Le système de nettoyage de la goulotte du clarificateur n'a pas été revu. Présence de plante dans celle-ci. Revoir le système de nettoyage. Toujours pas de ligne de vie pour l'agent chargé de broser la goulotte (suite à étude de 2018). Génie civil en bon état général. Abords des ouvrages propres et tondus régulièrement. Prévoir de ranger les agitateurs qui sont au niveau du bassin d'aération et du bassin d'épaulement des boues (ex-Mycet) La serre solaire n'est plus utilisée pour le séchage des boues suite à des plaintes du voisinage dû aux mauvaises odeurs. Il est envisagé par la municipalité de l'utiliser pour faire du maraîchage. Débordement de polymères lors du passage (22/09/2021).																															



SYNOPTIQUE DE LA STATION



- 1** - Poste de relevage entrée STEP
- 2** - Traitement primaire
- 3** - Puit à graisse
- 4** - Bassin d'aération
- 5** - Cuve Chlorure ferrique
- 6** - Clarificateur
- 7** - Ex-bassin Mycet - épaissement des boues
- 8** - Poste toutes eaux
- 9** - Centrifugeuse
- 10** - Stockage de boues
- 11** - Local de supervision
- 12** - Ancienne serre Helioplus
- 13** - Canal de sortie

5.4 Annexe 4 – Extrait du SDA de Genlis « Programme de travaux »

4.7. Proposition de travaux

Les différents travaux proposés sont présentés par bassins de collecte définis en phase 2.

Pour le détail des travaux, ceux-ci sont justifiés par unité fonctionnelle d'intervention. Le détail du coût des travaux est présenté pour chacune de ces unités fonctionnelles.

En présence de canalisation en amiante il est nécessaire de prévoir un plan spécifique pour le désamiantage de la canalisation. En présence de canalisation et branchement en amiante, il est prévu une ligne supplémentaire pour prendre en compte ces travaux. Les divers frais administratifs relatifs à la réalisation des plans de retrait seront ajoutés en fin de rapport, par année de travaux.

4.7.1. PR Chemin Guyot

a) Cas du Poste PR Guyot

Le poste PR Guyot récupère les eaux des bassins PR Chemin Guyot et P3 Centre Guyot. Ci-après le synoptique du plan de métrologie de la phase 2 représentant l'agencement des postes de relevages.

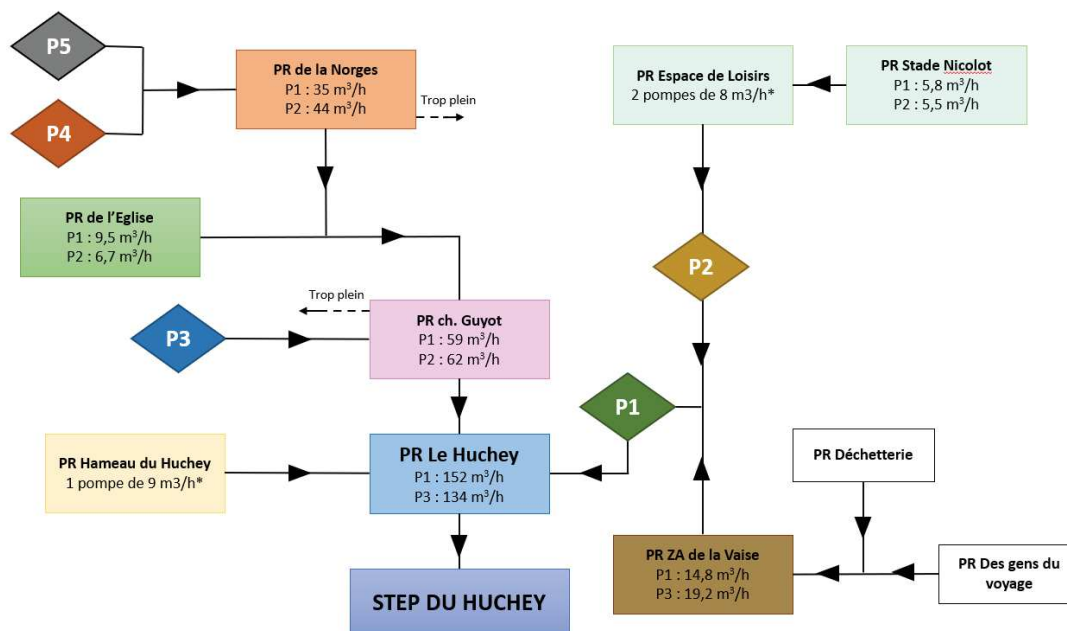


Figure 33 : Rappel du synoptique du plan de métrologie de phase 2

Le PR Guyot est équipé d'un trop-plein qui déverse dans le réseau d'eaux pluviales.

La modélisation montre que ce poste est sujet à des déversements fréquents en temps de pluie. Des déversements ont également été observés lors de la campagne de nappe basse. Les pompes actuelles ont un débit effectif de 60 m³/h. Pour éviter les débordements, nous proposons d'augmenter le débit d'une des pompes à 100 m³/h. Dans un souci de sobriété et d'économie d'énergie, celle-ci fonctionnerait en temps de pluie. Nous proposons aussi la mise en place d'un variateur de vitesse.

La déconnexion des surfaces actives du bassin doit réduire le volume d'effluents arrivant dans le poste, néanmoins l'augmentation du débit pompé prend aussi en compte les futures zones d'urbanisation ou de densification à l'origine de nouveaux raccordements, comme la ZAC de la République par exemple.

Le PR Huchey se situe en aval du PR Guyot. Il possède trois pompes, dont seulement deux sont fonctionnelles, avec un débit effectif respectivement de 150 m³/h et 130 m³/h. Les pompes

fonctionnent en alternance (en secours l'une de l'autre) mais peuvent passer en fonctionnement simultané lors de grosses mises en charge du poste.

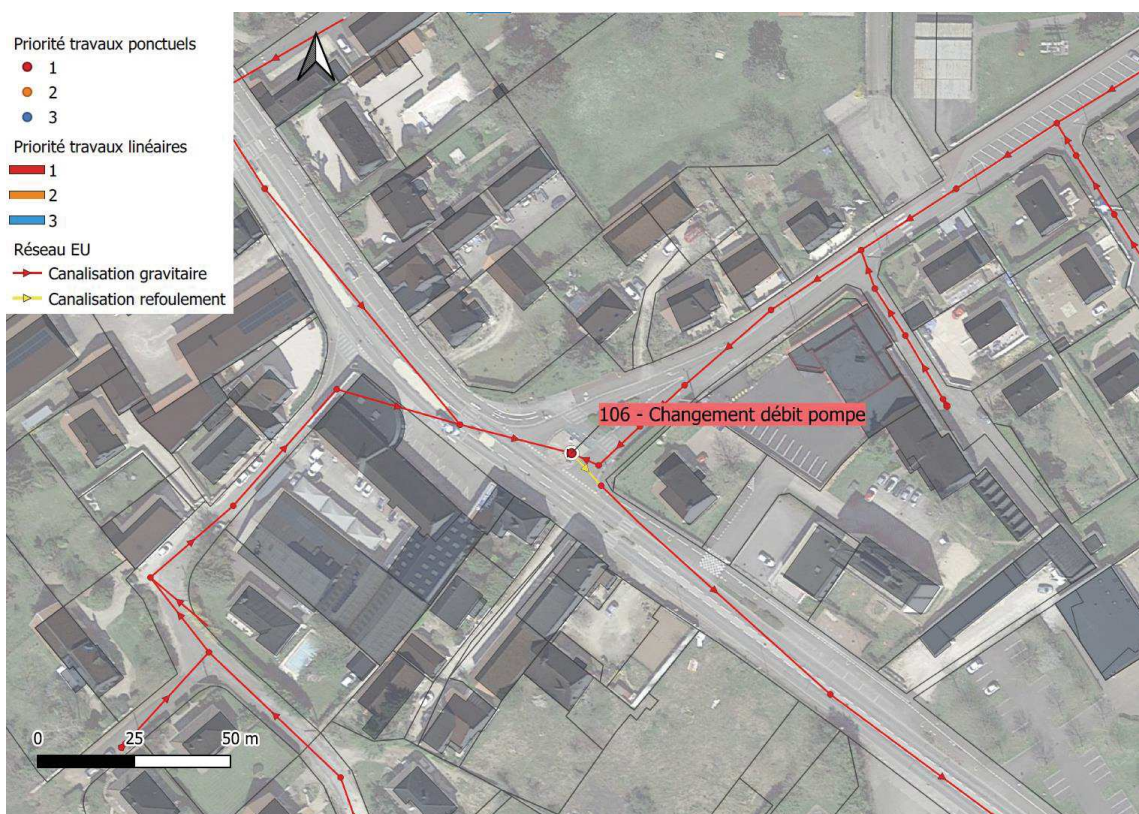
Le débit maximum enregistré en sortie du bassin P1 ZI en temps de pluie était de 70 m³/h lors de la campagne de mesures de nappe basse de phase 2. En considérant un débit maximal de 100 m³/h provenant du PR Guyot, le débit maximal arrivant au PR Huchey sera alors de 180 m³/h. Nous proposons donc de remplacer une des pompes du PR Huchey par une pompe de débit 200 m³/h pour assurer l'évacuation des effluents en tout temps. La seconde pourra fonctionner en soutien en cas de débit plus élevé.

Le diamètre de la canalisation de refoulement du PR Huchey est de 150 mm en matériau PVC. La canalisation de refoulement devra être augmentée afin de laisser transiter les 200 m³/h.

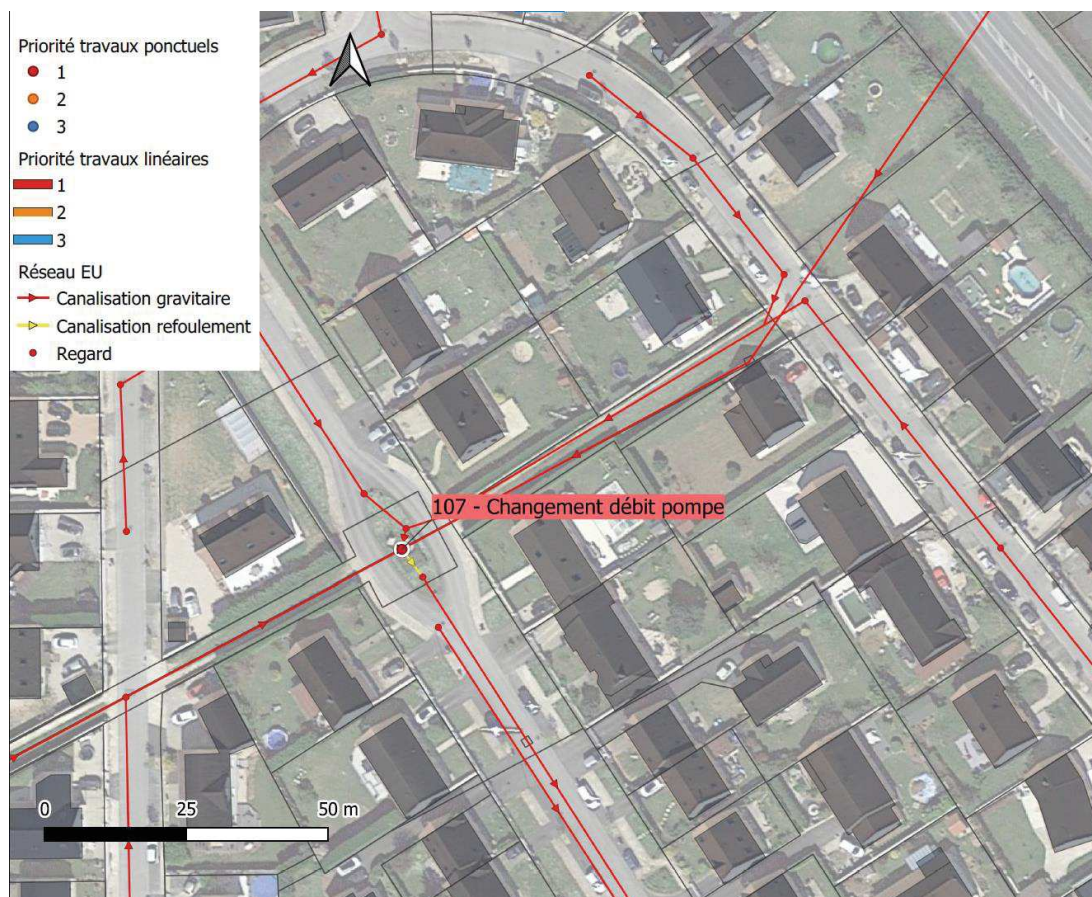
N.B : Cette proposition de travaux ne tient pas compte du raccordement potentiel des communes de Labergement-Foigny et Longchamp en amont des postes.

Les tableaux de chiffrage ainsi que la localisation des travaux proposés sont présentés ci-après.

Poste de relevage PR Guyot						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Changement de pompe (100 m3/h)	U	12000	1	12 000,00 €		1
TOTAL € H.T.				12 000,00 €		



Rue du Vent d'Autan							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
REHABILITATION PONCTUELLE							
Changement de pompe (200 m3/h)	U	15000	1	15 000,00 €			
Fourniture et pose d'une canalisation de refoulement DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	8	2 400,00 €		1	
TOTAL € H.T.				17 400,00 €			



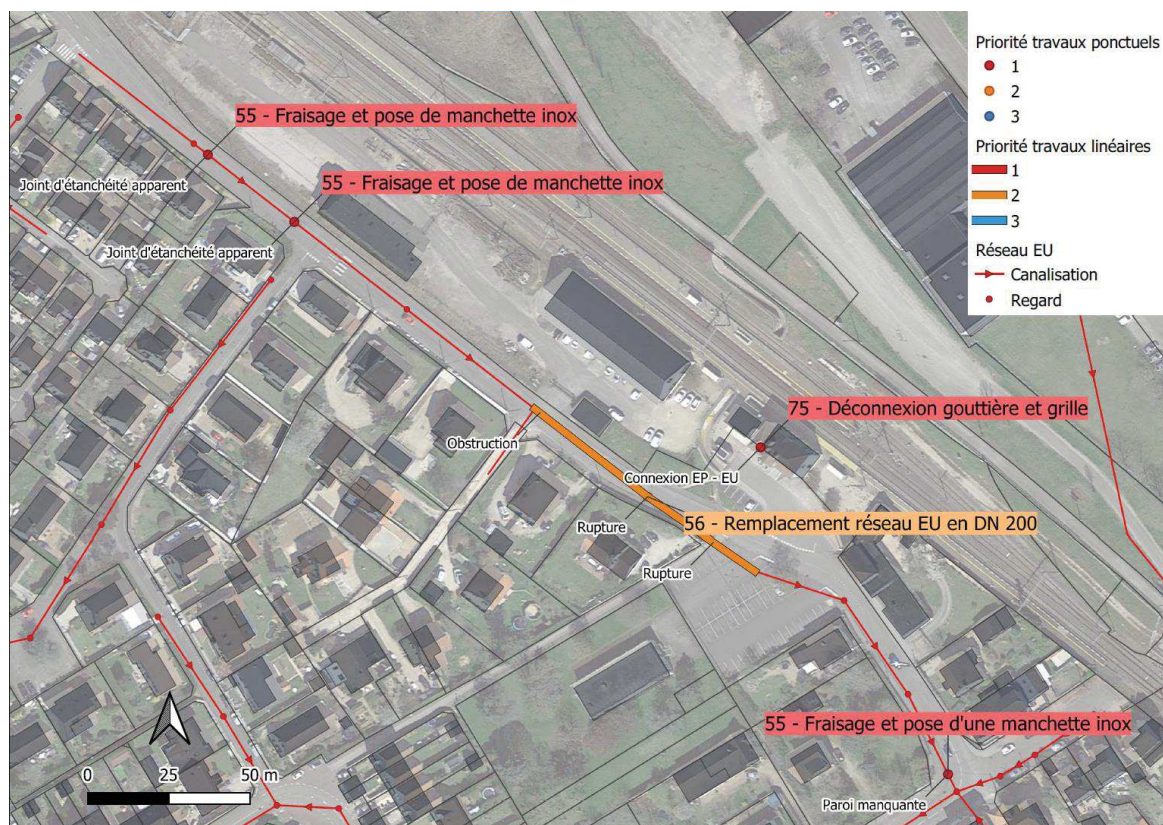
b) Rue de la gare

Les ITV ont permis de localiser plusieurs anomalies sur ce tronçon. Certaines présentent des risques d'ECPP.

Le bâtiment de la gare présente une mauvaise connexion des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées. Plusieurs ruptures peuvent être à l'origine d'obstruction ou d'effondrement de la chaussée.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue de la gare							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
OUVERTURE - POSE - REMBLAI							
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	85	25 500,00 €			
Dépose de canalisation en amiante-ciment DN200 y compris stockage, évacuation et traitements de produits amiantés	ml	100	85	8 500,00 €			
Changement regards	U	3500	3	10 500,00 €			
Reprise branchement	U	2900	4	11 600,00 €			
Dépose branchement	U	500	4	2 000,00 €			
Déconnexion grille	U	3500	1	3 500,00 €	5 m²	1	
Déconnexion gouttière	U	3500	1	3 500,00 €	75 m²	1	
TOTAL € H.T.				65 100,00 €			
REHABILITATION PONCTUELLE							
Fraisage et manchette inox	U	1200	3	3 600,00 €		1	
TOTAL € H.T.				3 600,00 €			
TOTAL € H.T.				68 700,00 €			



c) Avenue de la gare

Les ITV ont permis de localiser des anomalies sur ce secteur avec risque d'ECPP.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Avenue de la gare						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et pose de top hat	U	800	1	800,00 €		2
Fraisage et manchette inox	U	1200	2	2 400,00 €	1 m3/j	1
TOTAL € H.T.				3 200,00 €		



d) Rue Bernard Laureau

L'établissement de restauration rapide La Casa del Tacos n'a pas fait l'objet de visite, malgré l'envoi et le dépôt sur place du questionnaire d'enquête d'activité. Cet établissement de restauration rapide sera prochainement contrôlé, notamment pour connaître le traitement des graisses avant le rejet dans le réseau d'eaux usées.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Bernard Laureau						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Contrôle de conformité	U	150	1	150,00 €		2
TOTAL € H.T.				150,00 €		



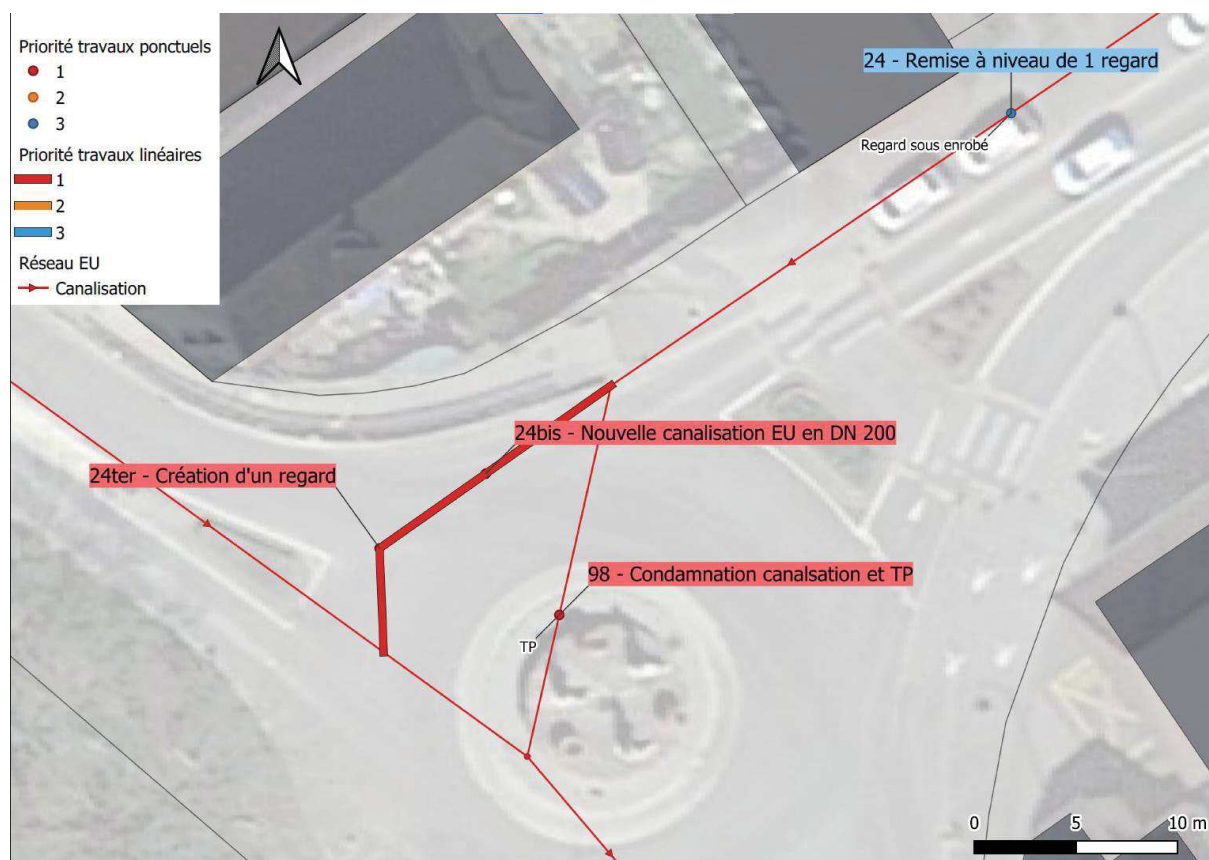
e) Rue Pasteur

Un trop-plein a été détecté sous le rondpoint des Trois Rivières. De plus, la canalisation passant sous le rondpoint présente un effondrement pouvant être à l'origine du bouchage régulier de ce secteur. Nous proposons donc de condamner la canalisation EU ainsi que le trop-plein et de créer une autre canalisation avec un regard plus accessible.

Le débit observé lors des inspections nocturnes correspond à un débit d'eaux usées.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Pasteur						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	18	5 400,00 €		1
<i>Plus-value travail sous route départementale</i>	<i>ml</i>	<i>40</i>	<i>18</i>	<i>720,00 €</i>		
Création de regard	U	3500	3	10 500,00 €		1
TOTAL € H.T.				16 620,00 €		
REHABILITATION PONCTUELLE						
Condamnation du TP dans regard mixte	U	1000	1	1 000,00 €	indéterminé	1
Remise à niveau de regard	U	1200	1	1 200,00 €		3
TOTAL € H.T.				1 200,00 €		
TOTAL € H.T.				17 820,00 €		



f) Avenue du Général de Gaulle et Allée Audrey Landy

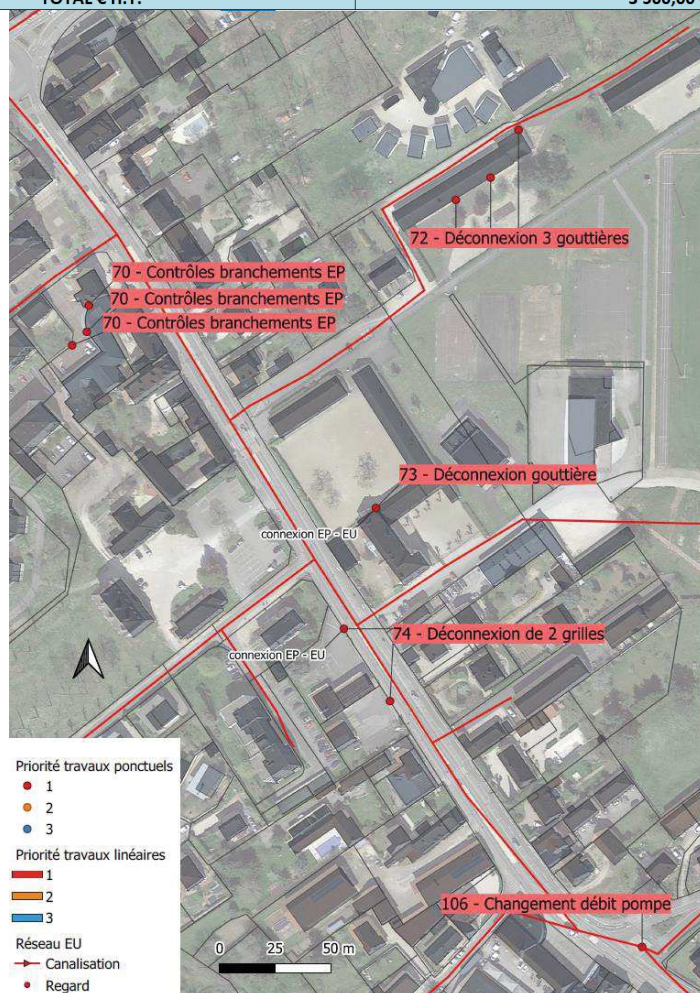
Ce secteur présente de mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les eaux usées. Le mauvais raccordement de la mairie, 18 Av. Général de Gaulle, reste suspicieux et nécessite des inspections complémentaires. Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sont à la charge de la commune.

Les tableaux de chiffrages et le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Avenue du général de Gaulle						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Déconnexion grille	U	4000	2	8 000,00 €	1000 m²	1
Plus-value travail sous route départementale	ml	40	20	800,00 €		
TOTAL € H.T.				8 800,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Inspection complémentaire (branchement gouttières et grille)	U	200	3	600,00 €	234 m²	1
TOTAL € H.T.				600,00 €		
TOTAL € H.T.				9 400,00 €		

Allée Audrey Landy, école maternelle						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Déconnexion gouttière + gestion à la parcelle	U	3500	3	10 500,00 €	280 m²	1
TOTAL € H.T.				10 500,00 €		

Allée Audrey Landy, école élémentaire						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Déconnexion gouttière + gestion à la parcelle	U	3500	1	3 500,00 €	100 m²	1
TOTAL € H.T.				3 500,00 €		



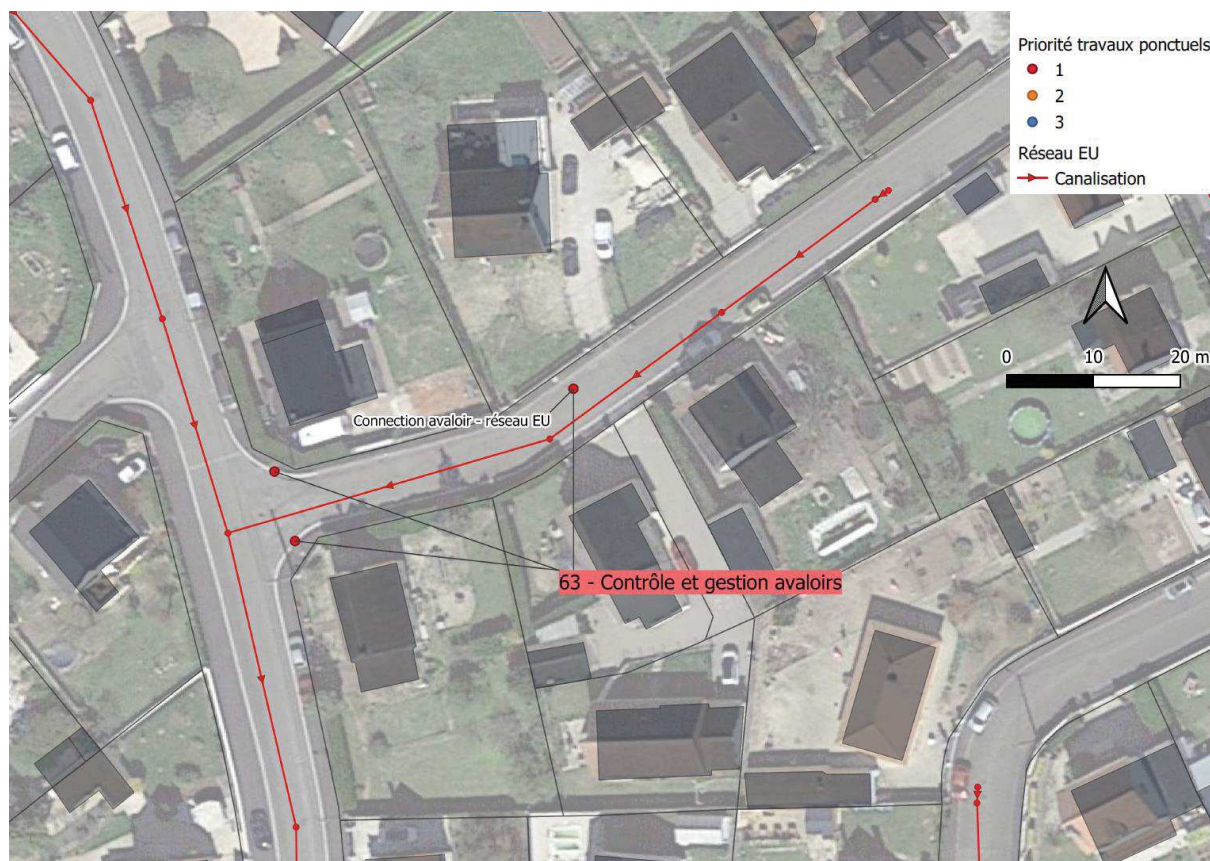
4.7.2. P1 ZI

a) Rue des Violettes

On suspecte une connexion entre les avaloirs et le réseau d'eaux usées dans cette rue qui ne possède pas de réseau d'eaux pluviales. Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sont à la charge de la commune.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue des violettes						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Vérification avaloirs	U	250	3	750,00 €	~250 m²	1
Gestion des avaloirs	U	3500	3	10 500,00 €		
TOTAL € H.T.				11 250,00 €		



b) Rue des Roses

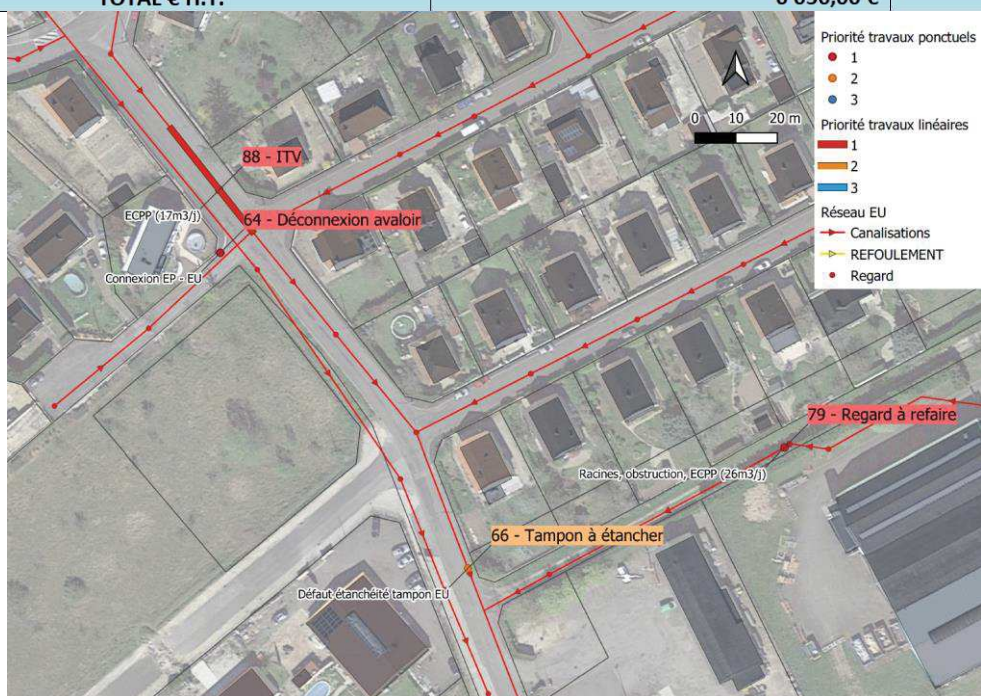
Des anomalies sont localisées sur le réseau à l'origine d'ECPP ou de surfaces actives.

Le point 79 se trouve au sud-ouest de l'entreprise SARL Espada, sur un chemin perpendiculaire à la rue des Roses. Il est sujet à l'intrusion de nombreuses racines et certainement à l'origine d'intrusion d'ECPP.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-après.

Point 79						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Réhabilitation regard par projection de mortier	U	800	1	800,00 €	26 m3/j	1
TOTAL € H.T.				800,00 €		

Rue des roses						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et pose de machette inox	U	1200	1	1 200,00 €		2
Remplacement tampon	U	1200	1	1 200,00 €	40 m²	2
SOUS TOTAL € H.T.				2 400,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Réalisation d'ITV	ml	5	30	150,00 €	17 m3/j	1
SOUS TOTAL € H.T.				150,00 €		
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Déconnexion avaloir	U	3500	1	3 500,00 €	135 m²	1
SOUS TOTAL € H.T.				3 500,00 €		
TOTAL € H.T.				6 050,00 €		

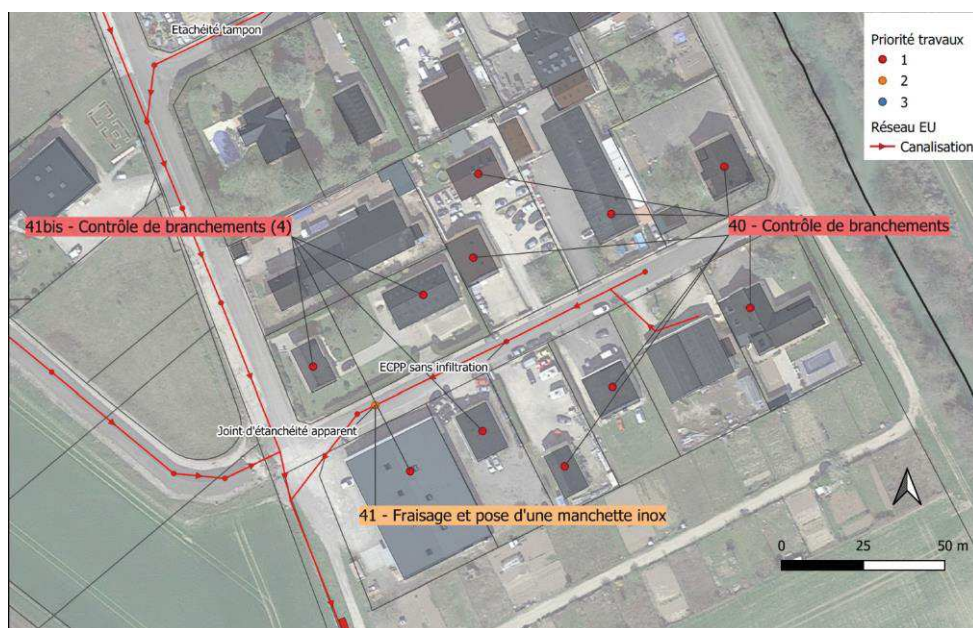


c) Rue des Métiers

Ce secteur présente des ECPP. Des ITV ont été réalisées dans cette rue, mais n'ont pas mis en avant d'infiltration. Des contrôles de branchement sont donc préconisés en amont de ces ECPP.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-après.

Rue des Métiers							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES							
Contrôles de branchements	U	150	7	1 050,00 €	2 m3/j	1	
Contrôles de branchements	U	150	4	600,00 €	26 m3/j	1	
TOTAL € H.T.				1 650,00 €			

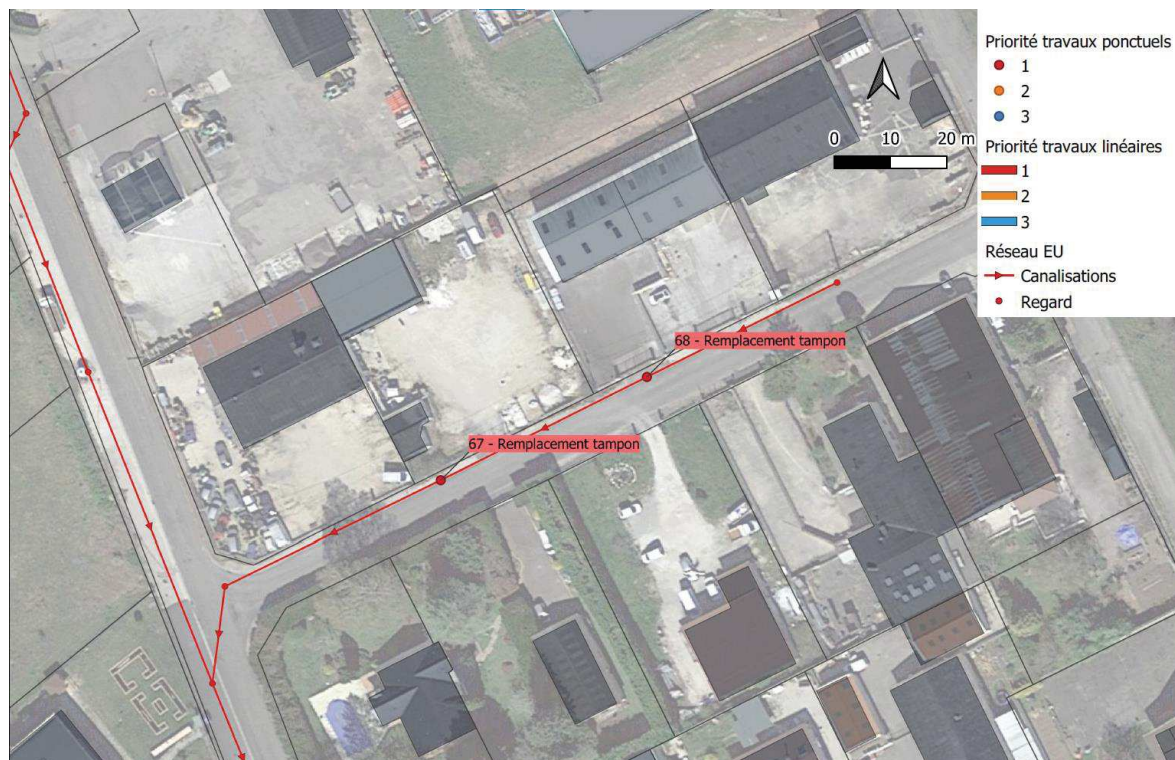


d) Rue des Compagnons

Dans cette rue, deux tampons en mauvais états sont situés dans l'axe de ruissellement, ce qui permet l'intrusion d'eaux pluviales.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue des compagnons							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
REHABILITATION PONCTUELLE							
Remplacement tampon	U	1200	2	2 400,00 €	140 m²	1	
TOTAL € H.T.				2 400,00 €			



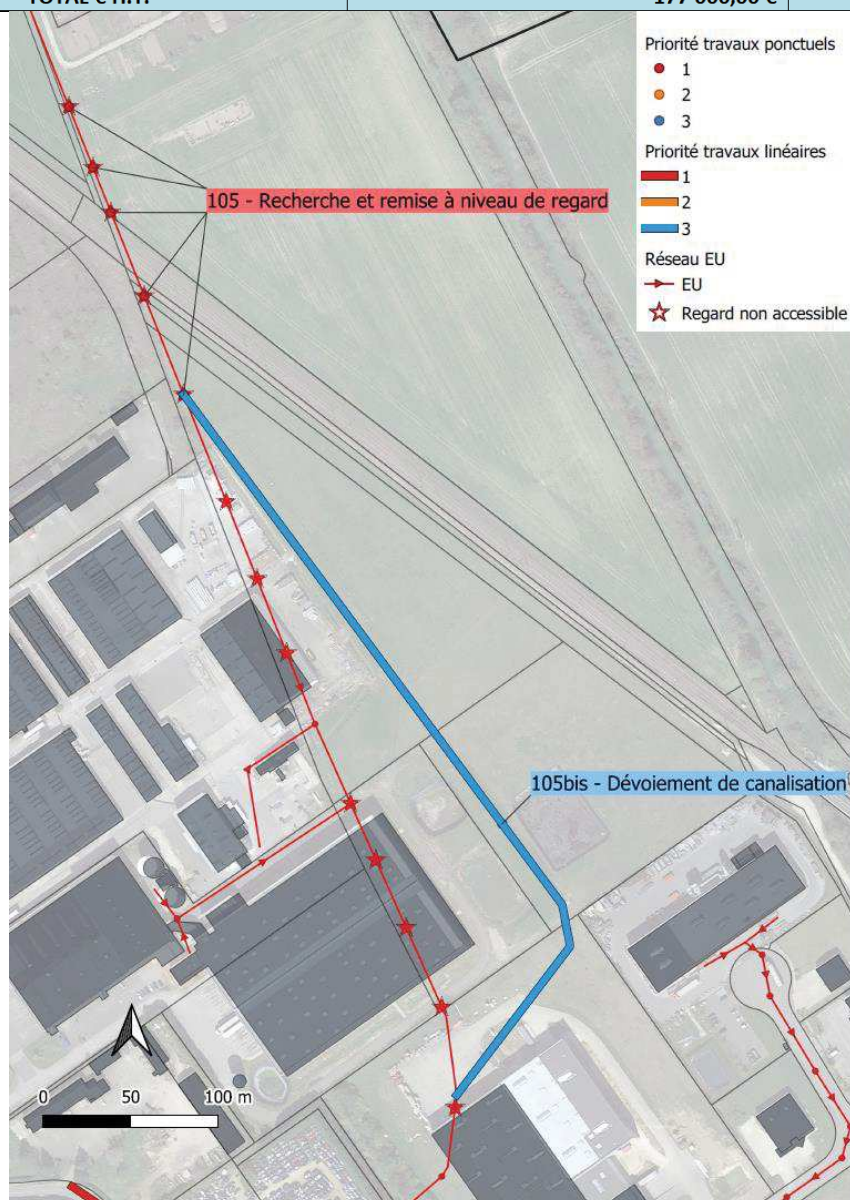
e) ZI

Le tronçon du réseau passant sous la voie ferrée puis en zone industrielle n'a pas pu être inspecté à cause de regards enterrés ou non trouvés. Néanmoins, un regard a été visité lors des visites d'activités. Celui-ci présentait des infiltrations. Il est donc préconisé de trouver et mettre à niveau ou de créer les regards de ce tronçon afin de localiser de probables infiltrations d'eaux claires parasites.

Une partie de ces regards se trouve en zone industrielle et sous des bâtiments. Afin de faciliter l'accès aux regards et donc au réseau, il est préconisé de dévier une partie du réseau pour contourner les bâtiments concernés. Dans ce cas, des servitudes seront à mettre en place avec les entreprises suivantes : PPG-AC France, ID Logistics, Gafic.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

ZI						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Remise à niveau de regard	U	1200	5	6 000,00 €		1
Dévoisement de canalisation	ml	300	500	150 000,00 €		3
Création de regard	U	3500	6	21 000,00 €		3
TOTAL € H.T.				177 000,00 €		



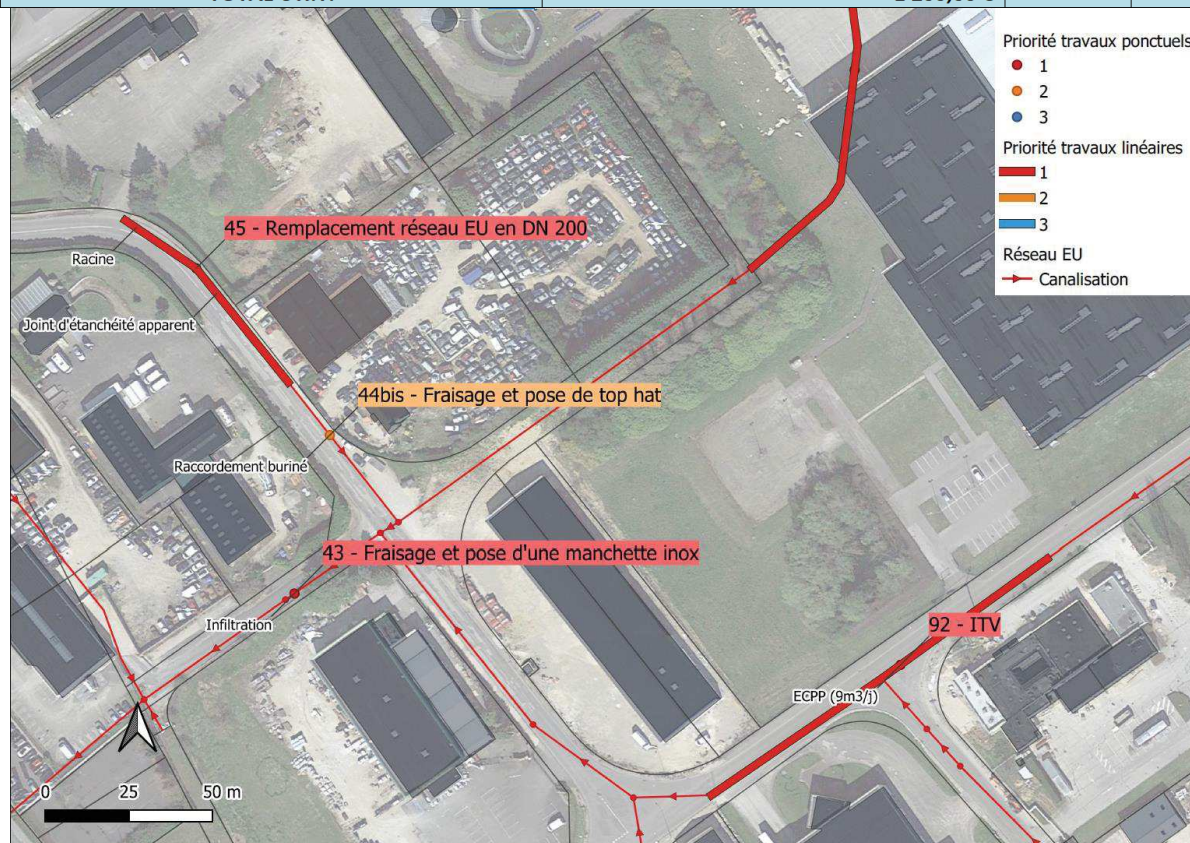
f) Rue Ampère et rue Thimonier

Les ITV ont permis de localiser des anomalies sur le réseau avec des risques d'ECPP. La rue Ampère présente notamment une grosse racine qui nécessite le changement de la canalisation. Le tronçon rue Thimonier est sujet à d'importantes infiltrations.

Les tableaux de chiffrages ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Ampère							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
OUVERTURE - POSE - REMBLAI							
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	70	21 000,00 €		1	
<i>Dépose de canalisation en amiante-ciment DN200 y compris stockage, évacuation et traitements de produits amiantés</i>	<i>ml</i>	<i>100</i>	<i>70</i>	<i>7 000,00 €</i>			
Reprise branchement	U	2900	1	2 900,00 €			
<i>Dépose branchement</i>	<i>U</i>	<i>500</i>	<i>1</i>	<i>500,00 €</i>			
Changement de regard	U	3500	2	7 000,00 €			
SOUS TOTAL € H.T.				38 400,00 €			
REHABILITATION PONCTUELLE							
Fraisage et pose de top hat	U	800	1	800,00 €		2	
SOUS TOTAL € H.T.				800,00 €			
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES							
Réalisation d'ITV	ml	5	124	620,00 €	9 m3/j	1	
SOUS TOTAL € H.T.				620,00 €			
TOTAL € H.T.				39 820,00 €			

Rue Thimonier							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
REHABILITATION PONCTUELLE							
Fraisage et manchette inox	U	1200	1	1 200,00 €	225 m3/j	1	
TOTAL € H.T.				1 200,00 €			



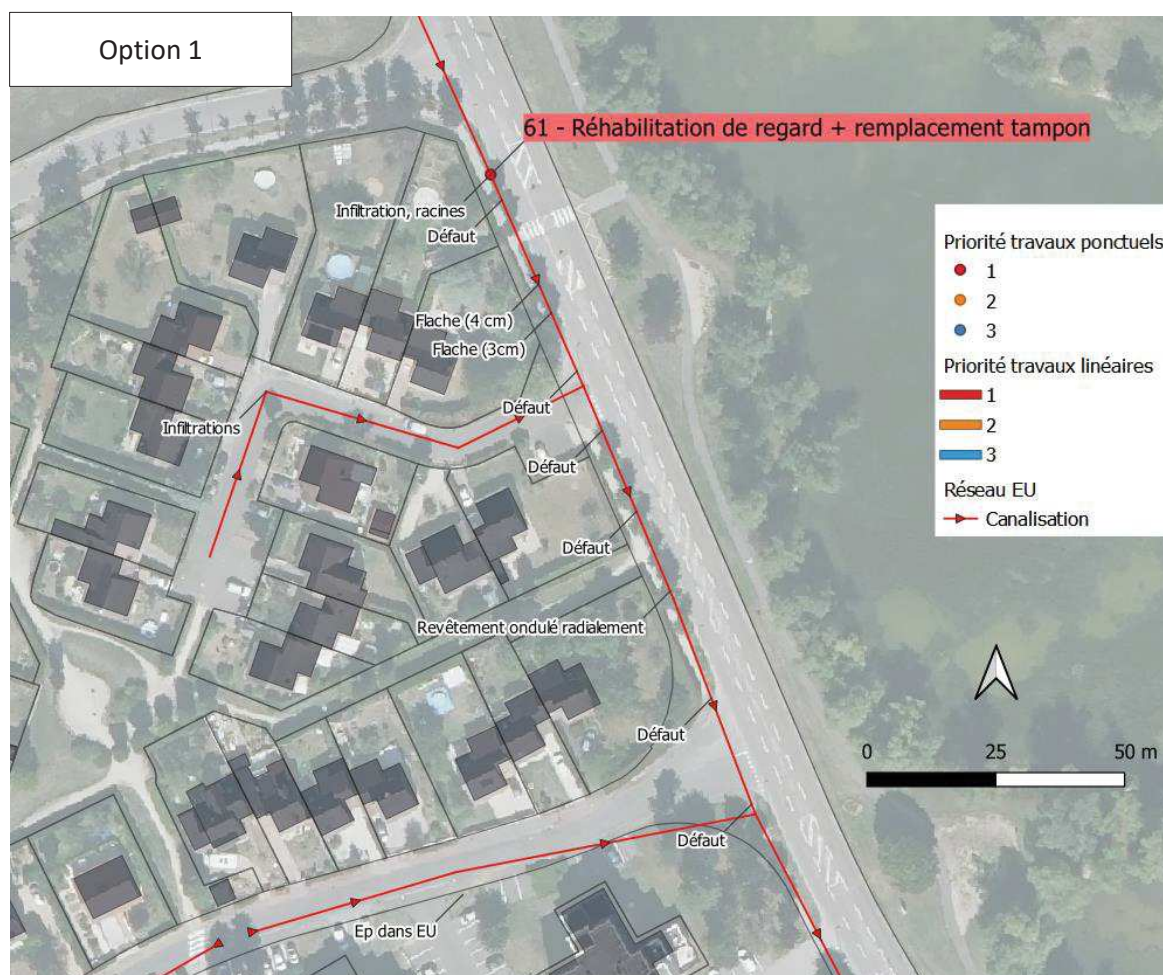
4.7.3. P2 ZA la Tille

a) Avenue de Sprendlingen et route de Cessey

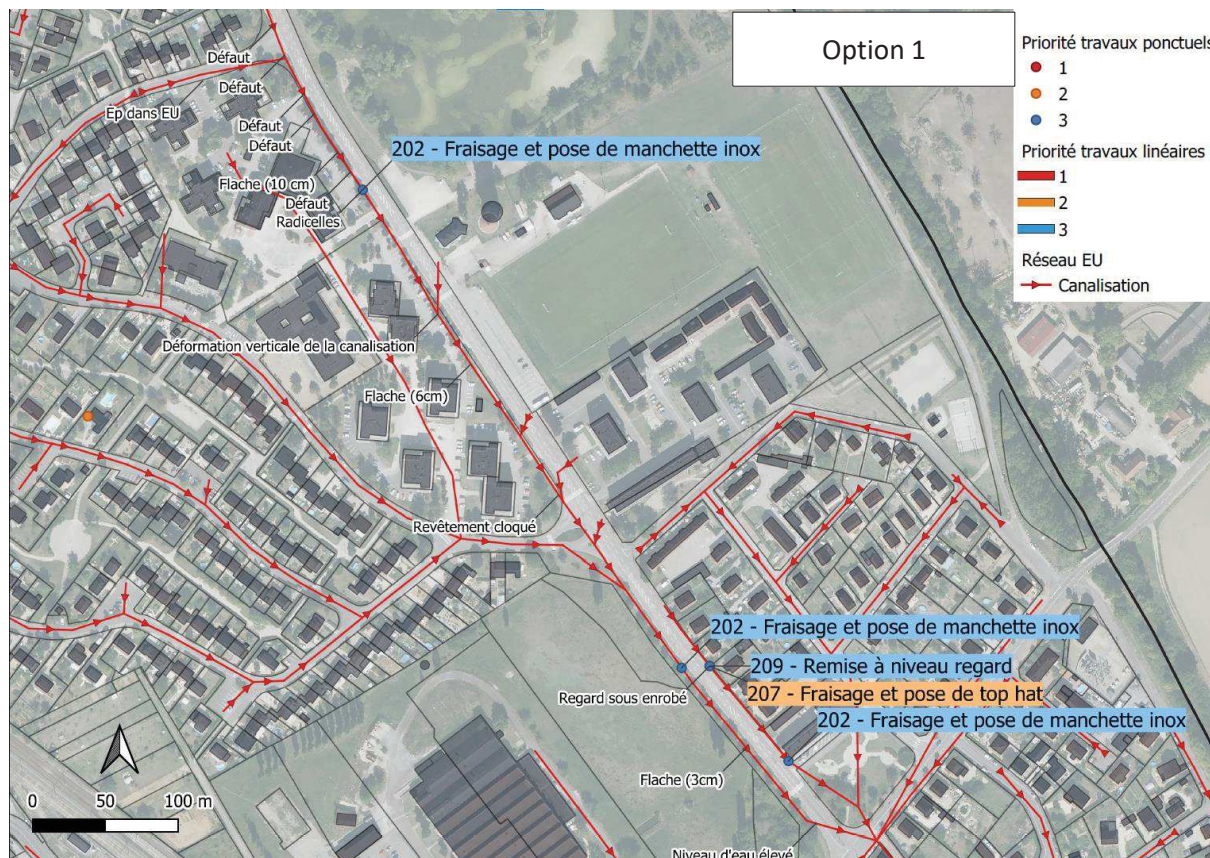
L'ITV effectuée par Suez en 2022 sur ce secteur a mis en évidence de nombreux défauts de surface sur un tronçon de canalisation chemisée. Ces défauts ne causent aucun problème d'hydraulique ni d'étanchéité. Néanmoins des flaches ont été détectés ponctuellement, de 3 à 10 cm. Ceux-ci posent des problèmes d'écoulement et des contraintes d'exploitation. Un renouvellement du réseau pourrait être prévu en cas de réhabilitation de la chaussée.

Les tableaux de chiffrages ainsi que les schémas des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Route de Cessey (option 1)						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Réhabilitation regard par projection de mortier	U	800	1	800,00 €		1
Remplacement tampon	U	1000	1	1 000,00 €	70 m²	
TOTAL € H.T.				1 800,00 €		



Avenue de Sprendlingen (option 1)						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et manchette inox	U	1200	3	3 600,00 €		3
Fraisage et pose de top hat	U	800	1	800,00 €		2
Remise à niveau de regard	U	1200	1	1 200,00 €		3
TOTAL € H.T.				5 600,00 €		



Avenue de Sprendlingen + Route de Cessey (option 2)						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN250 y compris terrassement, remblais et réfection de	ml	350	726	254 100,00 €		3
Reprise branchement	U	2900	9	26 100,00 €		
Changement de regard	U	3500	16	56 000,00 €		
Fraisage et pose de top hat	U	800	1	800,00 €		2
TOTAL € H.T.				337 000,00 €		



b) Rue de la Maurienne et rue des Écrins

Des infiltrations ont été constatées dans un regard rue des Écrins, et une grille reprenant une grande surface active est connectée au réseau d'eaux usées rue de la Maurienne.

Les tableaux de chiffrages ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue de la Maurienne						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Déconnexion grille	U	3500	1	3 500,00 €	520 m²	1
TOTAL € H.T.				3 500,00 €		

Rue des écrins						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Réhabilitation regard par projection de mortier	U	800	1	800,00 €		2
TOTAL € H.T.				800,00 €		



c) Secteur de la Mare aux chênes

Le secteur est sujet à de nombreux problèmes concernant les boîtes de branchement siphoides. L'exploitant constate une détérioration de ces boîtes de branchement due à la stagnation des EU produisant de l'H₂S. Le fond de ces boîtes est rongé, ce qui est à l'origine d'intrusion d'eaux claires météoriques en temps de pluie. L'intrusion d'eau de nappe a également été constatée. 200 logements sont concernés, mais la plupart partagent une boîte de branchement pour deux. On compte donc environ 100 boîtes de branchement. Les configurations des branchements sur les boîtes communes sont différentes, avec parfois le passage d'un branchement dans une parcelle voisine pour rejoindre la boîte. Le nombre de boîtes de branchement à reprendre est donc incertain et nécessitera une étude supplémentaire. Pour estimer le coût de la reprise des boîtes, nous supposons que chaque logement concerné aura une nouvelle boîte de branchement, soit 200 boîtes de branchement en tout.

Afin d'estimer le gain de la reprise de ces boîtes, nous proposons un suivi du débit par sonde piézométrique dans un regard reprenant l'ensemble de ce secteur (EU 229 ou EU282).

Le tableau de chiffrage ainsi que les habitations en boîte de branchement siphoides sont présentés ci-dessous.

Mare aux chênes						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Reprise de boîtes siphoides	U	2900	200	580 000,00 €	indéterminé	3
SOUS TOTAL € H.T.				580 000,00 €		
Diagnostic permanent						
Suivi débitmétrique	U	3500	1	3 500,00 €		1
SOUS TOTAL € H.T.				3 500,00 €		
TOTAL € H.T.				583 500,00 €		



4.7.4. P3 Centre Guyot

Le secteur de la Vaise ne présente pas d'anomalie nécessitant de travaux.

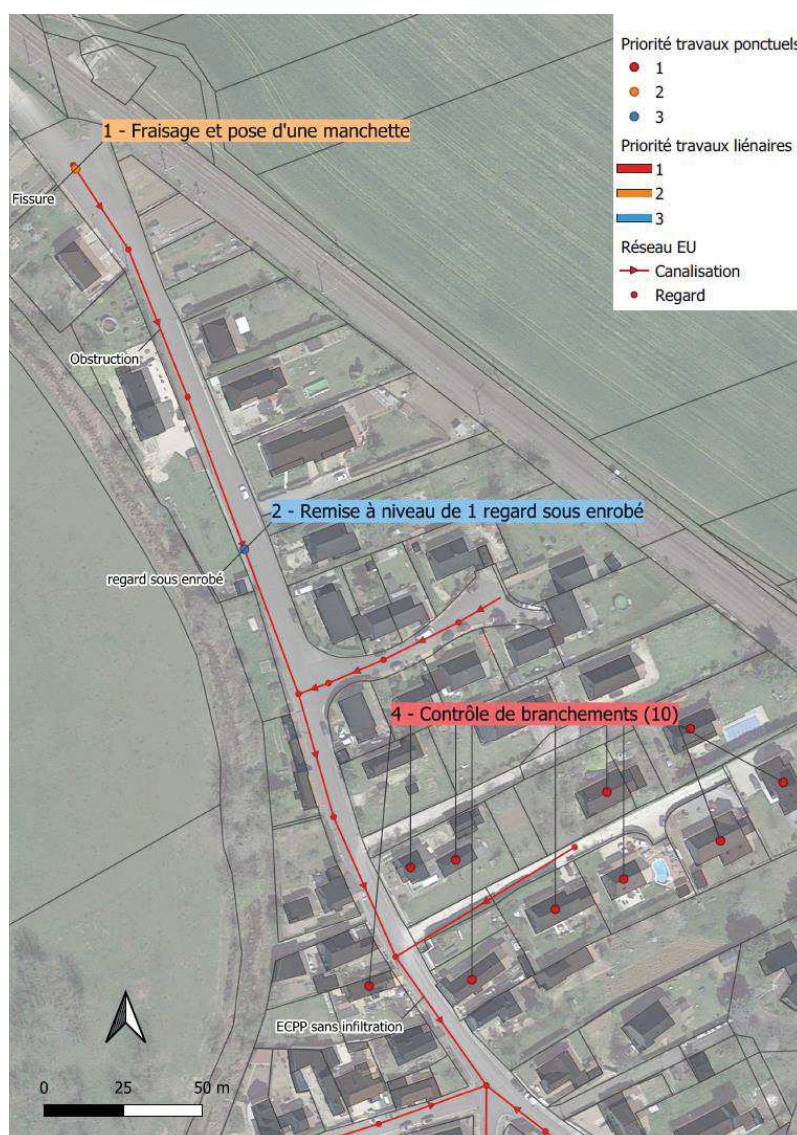
4.7.5. P4 Claude Proteau

a) Rue Paul Doumer

Ce secteur présente des ECPP. Des ITV ont été réalisées dans cette rue, mais n'ont pas mis en avant d'infiltration. Des contrôles de branchement sont donc préconisés en amont de ces ECPP.

Les tableaux de chiffrages et le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Paul Doumer						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et manchette inox	U	1200	1	1 200,00 €		2
Remise à niveau de regard	U	1200	1	1 200,00 €		3
SOUS TOTAL € H.T.				2 400,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Contrôles de branchements	U	150	10	1 500,00 €	1 m3/j	1
SOUS TOTAL € H.T.				1 500,00 €		
TOTAL € H.T.				3 900,00 €		

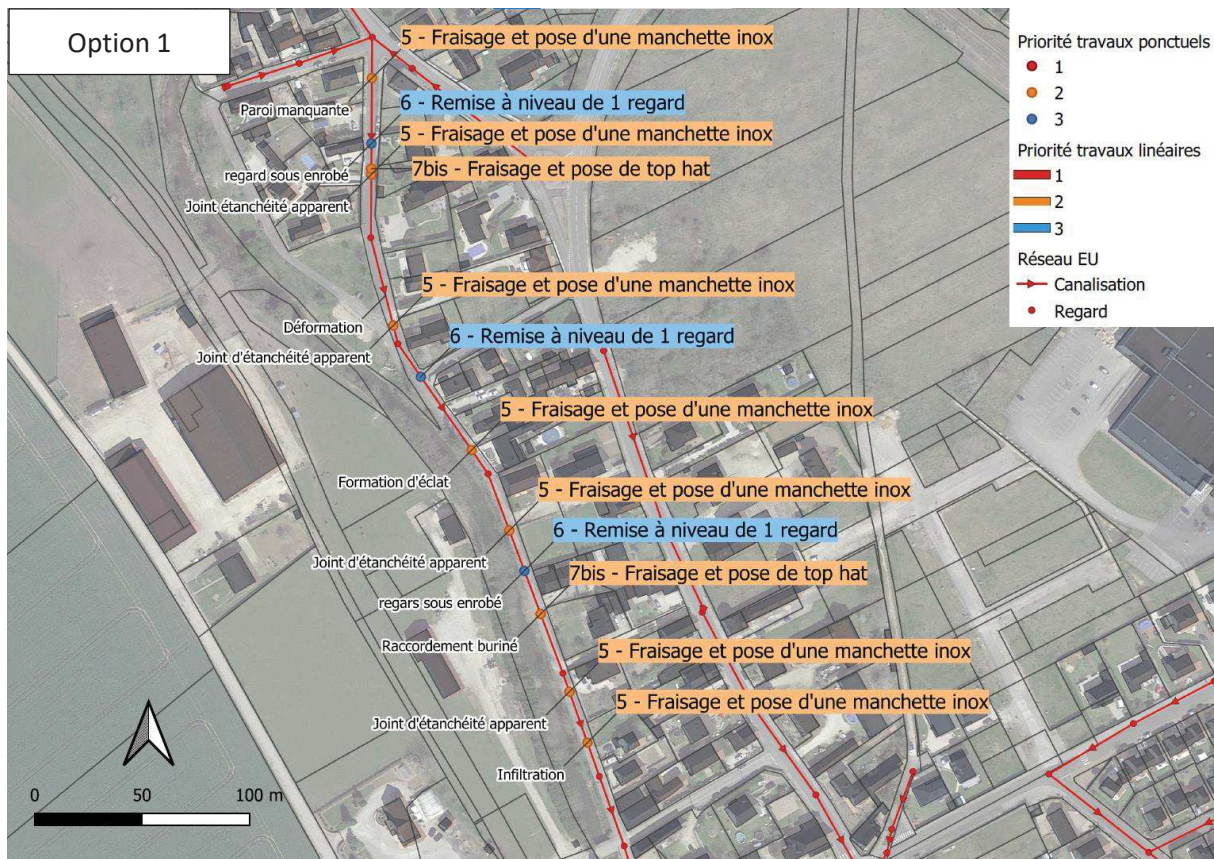


b) Rue Henri Berthaut

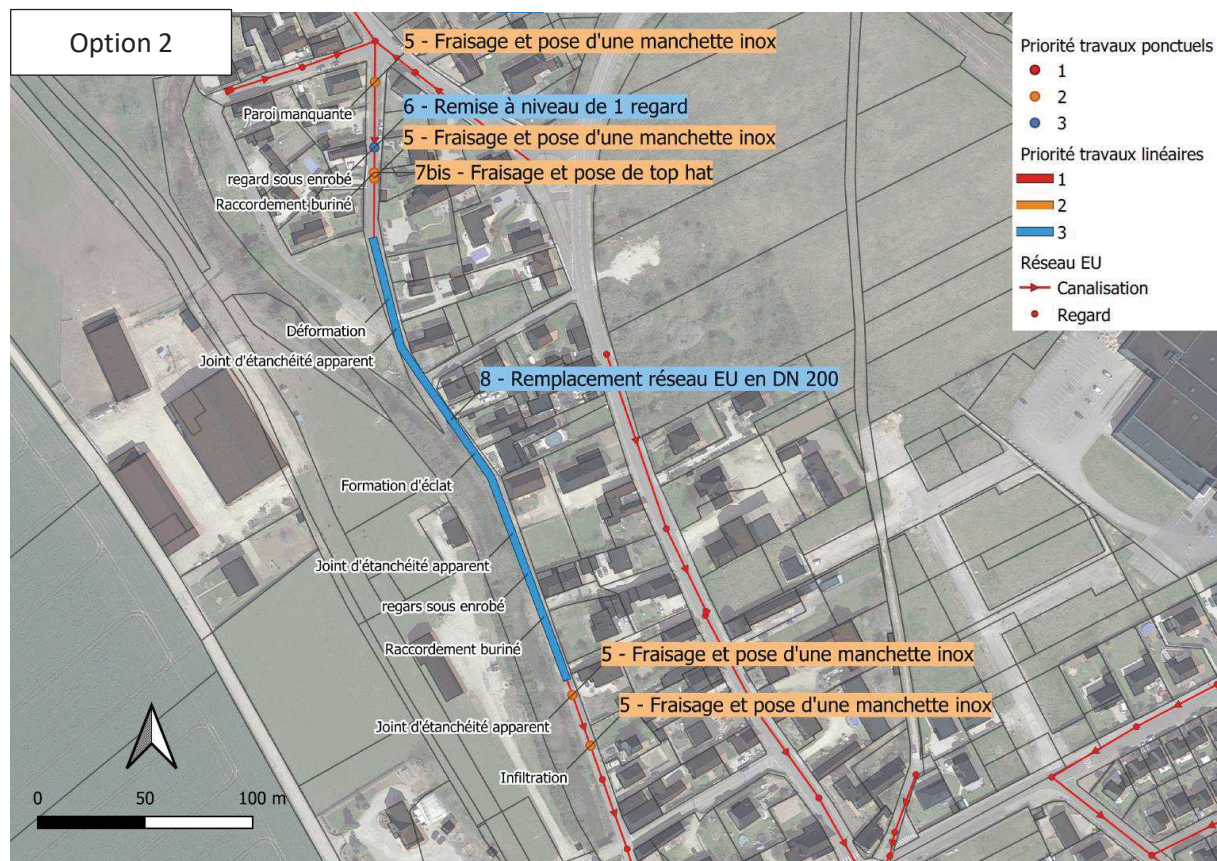
Les ITV ont permis de localiser de nombreuses anomalies présentant un risque d'ECPP sur le réseau. Des déformations sont présentes sans être à l'origine d'ECPP. Néanmoins, leur présence pourrait nécessiter la reprise de canalisation à long terme. Deux options sont donc proposées.

Les tableaux de chiffrages ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Henri Berthaut (option 1)						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et manchette inox	U	1200	7	8 400,00 €		2
Remise à niveau de regard	U	1200	3	3 600,00 €		3
Fraisage et pose de top hat	U	800	2	1 600,00 €		2
TOTAL € H.T.				13 600,00 €		



Rue Henri Berthaut (option 2)						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	400	225	90 000,00 €		3
Dépose de canalisation en amiante-ciment DN200 y compris stockage, évacuation et traitements de produits amiantés	ml	100	225	22 500,00 €		
Changement de regard	U	3500	4	14 000,00 €		
Reprise branchement	U	2900	13	37 700,00 €		
Dépose branchement	U	500	13	6 500,00 €		
TOTAL € H.T.				170 700,00 €		

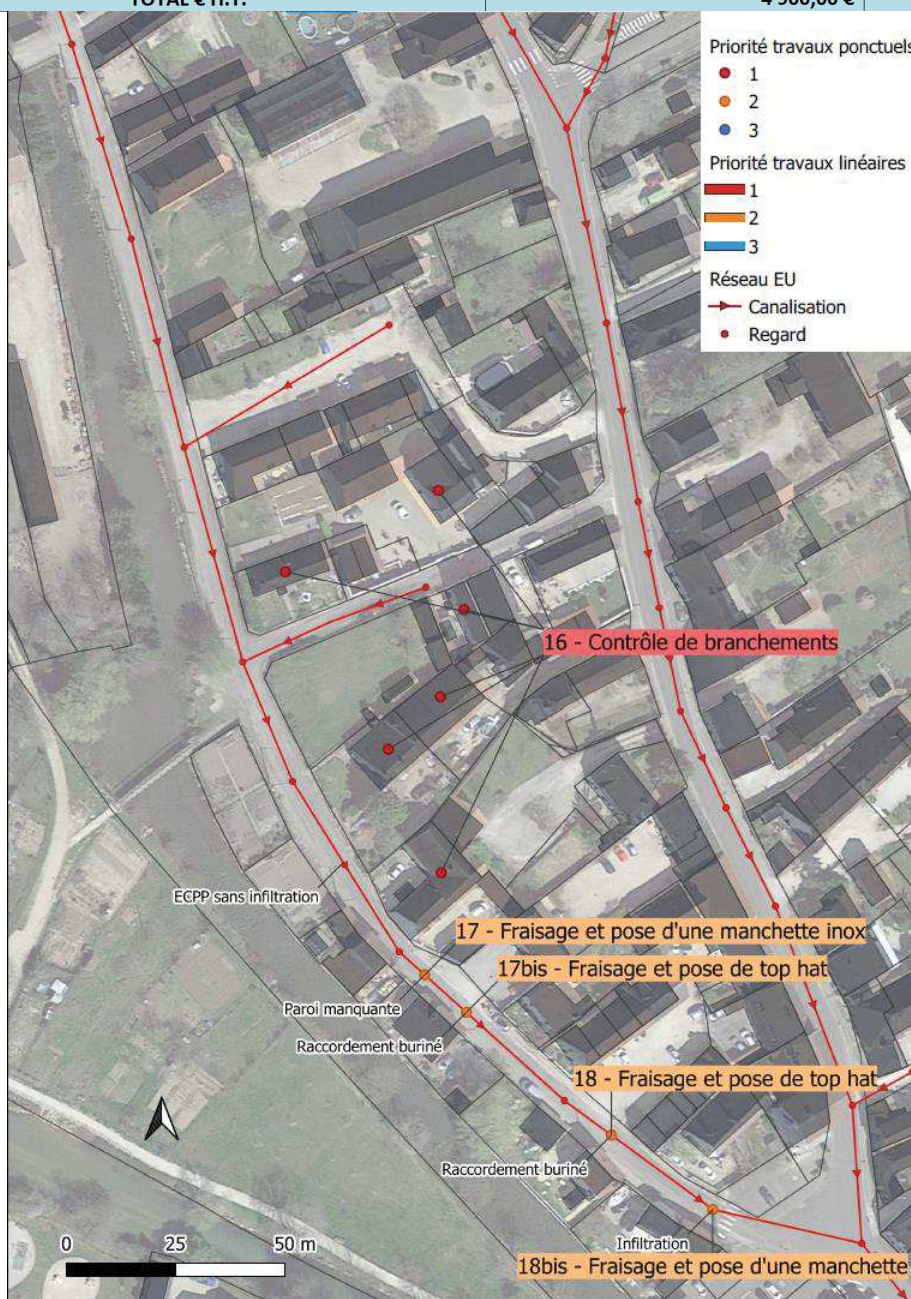


c) Rue Claude Proteau

Les ITV ont permis de localiser des anomalies sur le réseau avec risques d'ECPP. Des ECPP sont également présentes, mais les ITV réalisées dans cette rue n'ont pas mis d'infiltration en évidence. Des contrôles de branchement en amont sont donc préconisés.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Claude Proteau						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et manchette inox	U	1200	2	2 400,00 €		2
Fraisage et pose de top hat	U	800	2	1 600,00 €		2
TOTAL € H.T.				4 000,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Contrôles de branchements	U	150	6	900,00 €	8 m3/j	1
TOTAL € H.T.				900,00 €		
TOTAL € H.T.				4 900,00 €		



4.7.6. P5 Paul Doumer

a) Rue ancien chemin des Bœufs

Sur ce secteur, un regard présente des fissures et des infiltrations constatées lors de la phase 1.
Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue ancien chemin de bœufs						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Réhabilitation regard par projection de mortier	U	800	1	800,00 €		2
TOTAL € H.T.				800,00 €		



b) Place des droits de l'Homme

Des ECPP ont été constatées en aval de ce tronçon, c'est-à-dire rues Paul Doumer et Jean Jaurès. Mais les ITV réalisées sur ces rues en phase 3 n'ont pas mis en avant d'infiltration. Des ITV supplémentaires sont donc proposées en amont des tronçons déjà inspectés.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Place des droits de l'homme						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Réalisation d'ITV	ml	5	120	600,00 €	17 m3/j	1
TOTAL € H.T.				600,00 €		



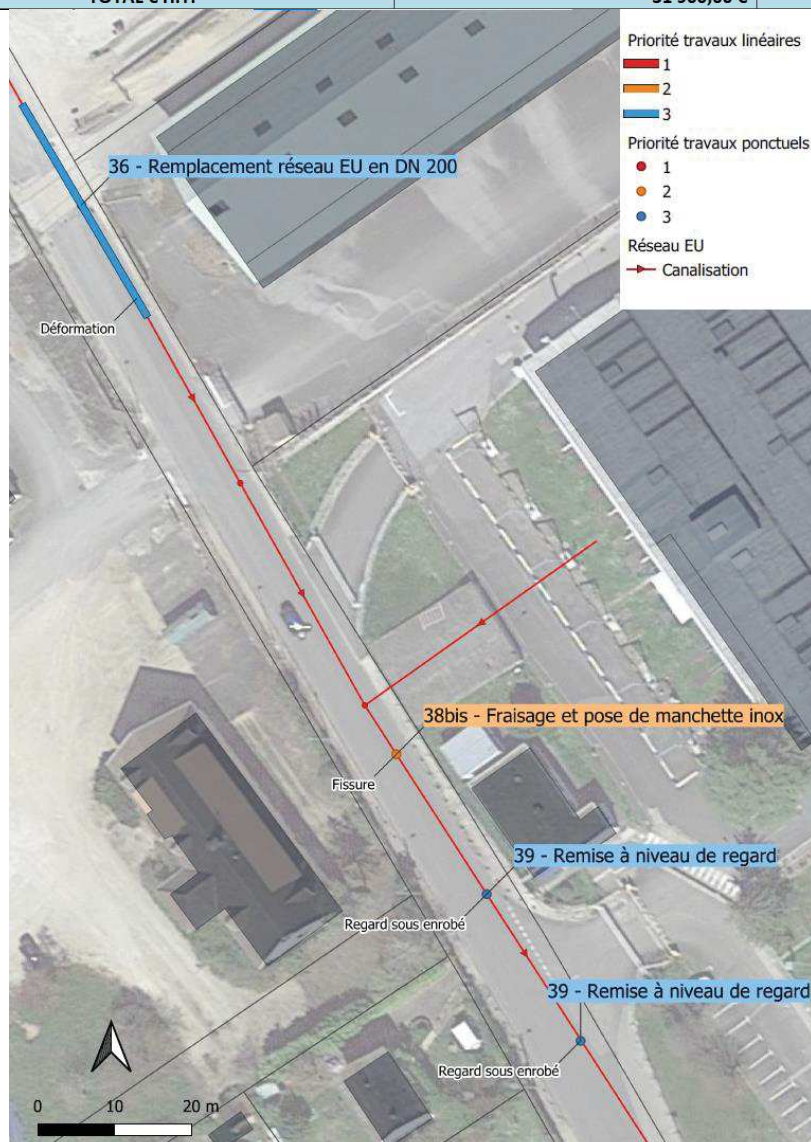
4.7.7. PR Huchey et Points cardinaux

a) Voie romaine

Les ITV ont permis de localiser des anomalies sur le réseau, dont certaines présentent des risques d'ECPP.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Voie Romaine						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	25	7 500,00 €		3
Dépose de canalisation en amiante-ciment DN200 y compris stockage, évacuation et traitements de produits amiantés	ml	100	25	2 500,00 €		
Plus-value structure lourde	ml	40	25	1 000,00 €		
Changement de regard	U	3500	3	10 500,00 €		
Reprise branchement	U	2900	2	5 800,00 €		
Dépose branchement	U	500	2	1 000,00 €		
SOUS TOTAL € H.T.				28 300,00 €		
REHABILITATION PONCTUELLE						
Remise à niveau de regard	U	1200	2	2 400,00 €		3
Fraisage et manchette inox	U	1200	1	1 200,00 €		2
SOUS TOTAL € H.T.				3 600,00 €		
TOTAL € H.T.				31 900,00 €		

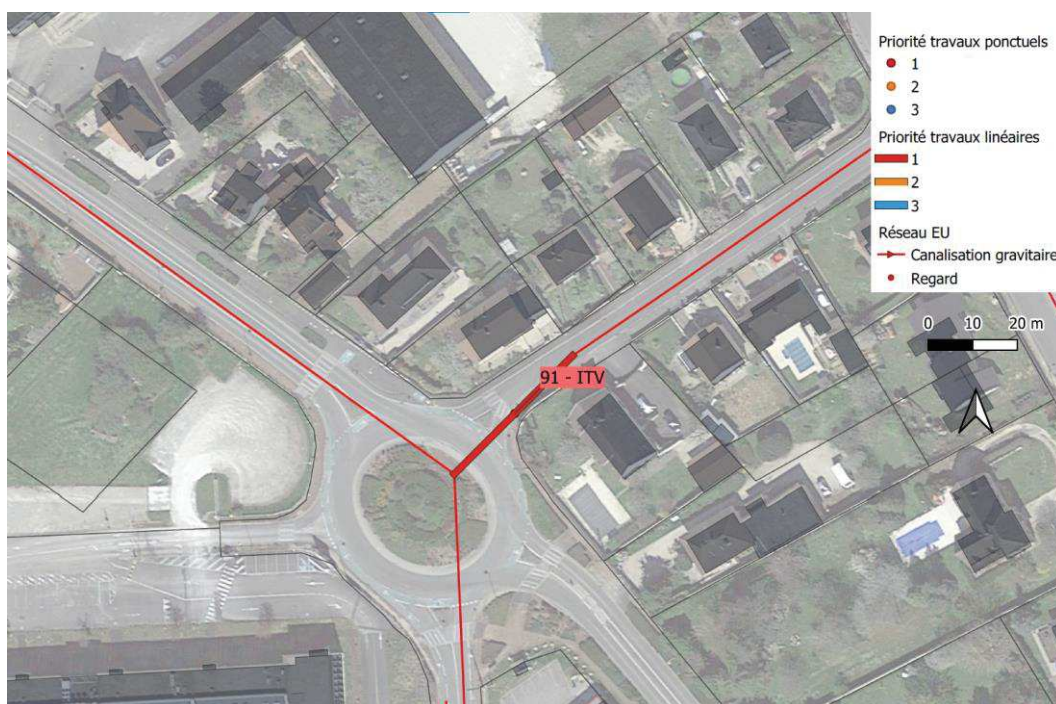


a) Rue du Béarn

Ce secteur comporte un tronçon qui présente des ECPP détectées lors des nocturnes de phase 2. Les ITV réalisées en amont de ce tronçon, c'est-à-dire Voie Romaine, n'ont pas suffi à localiser ces infiltrations. Des ITV sont donc préconisées en aval du tronçon déjà inspecté.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue du Béarn						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Réalisation d'ITV	ml	5	40	200,00 €	9 m3/j	1
TOTAL € H.T.				200,00 €		

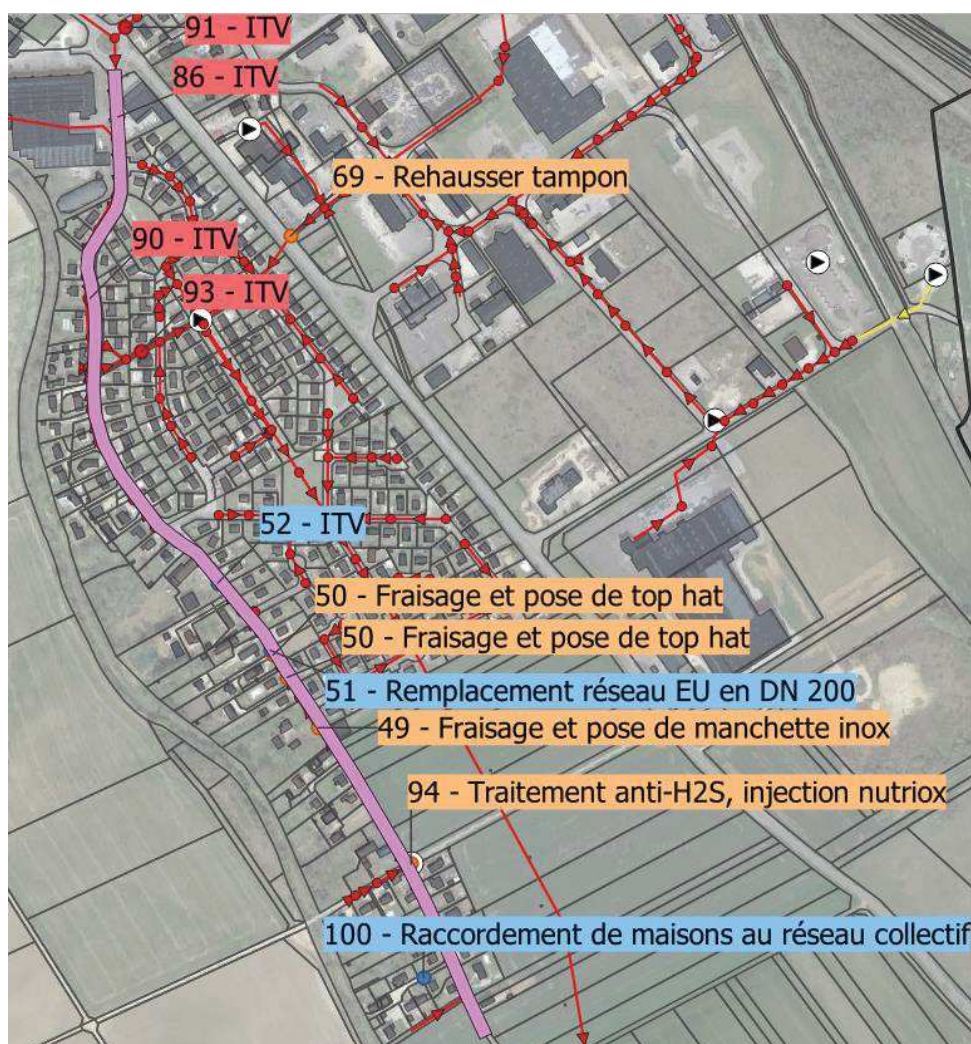


b) Rue de Huchey

Les ITV ont permis de localiser plusieurs anomalies sur le réseau, avec des risques d'infiltrations. Des ITV ont été réalisées sur une partie de la rue, mais n'ont pas suffi à localiser toutes les ECPP détectées en phase 2. Des ITV supplémentaires sont donc préconisées.

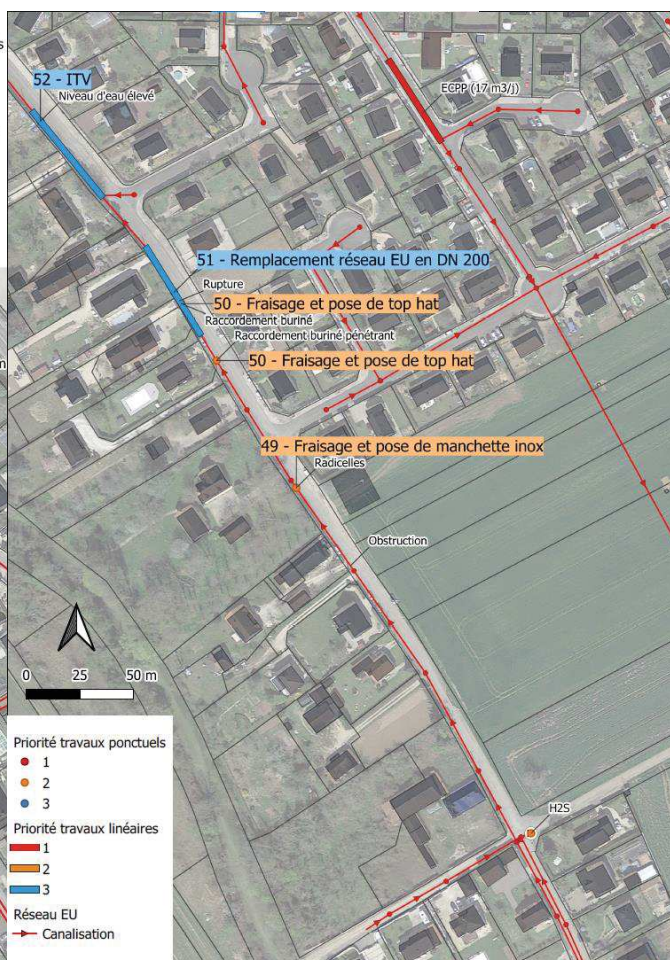
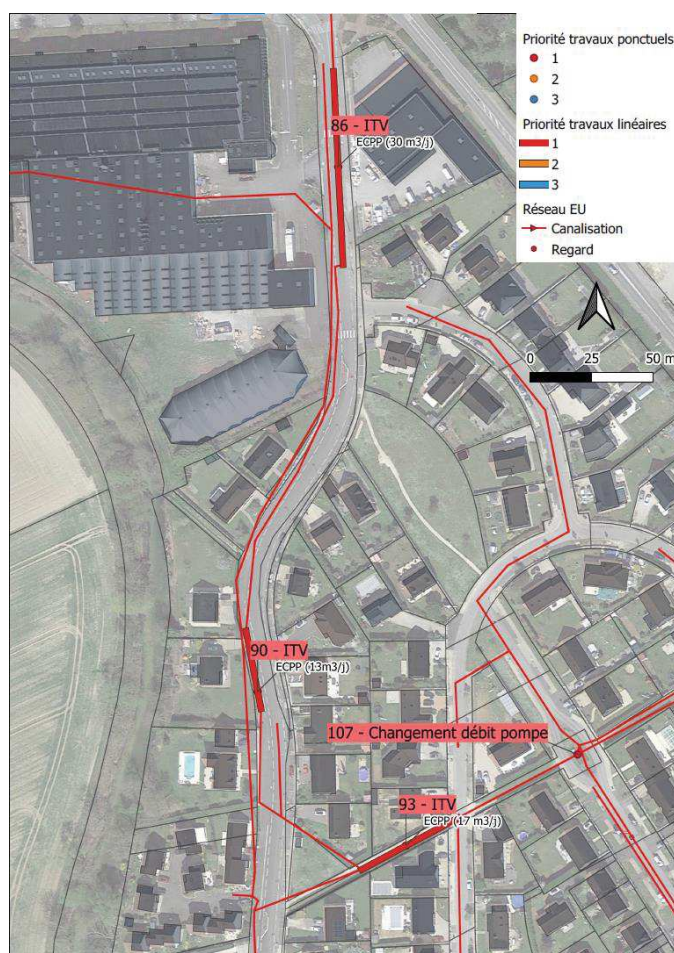
Le PR Hameau du Huchey, au sud de la rue, présente des problèmes d'H₂S dus au temps de séjour dans le PR. Un traitement de l'H₂S est à prévoir dans ce poste. En l'absence d'information sur le réseau de refoulement, la mise en place d'un traitement par produit chimique est préconisé. Contrairement au traitement par injection d'air, un traitement par injection de produit chimique (Nutriox ou chlorure ferrique FeCl₃) n'est pas sensible à la présence d'éventuelle ventouse sur le refoulement. Ce traitement ne sera pas asservi à une sonde de mesure d'H₂S.

Pour mieux visualiser la rue du Huchey, elle est symbolisée en rose sur le schéma ci-dessous.



Le tableau de chiffrage ainsi que les schémas des différents travaux proposés sont présentés ci-après.

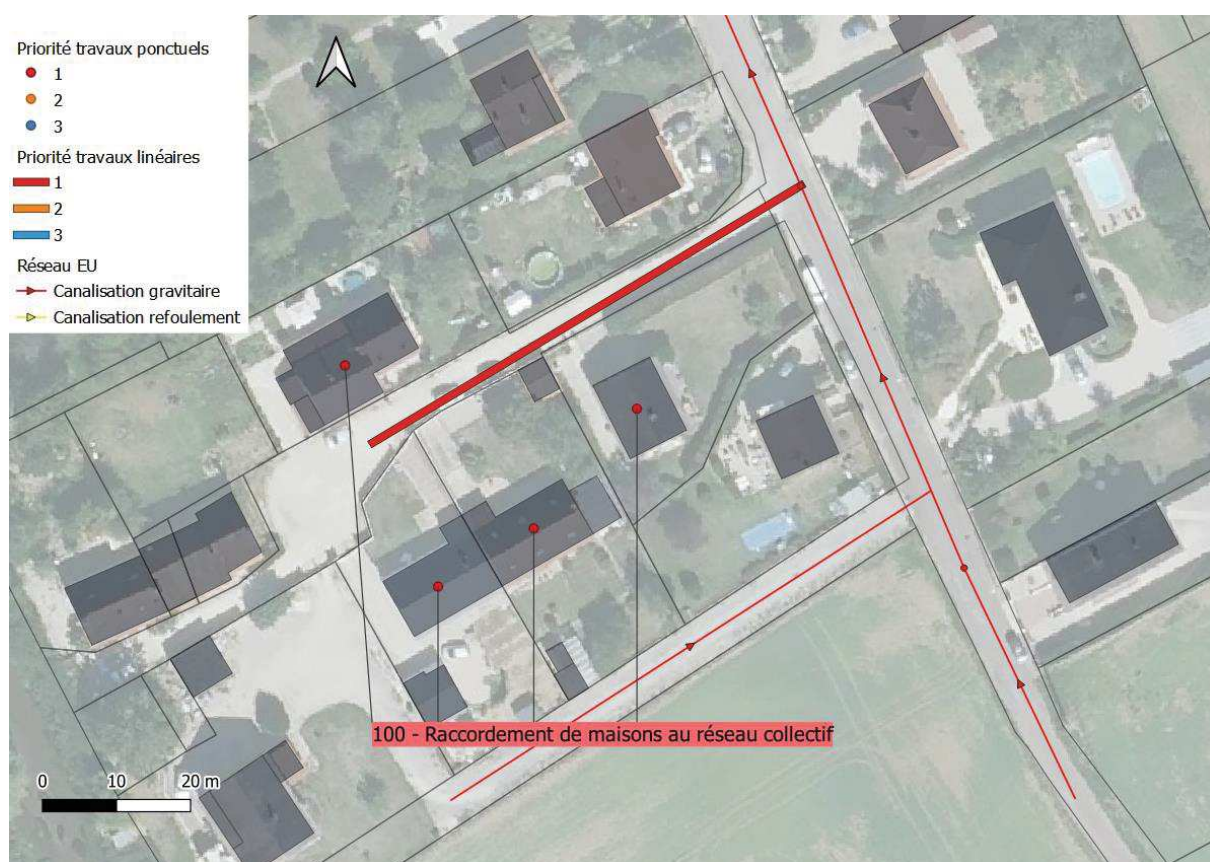
Rue de Huchey							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
OUVERTURE - POSE - REMBLAI							
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200 y compris terrassement, remblais et réfection de voirie	ml	300	28	8 400,00 €		3	
Dépose de canalisation en amiante-ciment DN200 y compris stockage, évacuation et traitements de produits amiantés	ml	100	28	2 800,00 €			
Reprise branchement	U	2900	3	8 700,00 €			
Dépose branchement	U	500	3	1 500,00 €			
Changement de regard	U	3500	2	7 000,00 €			
SOUS TOTAL € H.T.				28 400,00 €			
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES							
Réalisation d'ITV	ml	5	80	400,00 €	30 m3/j	1	
Réalisation d'ITV	ml	5	30	150,00 €	13 m3/j	1	
Réalisation d'ITV	ml	5	45	225,00 €	17 m3/j	1	
Réalisation d'ITV	ml	5	50	250,00 €		3	
SOUS TOTAL € H.T.				1 025,00 €			
REHABILITATION PONCTUELLE							
Fraisage et pose de top hat	U	800	2	1 600,00 €		2	
Fraisage et pose de manchette inox	U	1200	1	1 200,00 €		2	
Traitement anti-H2S, injection de nutrix	U	50000	1	50 000,00 €		2	
SOUS TOTAL € H.T.				52 800,00 €			
TOTAL € H.T.				82 225,00 €			



Le zonage prévoit le raccordement des logements de l'impasse du Huchey encore en ANC. Des contrôles de branchements préalables sont préconisés. L'allée concernée est privée, le raccordement est à la charge des particuliers. Quatre maisons sont concernées : n°100, n°110, n°112 et n°114.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

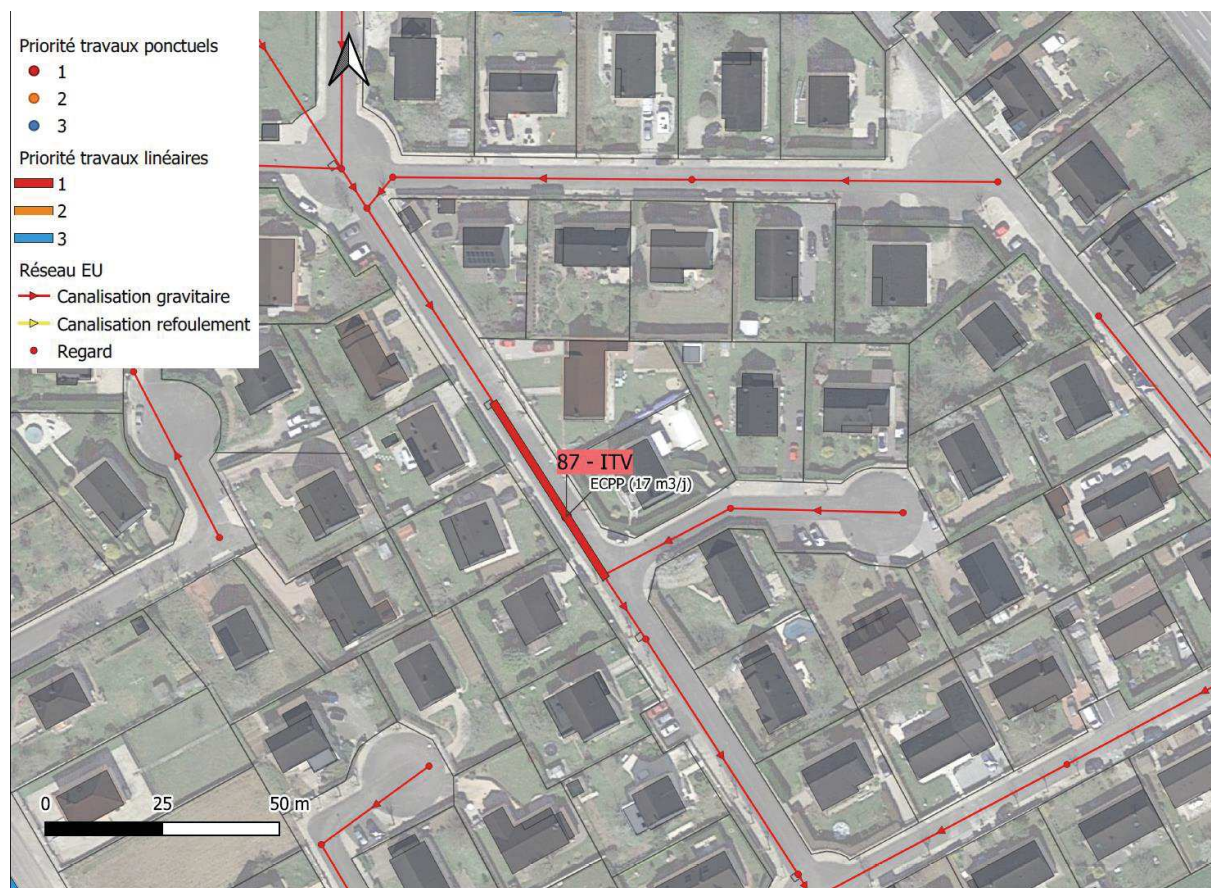
Impasse rue du Huchey						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Raccordement de maisons au réseau collectif	U	2900	4	11 600,00 €		1
Fourniture et pose d'une canalisation en PVC DN200	ml	300	65	19 500,00 €		1
SOUS TOTAL € H.T.				31 100,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Contrôle branchement	U	150	4	600,00 €		1
SOUS TOTAL € H.T.				600,00 €		
TOTAL € H.T.				31 700,00 €		



c) Rue des points cardinaux

Ce secteur comporte un tronçon avec des ECPP qui n'ont pas pu être localisées en phase 3.
Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue de points cardinaux						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Réalisation d'ITV	ml	5	43	215,00 €	17 m3/j	1
TOTAL € H.T.				215,00 €		

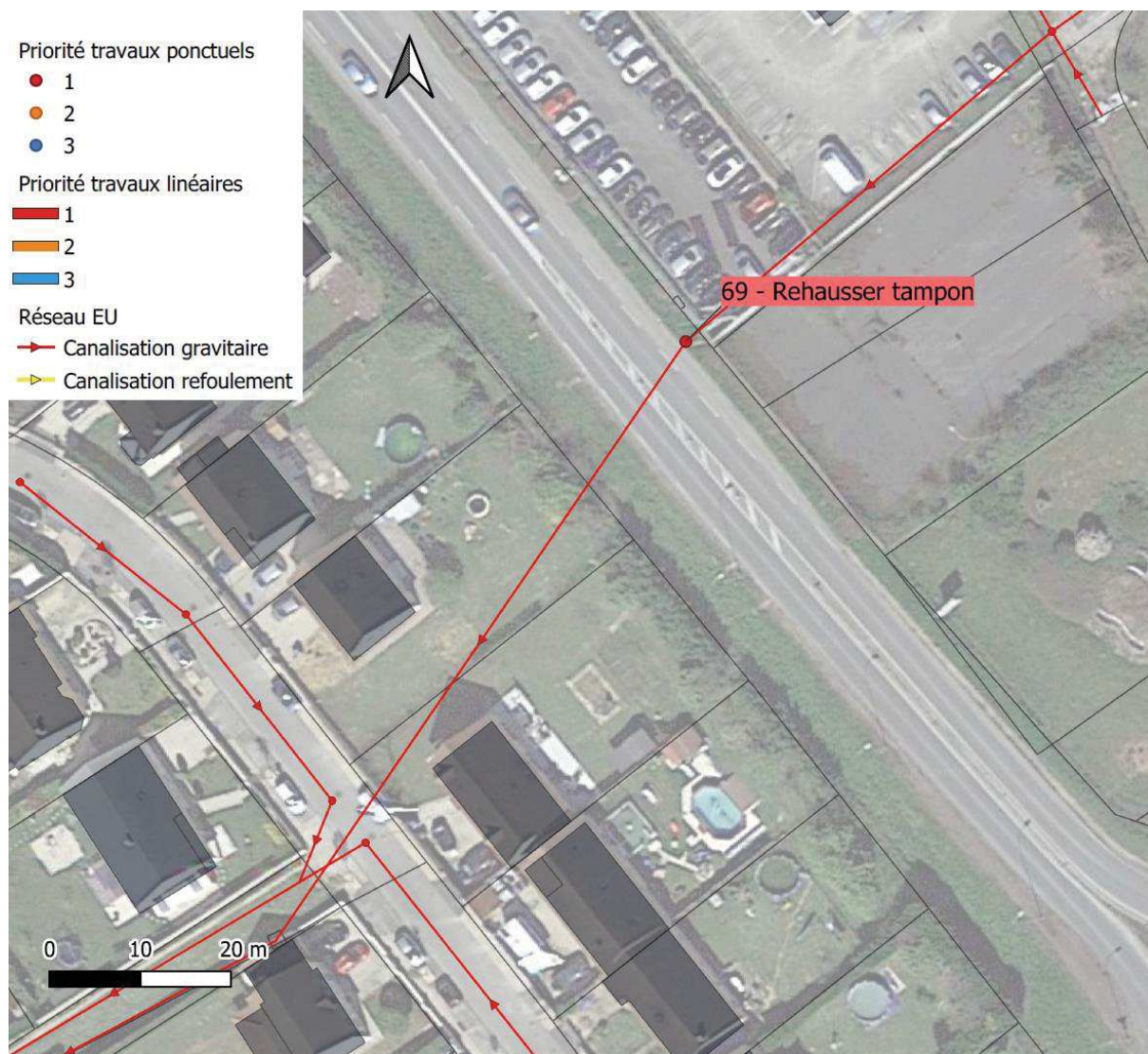


d) RD 905

Un tampon non étanche se trouve dans un fossé au bord de route départementale RD905, récupérant donc potentiellement des eaux de ruissellement de la chaussée.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

RD 905						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECCP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Mise à niveau regard + changement tampon	U	1200	1	1 200,00 €	20 m² minimum	1
TOTAL € H.T.				1 200,00 €		



4.7.8. PR Eglise

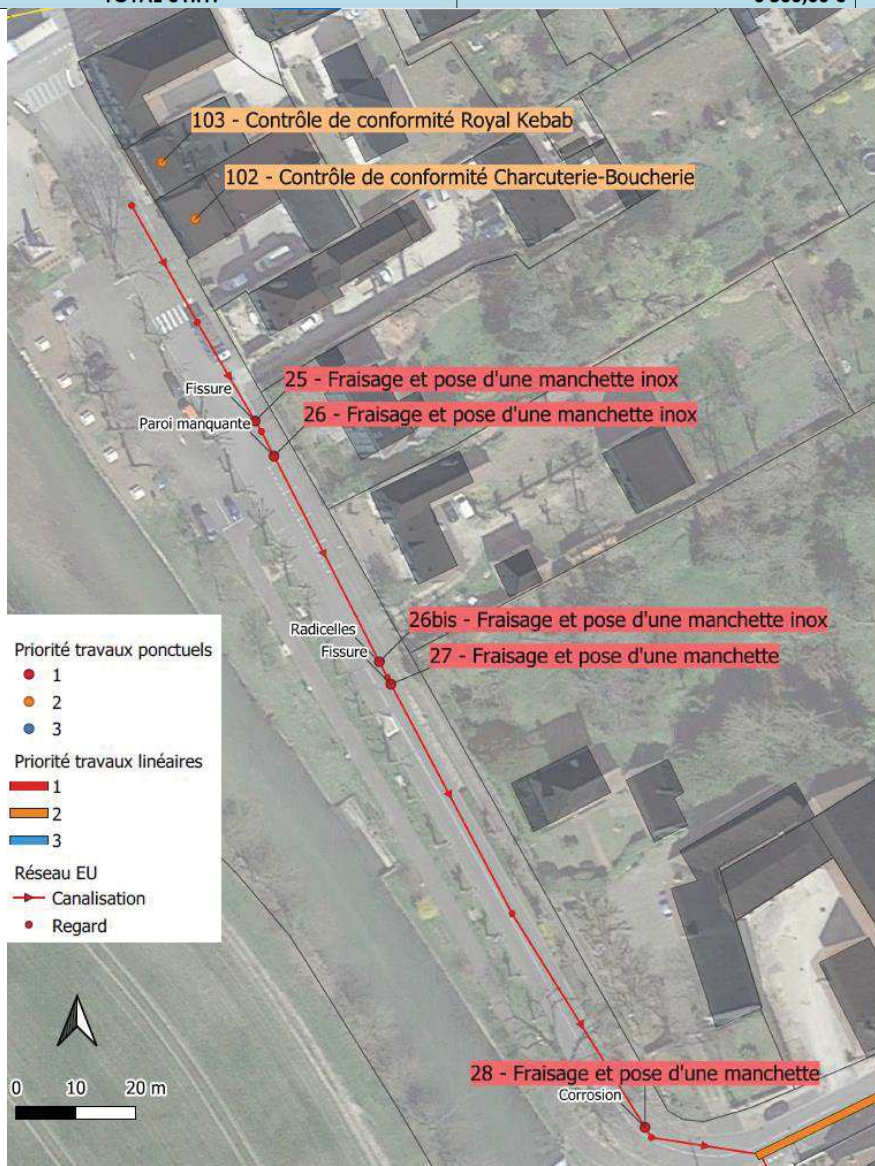
a) Promenade Aristide Briand

Les ITV ont permis de localiser plusieurs anomalies ponctuelles sur le réseau avec des risques d'ECPP. Cette rue comporte deux établissements d'activité alimentaire pouvant être à l'origine des problématiques de graisses régulièrement rencontrées sur le réseau, nécessitant des interventions de curage plusieurs fois par an.

N.B. : Ces contrôles ont été réalisés en 2023. Malgré la présence de bac à graisse pour chaque établissement, de la graisse est présente dans les boîtes de branchement.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

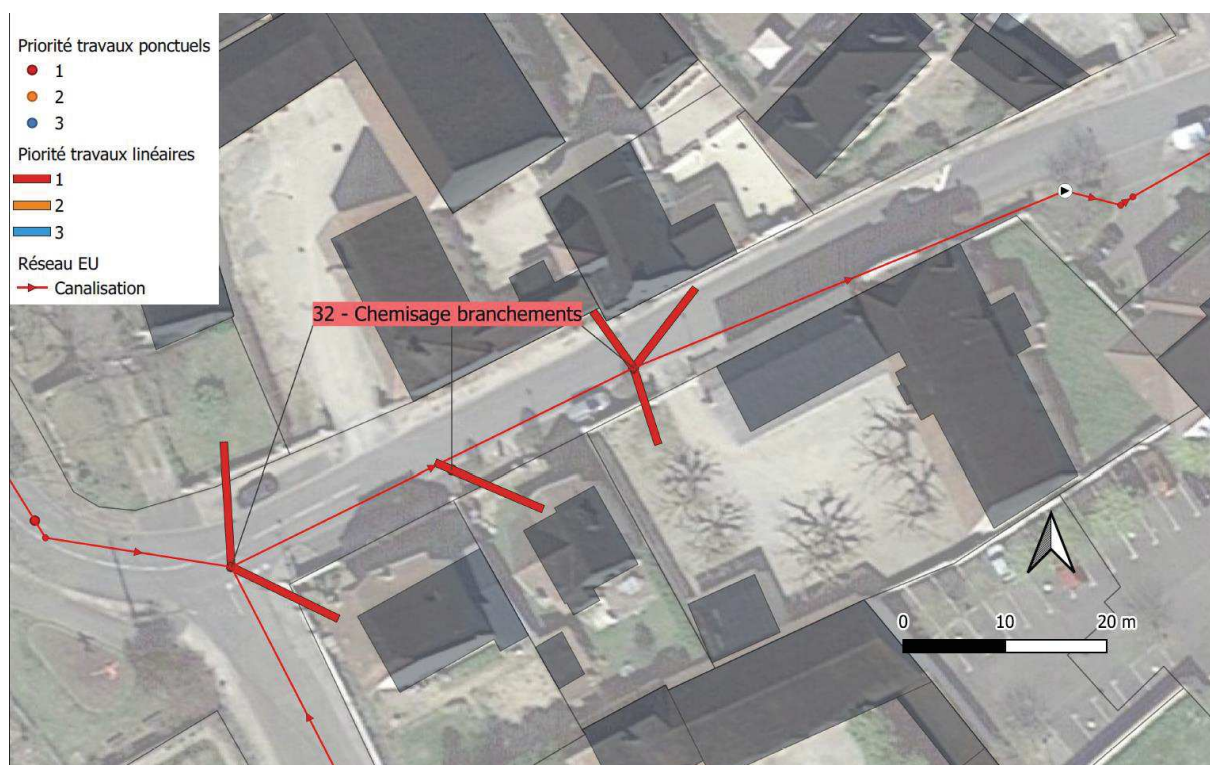
Promenade Aristide Briand						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Fraisage et manchette inox	U	1200	5	6 000,00 €	2 m3/j	1
TOTAL € H.T.				6 000,00 €		
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Contrôle de conformité activités de restauration	U	150	2	300,00 €		2
TOTAL € H.T.				300,00 €		
TOTAL € H.T.				6 300,00 €		



b) Rue Aristide Briand

Les ITV ont permis de localiser d'importantes infiltrations sur ce tronçon. La chaussée a été refaite au mois de juillet 2023. Un regard de visite a été créé en amont du PR et la canalisation a été chemisée. Les branchements restent à chemiser. Ce tronçon comprend 6 branchements. Les tableaux de chiffrage et le schéma des différents travaux proposés sont présentés ci-dessous.

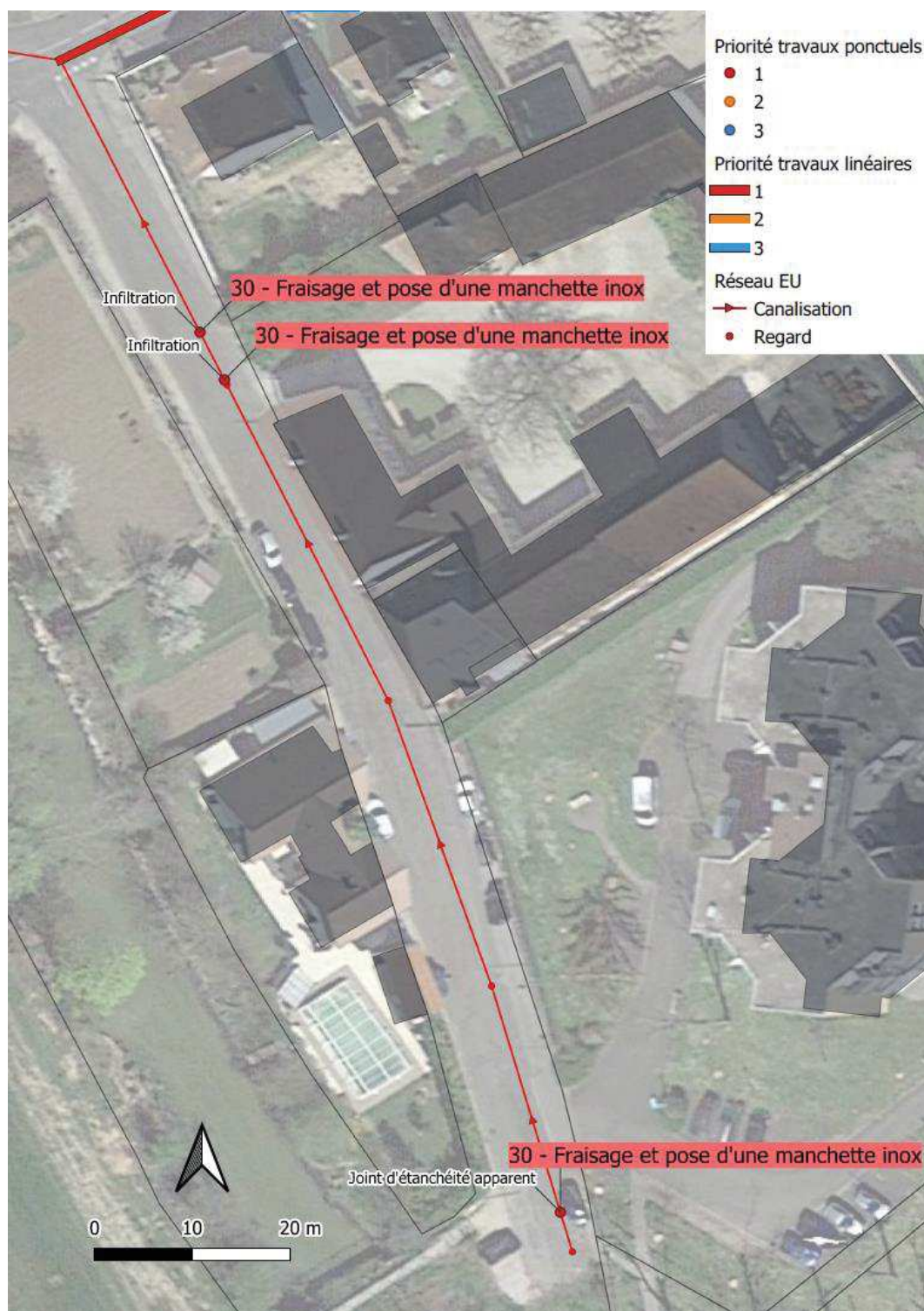
Rue Aristide Briand						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION CONTINUE						
Chemisage branchement	U	2100	6	12 600,00 €	17 m3/j	1
TOTAL € H.T.				12 600,00 €		



c) Rue de la Prairie

Les ITV ont permis de localiser des infiltrations et anomalies avec risques d'ECPP sur le réseau.
Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue de la Prairie							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
REHABILITATION PONCTUELLE							
Fraisage et manchette inox	U	1200	3	3 600,00 €	35 m3/j	1	
TOTAL € H.T.				3 600,00 €			



d) Rue du château

Ce secteur comporte un cadre de tampon descellé.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue du château					ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.		
REHABILITATION PONCTUELLE						
Remplacement tampon	U	1200	1	1 200,00 €		3
TOTAL € H.T.				1 200,00 €		



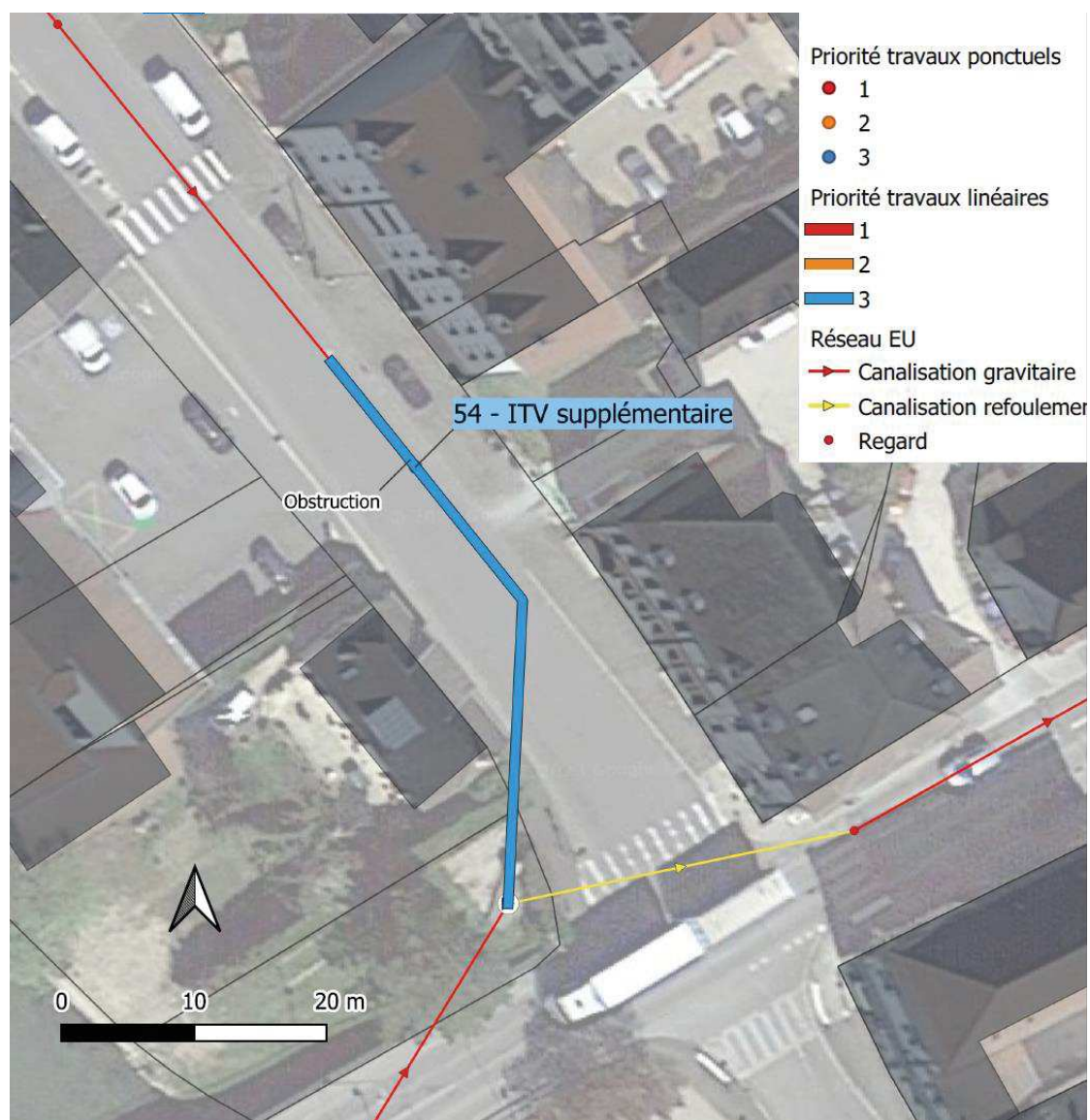
4.7.9. PR La Norges

a) Rue Jean Jaurès

L'ITV en amont du PR La Norges n'a pas pu être effectuée intégralement à cause d'une obstruction. Un curage et une ITV supplémentaire sont donc proposés.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Rue Jean Jaurès						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
CONTROLES ET VISITES COMPLEMENTAIRES						
Réalisation d'ITV	ml	5	45	225,00 €		3
TOTAL € H.T.				225,00 €		



b) Avenue de la première Armée française

Le regard en bout de réseau sur ce secteur présente une obstruction due à de nombreuses racines.
Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Avenue de la première armée française							
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité	
REHABILITATION PONCTUELLE							
Réhabilitation regard	U	1000	1	1 000,00 €		3	
TOTAL € H.T.				1 000,00 €			

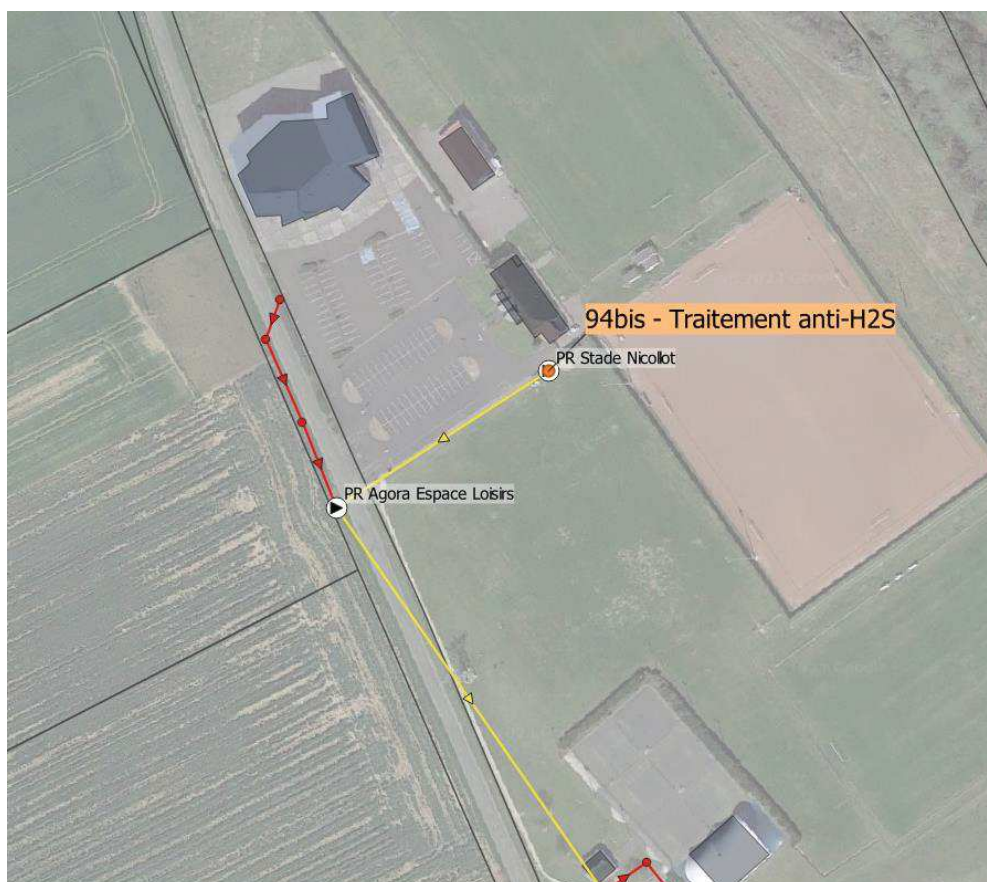


4.7.10. PR Stade

Le PR du Stade Nicollot présente des problèmes d'H2S car il est peu utilisé. On propose la mise en place d'un traitement par injection d'air et une agitation assurée par la mise en place d'une pompe en canard.

Le tableau de chiffrage ainsi que la localisation des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

PR Stade						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
REHABILITATION PONCTUELLE						
Mise en place de traitement anti-H2S par injection d'air	U	12000	1	12 000,00 €		2
Mise en place pompe et colonne en canard	U	3000	1	3 000,00 €		2
TOTAL € H.T.				15 000,00 €		



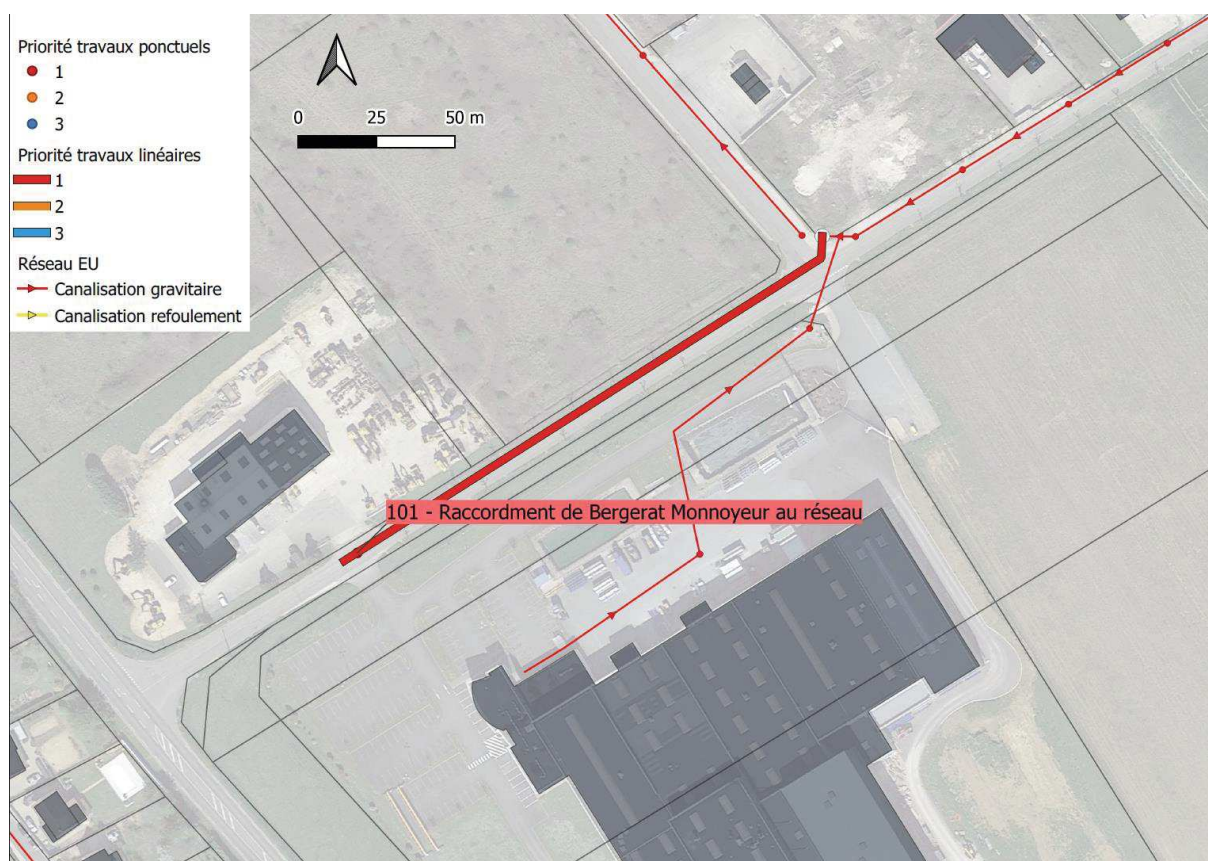
4.7.11. PR ZA Vaise

a) Chemin de Beire le Fort

Le bâtiment de Bergerat Monnoyeur, encore en ANC, est raccordable gravitairement au réseau collectif. L'extension de réseau est à la charge du SINOTIV'EAU mais la création de branchement est à la charge du particulier.

Le tableau de chiffrage ainsi que le schéma des travaux proposés sont présentés ci-dessous.

Chemin de Beire						
Libellé	Unité	Prix Unitaire € H.T.	Quantité	Coûts € H.T.	ECPP (m3/j) ou Sa (m²)	Priorité
OUVERTURE - POSE - REMBLAI						
Raccordement de Bergerat Monnoyeur au réseau collectif	ml	300	200	60 000,00 €		1
Création branchement	U	2900	1	2 900,00 €		
Création de regard	U	3500	2	7 000,00 €		
TOTAL € H.T.				69 900,00 €		





VERDI Ingénierie Bourgogne Franche-Comté

Siège social : 2 rue de Fontaine les Dijon | 21000 Dijon | Tél. 03 80 72 39 42

bourgognefranche.comte@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 50 000 € | SIRET 487 892 101 00030 RCS DIJON | APE 7112B

| TVA Intracommunautaire FR 53 487892101

Agence : 13 avenue Aristide Briand | 39100 Dole | Tél. 03 84 79 02 57

www.verdi-ingenierie.fr